



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 13 juin 2024 -

Délibération n°1.13/06/2024 relative au renouvellement de la convention avec l'AFEV

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

Article unique : Renouvellement de la convention avec l'AFEV

Documents fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 31

Quorum : 16

Membres présents : 17

Membres représentés : 1

Nombre de votants : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 18

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le renouvellement de la convention avec l'AFEV, tel que présenté en séance et décrit en annexe.

Chambéry, le 24 juin 2024

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)	Publiée le : 28 JUIN 2024
	Transmise au recteur le : 28 JUIN 2024

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

Annexe financière 2024-2025

L'Université Savoie Mont Blanc s'engage à soutenir la mise en œuvre du projet à hauteur de 9 000 € pour l'année universitaire 2024-2025.

Cette participation financière permettra de soutenir les projets présentés dans l'article 2 de la convention N°2022-534. La répartition envisagée du financement pour les projets est la suivante :

Actions	Nombre d'actions	Montant unitaire	Montant total
Mobilisation d'étudiants pour un engagement solidaire et accompagnement à la valorisation de cet engagement	80 étudiants mobilisés et accompagnés	70 €	5 600 €
Mentorat d'accueil à la faculté de droit.	Entre 20 et 40 étudiants mentorés	120 €	2 400 €
Actions Démocampus (mobilisation et accompagnement d'étudiant.s dans les collèges et les lycées)	20 étudiants mobilisés	50 €	1 000 €
Total			9 000 €

L'Université Savoie Mont Blanc et l'AFEV se réservent la possibilité de participer conjointement à certains appels à projets tels que les cordées de la réussite pour permettre l'émergence d'actions complémentaires citées dans l'article 2 de la convention, notamment liées au programme Démo'Campus.

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 13 juin 2024 -

Délibération n°4.1.13/06/2024

**relative à la délivrance d'un Certificat Universitaire Regards
croisés sur les femmes et la condition féminine dans l'Antiquité
(LLSH) dans le cadre du Programme Intensif Hybride (BIPs) UNITA
Erasmus+**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,

Article unique : Programme Intensif Hybride (BIPs) UNITA Erasmus+ : Regards croisés sur les femmes et la condition féminine dans l'Antiquité (LLSH)

Documents fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 31

Quorum : 16

Membres présents : 13

Membres représentés : 2

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la délivrance d'un Certificat Universitaire Regards croisés sur les femmes et la condition féminine dans l'Antiquité (LLSH) dans le cadre du Programme Intensif Hybride (BIPs) UNITA Erasmus+, telle que présentée en séance et décrite en annexe.

Chambéry, le 24 juin 2024

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : **28 JUN 2024**

Transmise au recteur le : **28 JUN 2024**

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérécurse citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

Programme Intensif Hybride UNITA Erasmus +
« *Multidisciplinary approaches to Antiquity and its heritage* »
Regards croisés sur les femmes et la condition féminine dans l'Antiquité

Contexte et objectifs

Cette note d'opportunité s'inscrit dans la mise en œuvre des Programmes Intensifs Hybrides (BIPs) UNITA Erasmus+. Ces nouveaux programmes et leur fonctionnement sont décrits dans la note de cadrage relative au C.U. Programmes Intensifs Hybrides UNITA ERASMUS +.

Modalités pédagogiques

Programme

« Multidisciplinary approaches to Antiquity and its heritage » / Regards croisés sur les femmes et la condition féminine dans l'Antiquité.

La formation proposée entend lier approches historiques, matérielles et philologiques, dans le cadre des sciences de l'Antiquité. Elle prend place dans un cadre pluriannuel et a vocation à être pérennisée. Elle s'insère dans le WP4 Cultural Heritage et pourra à terme associer d'autres partenaires UNITA.

Elle s'inscrit également dans l'internationalisation des formations promues par le projet Shine, et vise à accroître la visibilité et l'attractivité du master Mondes anciens, et du parcours Histoire des mondes gréco-classique et tardif. Le master Mondes anciens est une mention de master pluridisciplinaire (Histoire, philologie et lettres classiques, archéologie et histoire de l'art) commune aux universités Lyon 2 et Lyon 3, à l'ENS Lyon et à l'USMB.

Pour des étudiants en sciences de l'antiquité, l'intérêt d'un programme intensif récurrent en partenariat avec des établissements universitaires espagnol et italien est indéniable.

Pour la première année de mise en œuvre, ce programme mettra l'accent sur une thématique aux confins de l'histoire sociale, de l'histoire culturelle et littéraire et des études de genre, en s'intéressant aux femmes et à la condition féminine dans l'Antiquité gréco-romaine, classique et tardive.

L'histoire des femmes dans l'Antiquité, depuis 3 décennies, connaît un réel dynamisme, en dépit du fait que les ressources documentaires sont généralement des textes littéraires ou officiels rédigés par des hommes.

Le programme d'études abordera l'étude des femmes et de la condition féminine dans l'Antiquité à travers différents types de sources (littéraires, juridiques), différentes disciplines (histoire, lettres classiques, numismatique, épigraphie), différentes aires culturelles (monde grec et romain) et périodes, l'accent étant mis toutefois sur l'Empire romain (Haut-Empire et Empire tardif).

L'objectif du programme est de proposer aux étudiants de master et aux doctorants dans le domaine des sciences de l'Antiquité une approche pluridisciplinaire appuyée sur les recherches les plus récentes, dans un cadre international.

Le programme s'articulera en deux temps :

- **Mobilité virtuelle (octobre-novembre 2024) :**

Un **travail préparatoire** au sein de plusieurs groupes internationaux d'étudiants qui se verront remettre un dossier thématique à étudier.

Ce travail préparatoire permettra aussi une mise en contact des participants et intervenant au programme, avec d'abord un cours de lancement (1h, synchrone), puis des conférences (3x1h).

Ces séances asynchrones permettront aussi la mise en place des travaux en groupes, ainsi que des points d'étapes (3h). Ce travail en autonomie sera réalisé avant la formation en présentielle.

Chacun des trois groupes constitués, qui pourra se subdiviser en sous-ensembles, bénéficiera de l'accompagnement d'un tuteur enseignant. Un forfait d'un maximum de 5 heures eq. TD sera mobilisé en faveur de chaque responsable de groupe/journée, en fonction du nombre d'inscrits.

Un espace numérique de travail sera ouvert sur Moodle pour rendre accessibles aux participants les dossiers thématiques à travailler ainsi que des bibliographies générale et spécifique.

Un calendrier de travail précis, avec des points d'étape à respecter, sera imposé dans le cadre de chaque groupe. Les groupes d'étudiants constitués se réuniront ensuite pour réaliser le travail demandé (travail à distance).

En parallèle, les étudiants non francophones devront se familiariser avec les pratiques de l'intercompréhension (en relation avec les visites sur le terrain, tant pour des raisons de compréhension que de sécurité).

Durée : 45 heures (temps de travail étudiant, en autonomie ou non).

- **Mobilité physique** (semaine intensive du **lundi 25 novembre au vendredi 29 novembre 2024**).

Les étudiants pourront arriver le dimanche 24 novembre pour être à pied d'œuvre le 25 novembre et repartiront le 30 novembre.

La semaine de formation intensive comprendra la restitution des travaux préalables des étudiants, des conférences et une visite de terrain (Vienne, monuments et musée).

La semaine intensive sera assurée par les collègues des établissements concernés (USMB, Unito, Université de Saragosse). Chaque établissement prendra en charge les interventions de ses enseignants.

Organisation des journées :

3h00 de cours ou conférences le matin / 2 heures l'après-midi / 2h de travail personnel en autonomie.

Une demi-journée de sortie terrain.

Une soirée « café antique » (projection et débat).

Durée : 35 heures (temps de travail étudiant, en autonomie ou non).

Nombre de crédits validés : 6 crédits ECTS (montant maximum ; le volume pris en compte dans les maquettes variera suivant l'organisation pédagogique des différents partenaires)

Les volumes horaires enseignants à prévoir (financement USMB organisatrice) sont donc (au maximum) :

- 9 h TD pour les responsables de groupe en charge également des cours à distance.
- 10 h CM pour les demi-journées de séminaires/conférences.
- 5h TD pour les visites.

Soit un total de 29 h TD, financées pour moitié sur la maquette du master Mondes anciens, et pour moitié sur le budget de fonctionnement du BIP (coût 600 euros environ).

Organisation

Programme de la semaine intensive de formation, organisée sur le campus de Jacob-Bellecombette. Les visites seront organisées à Vienne pour le patrimoine antique.

		25/11	26/11	27/11	28/11	29/11	30/11
Matin		Accueil des participants. Présentation Unita. Séminaire – conférences La condition féminine dans l'Antiquité gréco-romaine (1)	Séminaire – conférences La condition féminine dans l'Antiquité gréco-romaine (2)	Conférence : la cite de Vienne Réunion avec les enseignants référents Travail personnel	Cours-conférences Les femmes et la violence dans la littérature latine (1)	Cours-conférences Les femmes et la violence dans la littérature latine (2)	Départ des participants
Après-midi	Accueil	Séminaire – conférences L'éducation des femmes Réunion des groupes avec leur enseignant-référent	Séminaire Les femmes et la violence de genre dans le monde classique et tardo-antique	Sortie terrain (Vienne)	Séminaire – Conférences Les femmes et numismatique dans l'Antiquité	Séminaire Restitution des travaux de groupes	
Soir		Travail personnel	« Café antique » - projection débat	Travail personnel	Travail personnel		

Modalités d'obtention

L'évaluation est réalisée sous la forme d'un contrôle continu et comprend deux notes comptant chacune pour 50 % de la note finale :

- La restitution du travail préparatoire et du travail de groupe.
- Le compte-rendu des conférences et visites.

L'attribution de 6 crédits ECTS au plus est conditionnée par la participation au cours en distanciel et à la semaine intensive ainsi que l'obtention d'une moyenne finale égale ou supérieure à 10/20.

Les règles d'assiduité qui s'appliquent sont celles de la composante organisatrice.

Profil des candidats

Les participants sont des étudiants en master (ou cuarto curso de grado) et doctorat, en histoire, histoire de l'art et archéologie, philologie et lettres classiques. La désignation est réalisée par les enseignants coordinateurs dans chaque université partenaire avec en moyenne 7 à 10 participants par université faisant partie des partenaires principaux (Université de Turin, Université de Saragosse). Les places vacantes peuvent être ouvertes à l'inscription d'étudiants de ces deux universités, issus d'autres universités d'UNITA ou faisant partie du programme Erasmus.

Compétences

Les compétences développées par les étudiants et étudiantes :

- Travailler en groupe dans un cadre international et au contact direct de chercheurs et universitaires de haut niveau dans les domaines traités.
- Approfondir la connaissance et la compréhension des avancées de la recherche dans le domaine des sciences de l'Antiquité, sur les thématiques abordées (pour cette première édition, les femmes et la condition féminine).
- Améliorer les compétences techniques dans le domaine des sciences de l'Antiquité (épigraphie, numismatique), dans une perspective pluridisciplinaire.

Aspects budgétaires

Budget prévisionnel

Sur la base de 20 participants internationaux. S'y ajoutent les étudiants de M1 et M2 Mondes anciens.

RECETTES	Coût unitaire	Nb de participants	Total
Erasmus+ (subvention sur base de 20 participants internationaux)	400 €	20	8 000 €
Participation du département d'histoire			400 €
Participation du laboratoire LLSETI (café antique – projection – conférence débat)			400 €
TOTAL			8800 €
DEPENSES			
Hébergement pour 20 étudiants internationaux (base chambre twin partagée)	250 €	20	5 000 €
Repas	15 €	120	1 800 €
Café antique (pots et projection)			400 €
Visites et déplacements inhérents		20	1000 €
Prise en charge des interventions hors maquette			600 €
TOTAL			8800 €

Informations complémentaires

Langues d'instruction

Langue de travail : français, anglais, langue maternelle des intervenants (avec support Powerpoint en anglais) et intercompréhension en langues romanes.

Les visites seront données en français ; les groupes d'étudiants devront s'organiser pour assurer la compréhension des non-francophones. Pour ces derniers, une initiation à l'intercompréhension sera vivement encouragée.

Universités impliquées

Le programme rassemblera des étudiants et enseignants des universités partenaires UNITA partenaires du BIP : universités de Chambéry, de Turin (Italie), de Saragosse (Espagne). D'autres étudiants pourront venir d'universités appartenant à UNITA ou faisant partie du programme Erasmus.

Composante porteuse du BIP

LLSH

Lieu de la semaine intensive :

Interventions et travaux de groupe : Campus de Jacob-Bellecombette

Visites sur le terrain : Vienne (monuments antiques de Vienne, Musée de Saint-Romain-en-Gal)

Responsable du BIP et équipe pédagogique :

Equipe organisatrice du département Histoire de l'USMB :

Laurent Guichard laurent.guichard@univ-smb.fr ;

Maxime Emion maxime.emion@univ-smb.fr ;

Fabrice Delrieux fabrice.delrieux@univ-smb.fr

Partenaires universitaires UNITA :

Unito : Luigi Silvano, luigi.silvano@unito.it et Elisabetta Berardi, elisabetta.berardi@unito.it

Universidad de Zaragoza : Rosa M^a Marina Sáez, rmarina@unizar.es

Supplément au diplôme

Les étudiants qui participent au programme recevront le Certificat Universitaire et un badge numérique UNITA.



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 13 juin 2024 -

Délibération n°4.2.13/06/2024

relative à l'ouverture des certificats d'université « Principes et intérêts de la maquette numérique » et « Construction et renseignement d'une maquette numérique – production de documents » dans le diplôme d'université « De la maquette numérique au Building Information Modeling : usages et utilisations » (IUT C)

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

Article unique : Ouverture des certificats d'université « Principes et intérêts de la maquette numérique » et « Construction et renseignement d'une maquette numérique – production de documents » dans le diplôme d'université « De la maquette numérique au Building Information Modeling : usages et utilisations » (IUT C)

Documents fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 31
Quorum : 16
Membres présents : 12
Membres représentés : 3
Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 15

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'ouverture des certificats d'université « Principes et intérêts de la maquette numérique » et « Construction et renseignement d'une maquette numérique – production de documents » dans le diplôme d'université « De la maquette numérique au Building Information Modeling : usages et utilisations » (IUT C), telle que présentée en séance et décrite en annexe.

Chambéry, le 24 juin 2024

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : **28 JUIN 2024**

Transmise au recteur le : **28 JUIN 2024**

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux

NOTE D'OPPORTUNITE Certificat d'Université

« Principes et intérêts de la maquette numérique »



Commission pédagogique du 5 juin 2024
CFVU du CAC du 13 juin 2024

ANNECY • CHAMBÉRY • LE BOURGET-DU-LAC

INTITULE DE LA FORMATION (Nom du diplôme) : Certificat d'Université « Principes et intérêts de la maquette numérique »

RESPONSABILITE PEDAGOGIQUE ENSEIGNANT USMB :

Nom Prénom : PLE Olivier

Co-responsable : oui non

COMPOSANTE CONCERNEE

IUT D'ANNECY IAE SCEM LLSH
 IUT DE CHAMBERY POLYTECH FD IUFP

SCOLARITE GEREE PAR :

COMPOSANTE(S) CONCERNEE(S) IUFP

CONTEXTE DE LA FORMATION *Confirmer le besoin de développer une offre de formation :*

La commission de la formation et de la vie universitaire en séance du 11 mars 2021 a adopté la création du Diplôme d'Université (D.U.) BIM « De la maquette numérique au Building Information Modeling : usages et utilisations ».

Ce D.U. est constitué de 2 blocs :

- Bloc 1 : Principes et intérêt de la maquette numérique.
- Bloc 2 : Construction et renseignement d'une maquette numérique - production de documents.

Ces derniers s'appuient sur des blocs de compétences du BUT Génie civil – construction durable – travaux bâtiment (Fiche RNCP 35482) :

- RNCP35482BC01- (Elaborer des solutions techniques d'un projet de Bat),
- RNCP35482BC05 - (Piloter techniquement un ouvrage tout au long de sa vie)

La demande du public pour se former sur 1 seul bloc et obtenir un certificat nous amène à soumettre cette note d'opportunité pour le bloc 1 du D.U BIM « Principes et intérêts de la maquette numérique ».

Chaque bloc fait l'objet de modalités d'évaluation spécifiques et permettra d'obtenir un certificat d'université.

Possibilité de s'inscrire sur le bloc 1 ou sur le DU pour valider l'intégralité des compétences.

PUBLIC *Typologie des publics, à qui s'adresse cette formation, public cible, :*

Publics : Conducteurs de travaux, maîtrise d'œuvre/d'ouvrage, projeteurs/modeleurs, assistants architecte/architectes, métreurs, économistes, chefs d'entreprise, artisans du bâtiment, tout professionnel de la construction.

PRE-REQUIS *Diplôme requis, possibilité d'accéder à la formation via la VAPP compétences initiales nécessaires à l'entrée en formation :*

Être titulaire d'un Bac. Connaissance du bâtiment. Niveau débutant en informatique accepté.

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION *Former quel public pour réaliser quelles activités professionnelles :*

Accompagner les salariés et les demandeurs d'emploi à la logique du BIM. Se former au dessin 2D et à la modélisation 3D. Prendre en main la construction d'une maquette numérique et la production de documents.

ORGANISATION *Nombres d'heures/Nombres de jours/rythme :*

Nombre d'heures d'enseignement de la formation : 94,5

Nombre d'heures pour la soutenance : 0

Nombre d'heures total : 94,5

REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D’EVALUATION PAR BLOC DE COMPETENCES à adapter et dupliquer selon les DU :

<p>BLOC DE COMPETENCES 1</p>	<p>Principes et intérêts de la maquette numérique</p>			
<p>COMPETENCES VISEES</p>	<p>Connaitre les règles et les règlements en matière de modélisation numérique pour le bâtiment. Maitriser le dessin 2D et Modéliser et visualiser en 3D.</p>			
<p>DESCRIPTIF OU TITRE DES MODULES</p>	<p>Module 1 : 7 h Définir les utilisateurs de la maquette numérique 1. Présentation des métiers et des acteurs 2. Jeux sérieux en immersion 3D Module 2 : 10,5 h Comprendre les enjeux du BIM et du processus de conception 1. Coûts / Bénéfices 2. Interopérabilité 3. Freins et leviers Module 3 : 7 h Définir les recommandations, les règlements et la propriété intellectuelle 1. Règles appliquées en France et à l'étranger 2. Problématiques au regard du droit d'auteur Module 4 : 21 h Dessiner en 2D 1. Maitrise d'autocad Module 5 : 45 h Modéliser et visualiser en 3D 2. DAO 3D - maquette numérique 3. Revue de projet</p>			
<p>MODALITES ET CRITERES D'EVALUATION</p>	<p>N°MODULE</p>	<p>MODALITES D'EVALUATION¹</p>	<p>COEFFICIENT</p>	<p>CRITERES²</p>
		<p><input checked="" type="checkbox"/> test</p>		
		<p><input type="checkbox"/> QCM</p>		
		<p><input type="checkbox"/> rapport de stage</p>		
		<p><input type="checkbox"/> oral mémoire soutenance</p>		
		<p><input type="checkbox"/> autres</p>		
<p>L'ensemble des compétences du diplôme sont exclusivement validées par :</p>	<p><input type="checkbox"/> un mémoire</p>			
	<p><input type="checkbox"/> une soutenance individuelle <input type="checkbox"/> une soutenance collective</p>			
	<p><input type="checkbox"/> autres :</p>			

¹ Moyens mobilisés pour mesurer à l'aide de critères objectifs les acquis du stagiaire en cours et ou à la fin de formation

² Exemples QCM : répondre à + de la moitié des questions Oral : réalisation d'une grille d'analyse

DESCRIPTIF DES MODULES *si nécessaire* :

MODALITES D'OBTENTION DU DIPLOME :

L'attribution du diplôme est conditionnée par :

- le suivi complet de la formation
- l'obtention de la note finale moyenne de 10/20 à l'évaluation
- la validation par bloc de compétences
- la validation d'un stage
- une session de rattrapage

Précisions si nécessaire :

ATOUTS DE LA FORMATION *Méthodes Mobilisées : Modalités pédagogiques et/ou moyens et/ou outils utilisés pour mener à bien la formation à adapter et compléter selon les DU :*

- Inscription libre au module, au bloc de compétences ou au cycle complet.
- Rythme de la formation spécialement aménagé afin de permettre la poursuite de l'activité professionnelle.
- Pédagogie active, alternant les apports théoriques et les mises en situation pratiques.
- Complémentarité des profils au sein de la promotion et richesse des échanges.
- Des enseignements universitaires associés à l'expertise terrain d'intervenants en activité dans le domaine.
- Possibilité de suivre la formation en 2 ans.
- Possibilité de faire un stage optionnel (à l'initiative du stagiaire) de 4 à 16 semaines devant se dérouler obligatoirement en dehors des activités pédagogiques (cours, examens).
- Modalités d'enseignement à distance envisagées sur certains modules.

MODALITES ET DELAI D'ADMISSION *CV + Lettre de Motivation à adresser au responsable pédagogique (entretien, test, évaluation sur dossier) préciser le délai d'admission :*

Envoi CV et lettre motivation au responsable pédagogique. Avis pédagogique (par le responsable pédagogique)

SUITES DE PARCOURS ET DEBOUCHES :

Pas de suite au parcours en formation. Débouchés : Assistant BIM, assistant projeteur, aide à la conduite de projet BIM, Modeleur 2D et 3D.

LIEUX DE FORMATION

- Campus d'Annecy
- Campus du Bourget-du-lac
- Campus Jacob-Bellecombette
- A distance

SEUIL d'OUVERTURE *(le seuil peut varier selon la proportion de stagiaires financés ou non) :*

Nombre de participants minimum : 5

Précisions si nécessaire :

TARIFS :

- Tarif Horaire individuel : 16 €
- Tarif Horaire financé : 24 €
- Tarif Forfaitaire : €

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : Néant

NOTE D'OPPORTUNITÉ Certificat d'Université

« Construction et renseignement d'une maquette
numérique - production de documents »



Commission pédagogique du 5 juin 2024
CFVU du CAC du 13 juin 2024

ANNECY • CHAMBÉRY • LE BOURGET-DU-LAC

INTITULE DE LA FORMATION (Nom du diplôme) : Certificat d'Université : « Construction et renseignement d'une maquette numérique - production de documents »

RESPONSABILITE PEDAGOGIQUE ENSEIGNANT USMB :

Nom Prénom : PLE Olivier

Co-responsable : oui non

COMPOSANTE CONCERNEE

IUT D'ANNECY IAE SCEM LLSH
 IUT DE CHAMBERY POLYTECH FD IUFP

SCOLARITE GEREE PAR :

COMPOSANTE(S) CONCERNEE(S) IUFP

CONTEXTE DE LA FORMATION *Confirmer le besoin de développer une offre de formation :*

La commission de la formation et de la vie universitaire en séance du 11 mars 2021 a adopté la création du Diplôme d'Université (D.U.) BIM « De la maquette numérique au Building Information Modeling : usages et utilisations ».

Ce D.U. est constitué de 2 blocs :

- Bloc 1 : Principes et intérêt de la maquette numérique
- Bloc 2 : Construction et renseignement d'une maquette numérique - production de documents,

Ces derniers s'appuient sur des blocs de compétences du BUT Génie civil – construction durable – travaux bâtiment (Fiche RNCP 35482) :

- RNCP35482BC01- (Elaborer des solutions techniques d'un projet de Bat),
- RNCP35482BC05 - (Piloter techniquement un ouvrage tout au long de sa vie)

La demande du public pour se former sur 1 seul bloc et obtenir un certificat nous amène à soumettre cette note d'opportunité.

Chaque bloc fait l'objet de modalités d'évaluation spécifiques et permettra d'obtenir un certificat d'université.

Possibilité de s'inscrire sur le bloc 2 ou sur le DU pour valider l'intégralité des compétences.

PUBLIC *Typologie des publics, à qui s'adresse cette formation, public cible, :*

Publics : Conducteurs de travaux, Maîtrise d'œuvre/d'ouvrage, Projeteurs/modeleurs, Assistants architecte/architectes, Métreurs, Économistes, Chefs d'entreprise, Artisans du bâtiment, Tout professionnel de la construction.

PRE-REQUIS *Diplôme requis, possibilité d'accéder à la formation via la VAPP compétences initiales nécessaires à l'entrée en formation :*

Être titulaire d'un Bac. Connaissance du bâtiment. Niveau débutant en informatique accepté.

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION *Former quel public pour réaliser quelles activités professionnelles :*

Accompagner les salariés et les demandeurs d'emploi à la logique du BIM. Se former au dessin 2D et à la modélisation 3D. Prendre en main la construction d'une maquette numérique et la production de documents.

ORGANISATION *Nombres d'heures/Nombres de jours/rythme :*

Nombre d'heures d'enseignement de la formation : 90

Nombre d'heures pour la soutenance : 0

Nombre d'heures total : 90

REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D’EVALUATION PAR BLOC DE COMPETENCES à adapter et dupliquer selon les DU :

Bloc de compétences 2 :	Construction et renseignement d'une maquette numérique - production de documents			
COMPETENCES VISEES	Utiliser les outils du numérique, exploiter et enrichir une maquette, produire des documents et collaborer			
DESCRIPTIF OU TITRE DES MODULES	<p>Module 6 : Utiliser un scanner 3D : Capture de la réalité</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation d'un scanner 3D ○ Utilisation et maîtrise <p>Module 7 : Exploiter un nuage de points et créer une maquette numérique</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Récupération des points et cleaning ○ Construction d'une maquette numérique 3D <p>Module 8 : Enrichir une maquette numérique dans un processus BIM</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Renseignements des bases de données et bibliothèques <p>Module 9 : Produire des documents (Plans, tableaux, nomenclatures...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Produire et exporter des documents ○ Utilisation des bases de données ○ Calcul métré et quantitatifs matériaux <p>Module 10 : Mettre en œuvre la collaboration : architectures, structures, fluides, économies, chantiers</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'Interopérabilité en pratique 			
MODALITES ET CRITERES D'EVALUATION	N°MODULE	MODALITES D'EVALUATION ¹	COEFFICIENT	CRITERES ²
		<input checked="" type="checkbox"/> test		
		<input type="checkbox"/> QCM		
		<input type="checkbox"/> rapport de stage		
		<input type="checkbox"/> oral mémoire soutenance		
L'ensemble des compétences du diplôme sont exclusivement validées par :		<input type="checkbox"/> un mémoire		
		<input type="checkbox"/> une soutenance individuelle <input type="checkbox"/> une soutenance collective		
		<input type="checkbox"/> autres :		

¹ Moyens mobilisés pour mesurer à l'aide de critères objectifs les acquis du stagiaire en cours et ou à la fin de formation

² Exemples QCM : répondre à + de la moitié des questions Oral : réalisation d'une grille d'analyse

DESCRIPTIF DES MODULES *si nécessaire : Voir plus Haut*

MODALITES D'OBTENTION DU DIPLOME :

L'attribution du diplôme est conditionnée par :

- le suivi complet de la formation
- l'obtention de la note finale moyenne de 10/20 à l'évaluation
- la validation par bloc de compétences
- la validation d'un stage
- une session de rattrapage

Précisions si nécessaire :

ATOUTS DE LA FORMATION *Méthodes Mobilisées : Modalités pédagogiques et/ou moyens et/ou outils utilisés pour mener à bien la formation à adapter et compléter selon les DU :*

- Inscription libre au module, au bloc de compétences ou au cycle complet
- Rythme de la formation spécialement aménagé afin de permettre la poursuite de l'activité professionnelle
- Pédagogie active, alternant les apports théoriques et les mises en situation pratiques
- Complémentarité des profils au sein de la promotion et richesse des échanges
- Des enseignements universitaires associés à l'expertise terrain d'intervenants en activité dans le domaine
- Possibilité de suivre la formation en 2 ans
- Possibilité de faire un stage optionnel (à l'initiative du stagiaire) de 4 à 16 semaines devant se dérouler obligatoirement en dehors des activités pédagogiques (cours, examens).
- Modalités d'enseignement à distance envisagées sur certains modules.

MODALITES ET DELAI D'ADMISSION *CV + Lettre de Motivation à adresser au responsable pédagogique (entretien, test, évaluation sur dossier) préciser le délai d'admission :*

Envoi CV et lettre motivation au responsable pédagogique. Avis pédagogique (par le responsable pédagogique).

SUITES DE PARCOURS ET DEBOUCHES :

Pas de suite au parcours en formation. Débouchés : Assistant BIM, assistant projeteur, aide à la conduite de projet BIM, Modeleur 2D et 3D.

LIEUX DE FORMATION

- Campus d'Annecy
- Campus du Bourget-du-lac
- Campus Jacob-Bellecombette
- A distance

SEUIL d'OUVERTURE *(le seuil peut varier selon la proportion de stagiaires financés ou non) :*

Nombre de participants minimum : 5

Précisions si nécessaire :

TARIFS :

- Tarif Horaire individuel : 16 €
- Tarif Horaire financé : 24 €
- Tarif Forfaitaire : €

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : Néant



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 13 juin 2024 -

Délibération n°4.3.13/06/2024

**relative à l'ouverture du master 2 « Management et ingénierie du
tourisme » en formation continue (IAE)**

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet
2015, modifiés, et notamment son article 22,*

**Article unique : Ouverture du master 2 « Management et ingénierie du tourisme » en formation continue
(IAE)**

Documents fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 31

Quorum : 16

Membres présents : 12

Membres représentés : 3

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'ouverture du master 2 « Management et ingénierie du tourisme » en formation continue (IAE), telle que présentée en séance et décrite en annexe.

Chambéry, le 24 juin 2024

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : 28 JUIN 2024

Transmise au recteur le : 28 JUIN 2024

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

NOTE D'OPPORTUNITE

MASTER 2 MANAGEMENT ET INGENIERIE DU TOURISME

Mention : TOURISME

Parcours : MANAGEMENT ET INGENIERIE DU TOURISME

Demande d'ouverture d'un parcours de Master et de tous les Certificats Universitaires (CU) associés



Commission pédagogique du 5 juin 2024
CFVU du CAC du 13 juin 2024

INTITULE DE LA FORMATION (Nom du diplôme) : MASTER MANAGEMENT ET INGENIERIE DU
TOURISME

RESPONSABILITE PEDAGOGIQUE ENSEIGNANT USMB :

Nom Prénom : Guilhem LOBRE (PAST)

Co-responsable : oui non

Nom Prénom : Marithé CROZET (enseignante IAE)

COMPOSANTE CONCERNEE

IUT D'ANNECY

IAE

SCEM

LLSH

IUT DE CHAMBERY

POLYTECH

FD

IUFP

SCOLARITE GEREE PAR :

COMPOSANTE(S) CONCERNEE(S)

IUFP

CONTEXTE DE LA FORMATION *Confirmer le besoin de développer une offre de formation :*

L'IAE Savoie Mont Blanc et son département CITHEME proposent une offre de formation en tourisme de la licence au master, en formation initiale comme en apprentissage. L'offre en formation continue du département CITHEME s'est concrétisée par l'existence antérieure d'un parcours EMBA Franco-Suisse en Innovation touristique, fermé en 2021 pour 3 principales raisons :

- Un prix de la formation inadapté aux capacités et modes de financements (diplôme d'établissement sans reconnaissance RNCP et donc non finançable)
- Un format et une temporalité de parcours inadaptés aux contraintes du marché
- L'absence de délivrance d'un grade de master, restreint à un DU Executive MBA
- Une complexité de mise en œuvre dans un cadre multi-universitaire

En 2021, l'USMB est devenu membre du réseau d'excellence des écoles et formation en tourisme, créé dans le cadre du plan de reconquête et de transformation du tourisme annoncé en novembre 2021 par l'ancien premier ministre Jean Castex. Sa finalité est de renforcer et de rendre attractives et visibles les formations du tourisme, permettant la création de 400 places d'étudiants entre 2022 et 2024 et le développement de l'apprentissage. Ce réseau est créé autour de six établissements qui disposent d'une offre de formation en tourisme : Université d'Angers, Université Savoie Mont Blanc, Université Gustave Eiffel, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Université Côte d'Azur, Université Toulouse Jean Jaurès.

Le développement de l'apprentissage et de la formation continue est un des attendus qui structure les futures actions de ce réseau afin de contribuer à une meilleure attractivité et une visibilité des formations. En ce sens, le département Tourisme présente ici un nouveau projet d'ouverture d'une offre de formation continue ancrée dans le territoire.

Enfin, la thématique du tourisme est au cœur de l'axe stratégique « Environnement, Consommation Durable, Tourisme » du laboratoire de recherche IREG (Institut de Recherche en Gestion et Economie) auquel appartient une partie de la future équipe pédagogique de ce nouveau diplôme. La formation s'articule également avec les travaux menés au sein de la chaire de recherche « Tourisme Durable » de la Fondation de l'Université Savoie Mont Blanc, dont l'objectif est de favoriser les liens entre la recherche, l'enseignement, les territoires et les acteurs socio-économiques concernés, autour de la question de la transition des territoires touristiques de montagne.

PUBLIC *Typologie des publics, à qui s'adresse cette formation, public cible, :*

Les profils des candidats pourront être les suivants :

- **Professionnels du tourisme** : Cette formation peut s'adresser aux personnes déjà actives dans le secteur du tourisme, qu'il s'agisse de responsables d'agences de voyage, de responsables d'offices de tourisme, de responsables d'hôtels ou encore de professionnels du marketing touristique.
- **Cadres et salariés en reconversion** : Des personnes travaillant dans d'autres secteurs et souhaitant effectuer une reconversion professionnelle vers le domaine du tourisme peuvent constituer un public cible. La formation continue peut leur offrir les connaissances nécessaires pour réussir cette transition.
- **Entrepreneurs dans le secteur touristique** : Les personnes désireuses de créer leur propre entreprise dans le domaine du tourisme, que ce soit une agence de voyage, un hébergement touristique, ou d'autres services liés au tourisme, peuvent bénéficier d'une formation en gestion spécifique à ce secteur.
- **Diplômés en Recherche d'Emploi** : Les personnes titulaires d'un diplôme de premier cycle en tourisme ou dans un domaine connexe qui cherchent à renforcer leurs compétences et à augmenter leurs chances sur le marché du travail dans le secteur du Tourisme.

PRE-REQUIS *Diplôme requis, possibilité d'accéder à la formation via la VAPP compétences initiales nécessaires à l'entrée en formation :*

- Être titulaire d'un diplôme de niveau Master1/Bac+4 ou titre équivalent
- Pour les candidats titulaires d'un diplôme BTS/DUT/Licence/Bachelor ou titre équivalent, le Master 2 est ouvert par la voie de la VAPP
- Justifier d'une expérience professionnelle de 5 ans avec responsabilités effectives dans une entreprise
- Justifier d'un niveau de compétences linguistiques en anglais suffisant de niveau B1/B2 pour le bon suivi du bloc 4

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION *Former quel public pour réaliser quelles activités professionnelles :*

Les objectifs de la formation :

- Développer une expertise approfondie dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie
- Renforcer les compétences managériales et en leadership permettant d'accéder à des postes à responsabilité
- Comprendre les nouveaux enjeux, défis et opportunités de l'industrie touristique
- Consolider les compétences internationales et interculturelles
- Sensibiliser et actionner la transformation vers le durable du tourisme
- Accélérer la puissance du réseautage et de la collaboration
- Acquérir des compétences de méthodologie de recherche dans le domaine du tourisme

ORGANISATION *Nombres d'heures/Nombres de jours/rythme :*

Nombre d'heures d'enseignement de la formation : 360

Nombre d'heures pour la soutenance : 2

Nombre d'heures total : 362

Les blocs de compétences sont ouverts une fois par année universitaire dans l'ordre suivant :

- Les blocs 1, 2 et 3 sur le premier semestre
- Les blocs 4, 5 et 6 sur le second semestre

Un minimum de 6 apprenants est nécessaire pour valider l'ouverture d'un bloc de compétence

Programme de la formation

La formation s'articule autour de six blocs de compétences encapsulant un certain nombre de modules. Ci-dessous, le contenu du programme proposé qui sera amené à évoluer selon les besoins futurs du marché.

Bloc 1 : Concevoir, marketer, et piloter votre marque avec succès (9 ECTS) – Coordination Géraldine Charvin (PAST)

- Identifier vos orientations stratégiques majeures et conquérir de nouvelles opportunités de marchés (national ou à l'international) (3 ECTS)
- Développer une stratégie de marque cohérente avec l'identité de votre territoire (3 ECTS)
- Révéler l'inventivité, la créativité et l'ingéniosité par le management de l'innovation (3 ECTS)

Référence RNCP34436BC02 - Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés

Bloc 2 : Orchestrer des expériences mémorables pour vos clients (9 ECTS) – Coordination Béatrice Galey (MCF)

- Faire vivre des expériences mémorables à vos clients par l'intégration du marketing expérientiel (3 ECTS)
- Encourager l'adoption de nouveaux comportements client de manière intuitive avec le Nudge Marketing (3 ECTS)
- Développer une stratégie de gestion de la relation client et CRM pour optimiser les interactions avec ses clients (3 ECTS)

Référence RNCP34436BC02 - Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés

Bloc 3 : Déployer le plein potentiel de vos forces commerciales (9 ECTS) – Coordination Guilhem Lobre (PAST)

- Sensibiliser vos équipes aux techniques de Revenue Management (3 ECTS)
- Construire une stratégie de distribution pour atteindre le maximum de clients (3 ECTS)
- Piloter la performance commerciale (prix, volume, profits) de son business unit sur son marché (3 ECTS)

Référence RNCP34436BC01 - Usages avancés et spécialisés des outils numériques

Bloc 4 : Collaborer en équipe et à l'international avec efficacité et aisance (9 ECTS) – Coordination Florence Besson-Reynaud (PRAG)

- Renforcer votre efficacité managériale au quotidien (3 ECTS)
- Manager au quotidien l'interculturalité et la diversité (3 ECTS)
- S'exprimer avec aisance en anglais auprès de vos collaborateurs et de vos partenaires (3 ECTS)

Référence RNCP34436BC03 - Communication spécialisée pour le transfert de connaissances

Bloc 5 : Bâtir votre politique RSE & s'engager dans la transition du Tourisme Durable (9 ECTS) – Coordination Roxane Favier (MCF)

- Déployer une démarche RSE et un Business model durable (3 ECTS)
- Concevoir et intégrer une offre touristique éco-responsable (3 ECTS)
- Évaluer une offre touristique "autrement" (3 ECTS)

Référence RNCP34436BC04 - Appui à la transformation en contexte professionnel

Bloc 6 : Engager une stratégie recherche & conseil (15 ECTS) – Coordination Dominique Kreziak (MCF)

- Conceptualiser et designer une recherche en Tourisme
- Adopter les techniques de collecte et d'analyse de données quantitatives et qualitatives : L'atelier méthode
- Rédiger un mémoire de recherche appliquée
- *NB : L'accès à ce bloc est soumis à la validation des 5 autres*

Référence RNCP34436BC04 - Appui à la transformation en contexte professionnel

Pour l'obtention du diplôme de Master l'apprenant devra valider dans un délai de 3 ans :

- Les 3 modules au sein de chacun des 1 à 5 blocs. A noter qu'un module représente 20h de formation sur 3 ou 4 jours sous forme de séminaire intensif. Par extension, le master équivaut à un nombre compris entre 54 et 72 jours.
- Et le bloc 6 entièrement comprenant la production d'un mémoire de recherche appliquée correspondant à une problématique concrète avec l'accompagnement des enseignants chercheurs.

Pour l'obtention d'un certificat universitaire (CU), l'apprenant devra valider 1 bloc.

Pour l'obtention d'une micro-certification, l'apprenant devra valider un module.

REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D’EVALUATION PAR BLOC DE COMPETENCES à adapter et dupliquer selon les CU

TITRE DE BLOC DE COMPETENCES	Bloc 1 : Concevoir, marketer, et piloter votre marque avec succès			
COMPETENCES VISEES	<p>Concevoir sa marque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre des principes fondamentaux de la conception de marque. • Identifier des éléments clés de la marque, tels que la mission, la vision, les valeurs et la personnalité. • Développer d'une identité visuelle cohérente et attractive. <p>Marketer sa destination touristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaitre des stratégies de marketing spécifiques au secteur du tourisme. • Utiliser des outils marketing traditionnels et numériques pour promouvoir une destination touristique. • Comprendre des tendances et des préférences des voyageurs. <p>Piloter sa Marque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une stratégie de gestion de la marque à long terme. • Gérer la réputation de la marque et résolution des problèmes de réputation. • Développer des partenariats stratégiques pour renforcer la marque. <p>Développer une analyse élargie de sa concurrence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer des forces et des faiblesses des concurrents sur le marché du tourisme. • Identifier des opportunités et des menaces dans l'environnement concurrentiel. <p>Prendre des décisions à partir de l'analyse des données internes et externes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collecter et analyser des données liées au comportement des clients et aux performances de la marque. • Utiliser ces données pour prendre des décisions éclairées. 			
DESCRIPTIF OU TITRE DES MODULES	<p>Module 1.1 : Identifier vos orientations stratégiques majeures et conquérir de nouvelles opportunités de marchés (national ou à l'international) (3 ECTS)</p> <p>Module 1.2 : Développer une stratégie de marque cohérente avec l'identité de votre territoire (3 ECTS)</p> <p>Module 1.3 : Révéler l'inventivité, la créativité et l'ingéniosité par le management de l'innovation (3 ECTS)</p>			
MODALITES ET CRITERES D’EVALUATION	N°MODULE	MODALITES D’EVALUATION¹	COEFFICIENT	CRITERES²
	Module 1.1 Module 1.2 Module 1.3	<input checked="" type="checkbox"/> test	3 ECTS pour chacun des modules du bloc	Pour chacun des modules du bloc : <ul style="list-style-type: none"> • Session 1 : Etude de cas 100% CC (écrit ou oral) • Session 2 : Rapport écrit et/ou oral
		<input type="checkbox"/> QCM		
		<input type="checkbox"/> rapport de stage		

¹ Moyens mobilisés pour mesurer à l'aide de critères objectifs les acquis du stagiaire en cours et ou à la fin de formation

² Exemples QCM : répondre à + de la moitié des questions Oral : réalisation d'une grille d'analyse

	<input type="checkbox"/> oral mémoire soutenance		
	<input type="checkbox"/> autres		

REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D’EVALUATION PAR BLOC DE COMPETENCES à adapter et dupliquer selon les CU

TITRE DE BLOC DE COMPETENCES	Bloc 2 : Orchestrer des expériences mémorables pour vos clients (9 ECTS)			
COMPETENCES VISEES	<p>Comprendre et concevoir l’expérience client :</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyser de manière approfondie de ce qu’implique une expérience client positive. Repérer les moments clés du parcours client. Création de parcours clients fluides et engageants. <p>Personnaliser l’expérience client :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mobiliser des données client pour personnaliser les interactions. Déployer des stratégies pour répondre aux besoins individuels des clients. <p>Former le personnel à contribuer efficacement à l’expérience client :</p> <ul style="list-style-type: none"> Former le personnel à offrir des expériences client cohérentes. Développer des compétences en service à la clientèle. Collaborer avec différentes équipes pour assurer la cohérence de l’expérience client. <p>Mesurer la satisfaction client :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place de mécanismes de mesure de la satisfaction client. Utiliser les retours d’expérience pour améliorer continuellement les processus. 			
DESCRIPTIF OU TITRE DES MODULES	<p>Module 2.1 : Faire vivre des expériences mémorables à vos clients par l’intégration du marketing expérientiel (3 ECTS)</p> <p>Module 2.2 : Encourager l’adoption de nouveaux comportements client de manière intuitive avec le Nudge Marketing (3 ECTS)</p> <p>Module 2.3 : Développer une stratégie de gestion de la relation client et CRM pour optimiser les interactions avec ses clients (3 ECTS)</p>			
MODALITES ET CRITERES D’EVALUATION	N°MODULE	MODALITES D’EVALUATION³	COEFFICIENT	CRITERES⁴
	Module 2.1 Module 2.2 Module 2.3	<input checked="" type="checkbox"/> test	3 ECTS pour chacun des modules du bloc	Pour chacun des modules du bloc : <ul style="list-style-type: none"> Session 1 : Etude de cas 100% CC (écrit ou oral) Session 2 : Rapport écrit et/ou oral

³ Moyens mobilisés pour mesurer à l’aide de critères objectifs les acquis du stagiaire en cours et ou à la fin de formation

⁴ Exemples QCM : répondre à + de la moitié des questions Oral : réalisation d’une grille d’analyse

	<input type="checkbox"/> QCM		
	<input type="checkbox"/> rapport de stage		
	<input type="checkbox"/> oral mémoire soutenance		
	<input type="checkbox"/> autres		

REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D'EVALUATION PAR BLOC DE COMPETENCES à adapter et dupliquer selon les CU

TITRE DE BLOC DE COMPETENCES	Bloc 3 : Déployer le plein potentiel de vos forces commerciales (9 ECTS)			
COMPETENCES VISEES	<p>Connaitre et déployer des politiques de Revenue Management :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaitre les indicateurs de performances liées à l'optimisation des ventes. • Déployer les leviers d'optimisation mécaniques et élastiques. • Evaluer les performances et identifier les pistes d'optimisation restante. • Analyser le Marché dynamiquement pour adapter les stratégies commerciales. <p>Maitriser l'étude stratégique d'une politique de distribution :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer l'efficacité des différents canaux de distribution disponibles. • Analyser chaque canal, en tenant compte des spécificités du marché et des comportements des consommateurs. • Dessiner une stratégie de distribution multi canal efficace réussie. <p>Piloter la performance commerciale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser les données commerciales et dessiner des tableaux de bord efficaces. • Planifier et mettre en œuvre les initiatives d'amélioration de la performance commerciale. • Capacité à développer des plans stratégiques et opérationnels pour stimuler la croissance des ventes. 			
DESCRIPTIF OU TITRE DES MODULES	<p>Module 3.1 : Sensibiliser vos équipes aux techniques de Revenue Management (3 ECTS) Module 3.2 : Construire une stratégie de distribution pour atteindre le maximum de clients (3 ECTS) Module 3.3 : Piloter la performance commerciale (prix, volume, profits) de son business unit sur son marché (3 ECTS)</p>			
MODALITES ET CRITERES D'EVALUATION	N°MODULE	MODALITES D'EVALUATION⁵	COEFFICIENT	CRITERES⁶
	Module 3.1 Module 3.2 Module 3.3	<input checked="" type="checkbox"/> test	3 ECTS pour chacun des modules du bloc	Pour chacun des modules du bloc : <ul style="list-style-type: none"> • Session 1 : Etude de cas 100% CC (écrit ou oral) • Session 2 : Rapport écrit et/ou oral
		<input type="checkbox"/> QCM		
		<input type="checkbox"/> rapport de stage		
		<input type="checkbox"/> oral mémoire soutenance		
	<input type="checkbox"/> autres			

⁵ Moyens mobilisés pour mesurer à l'aide de critères objectifs les acquis du stagiaire en cours et ou à la fin de formation

⁶ Exemples QCM : répondre à + de la moitié des questions Oral : réalisation d'une grille d'analyse

REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D’EVALUATION PAR BLOC DE COMPETENCES à adapter et dupliquer selon les CU

TITRE DE BLOC DE COMPETENCES	Bloc 4 : Collaborer en équipe et à l’international avec efficacité et aisance (9 ECTS)			
COMPETENCES VISEES	<p>Incarner une posture managériale efficace :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les techniques de communication bienveillante. • Connaître les différents styles de management et appliquer le management situationnel. • Connaître et déployer les techniques d’intelligence collective. <p>Collaborer efficacement au sein d’équipes multiculturelles et internationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les différences culturelles et adapter son comportement managérial en conséquence. • Sensibiliser aux normes sociales et aux pratiques professionnelles internationales. • Capacité à communiquer de manière claire et efficace malgré les barrières linguistiques et culturelles. • Capacité à reconnaître et à résoudre des conflits liés à des différences culturelles. <p>Intégrer la langue anglaise dans son contexte professionnel en anglais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer en anglais avec ses collaborateurs, ses partenaires et ses clients par oral et par écrit. • Rechercher, évaluer et synthétiser des informations en anglais à partir de différentes ressources. • Maîtriser les techniques de prise de parole de public en anglais. 			
DESCRIPTIF OU TITRE DES MODULES	<p>Module 4.1 : Renforcer votre efficacité managériale au quotidien (3 ECTS) Module 4.2 : Manager au quotidien l’interculturalité et la diversité (3 ECTS) Module 4.3 : S’exprimer avec aisance en anglais auprès de vos collaborateurs et de vos partenaires (3 ECTS)</p>			
MODALITES ET CRITERES D’EVALUATION	N°MODULE	MODALITES D’EVALUATION⁷	COEFFICIENT	CRITERES⁸
	Module 4.1 Module 4.2 Module 4.3	<input checked="" type="checkbox"/> test	3 ECTS pour chacun des modules du bloc	<p>Pour chacun des modules du bloc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Session 1 : Etude de cas 100% CC (écrit ou oral) • Session 2 : Rapport écrit et/ou oral
		<input type="checkbox"/> QCM		
		<input type="checkbox"/> rapport de stage		
		<input type="checkbox"/> oral mémoire soutenance		
	<input type="checkbox"/> autres			

⁷ Moyens mobilisés pour mesurer à l’aide de critères objectifs les acquis du stagiaire en cours et ou à la fin de formation

⁸ Exemples QCM : répondre à + de la moitié des questions Oral : réalisation d’une grille d’analyse

REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D’EVALUATION PAR BLOC DE COMPETENCES à adapter et dupliquer selon les CU

TITRE DE BLOC DE COMPETENCES	Bloc 5 : Bâtir votre politique RSE & s’engager dans la transition du Tourisme Durable (9 ECTS)			
COMPETENCES VISEES	<p>Connaitre les principes du tourisme durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Détenir une connaissance approfondie des principes et des objectifs du tourisme durable. • Connaitre les enjeux sociaux, environnementaux et économiques liés au tourisme. <p>Elaborer une politique RSE et implémenter des pratiques durables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Designer une politique RSE adaptée au contexte du tourisme. • Intégrer des principes éthiques, sociaux et environnementaux dans la stratégie de l'entreprise. • Mettre en œuvre des pratiques durables dans les opérations quotidiennes. • Réduire l'impact environnemental des activités touristiques. <p>Faire évoluer la conception des produits touristiques vers un modèle durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité à évaluer l’impact environnemental, social et économique d’une offre touristique et à proposer des solutions durables. • Capacité à concevoir des produits touristiques innovants et attractifs qui intègrent des pratiques durables tout au long de la chaîne de valeur. • Déployer un marketing responsable dans ses actions de promotion et de communication de ses destinations et produits touristiques. 			
DESCRIPTIF OU TITRE DES MODULES	<p>Module 5.1 : Déployer une démarche RSE et un business model durable (3 ECTS) Module 5.2 : Concevoir et intégrer une offre touristique éco-responsable (3 ECTS) Module 5.3 : Évaluer une offre touristique “autrement” (3 ECTS)</p>			
MODALITES ET CRITERES D’EVALUATION	N°MODULE	MODALITES D’EVALUATION⁹	COEFFICIENT	CRITERES¹⁰
	Module 5.1 Module 5.2 Module 5.3	<input checked="" type="checkbox"/> test	3 ECTS pour chacun des modules du bloc	<p>Pour chacun des modules du bloc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Session 1 : Etude de cas 100% CC (écrit ou oral) • Session 2 : Rapport écrit et/ou oral
		<input type="checkbox"/> QCM		
		<input type="checkbox"/> rapport de stage		
		<input type="checkbox"/> oral mémoire soutenance		
	<input type="checkbox"/> autres			

⁹ Moyens mobilisés pour mesurer à l’aide de critères objectifs les acquis du stagiaire en cours et ou à la fin de formation

¹⁰ Exemples QCM : répondre à + de la moitié des questions Oral : réalisation d’une grille d’analyse

REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D’EVALUATION PAR BLOC DE COMPETENCES à adapter et dupliquer selon les CU

TITRE DE BLOC DE COMPETENCES	Bloc 6 : Engager une stratégie recherche & conseil (15 ECTS)			
COMPETENCES VISEES	<p>Concevoir son design de recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître et engager les étapes d’une stratégie de recherche. • Développer ses compétences pour concevoir une stratégie de recherche claire et pertinente. • Identifier ses objectifs de recherche et définir ses questions de recherche. <p>Maîtriser les techniques de collecte et d’analyse de données :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les méthodes de collecte de données quantitatives et qualitatives. • Mobiliser des compétences en analyse statistique et en analyse qualitative de données. <p>Savoir diffuser sa recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédiger un rapport de recherche clairs et concis. • Communiquer efficacement sur ses résultats de recherche et sur ses recommandations. <p>Maîtriser les techniques du conseil stratégique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des compétences en conseil stratégique pour aider les acteurs du secteur dans la prise de décision. • Formuler des recommandations stratégiques « actionnables » en réponse à une question de recherche. • Connaître et respecter les principes éthiques de la recherche et du conseil. 			
DESCRIPTIF OU TITRE DES MODULES	<p>Module 6.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conceptualiser et designer une recherche en Tourisme • Adopter les techniques de collecte et d’analyse de données quantitatives et qualitatives : L’atelier méthode • Rédiger un mémoire de recherche appliquée 			
MODALITES ET CRITERES D’EVALUATION	N°MODULE	MODALITES D’EVALUATION¹¹	COEFFICIENT	CRITERES¹²
		<input type="checkbox"/> test		
		<input type="checkbox"/> QCM		
		<input type="checkbox"/> rapport de stage		
	Module 6.1	<input checked="" type="checkbox"/> oral mémoire soutenance	15 ECTS pour le bloc	<ul style="list-style-type: none"> • Session 1 : Soutenance orale du mémoire et rendu écrit (100% CT) • Session 2 : Rapport écrit et/ou oral
	<input type="checkbox"/> autres			

¹¹ Moyens mobilisés pour mesurer à l’aide de critères objectifs les acquis du stagiaire en cours et ou à la fin de formation

¹² Exemples QCM : répondre à + de la moitié des questions Oral : réalisation d’une grille d’analyse

MODALITES D'OBTENTION DU DIPLOME :

L'attribution du diplôme est conditionnée par :

- Le suivi complet de la formation
- L'obtention de la note finale moyenne de 10/20 à l'évaluation
- La validation par bloc de compétences
- La validation d'un stage
- Une session de rattrapage

Précisions si nécessaire : Session de rattrapage proposée pour chaque bloc

ATOUTS DE LA FORMATION *Méthodes mobilisées : Modalités pédagogiques et/ou moyens et/ou outils utilisés pour mener à bien la formation à adapter et compléter selon les DU :*

- Inscription libre au module, au bloc de compétences ou au cycle complet
- Rythme de la formation spécialement aménagé afin de permettre la poursuite de l'activité professionnelle
- Pédagogie active, alternant les apports théoriques et les mises en situation pratiques
- Complémentarité des profils au sein de la promotion et richesse des échanges
- Des enseignements universitaires associés à l'expertise terrain d'intervenants en activité dans le domaine
- Possibilité de faire un stage*
- Modalités d'enseignement à distance envisagées sur certains modules.

* Pour les participants souhaitant renforcer leurs pratiques et n'ayant pas d'activité professionnelle (reconversion notamment), un stage facultatif de 4 à 16 semaines pourra être effectué dans le secteur du tourisme. Ce dernier, à l'initiative du stagiaire, devra se dérouler obligatoirement en dehors des activités pédagogiques (cours, examens). La validation de la convention de stage reste à la discrétion du responsable pédagogique.

MODALITES ET DELAI D'ADMISSION

- CV et lettre de motivation à adresser au responsable pédagogique
- Entretien de motivation et d'évaluation des compétences techniques et linguistiques

SUITES DE PARCOURS ET DEBOUCHES :

Après l'obtention d'un Master en Tourisme en formation continue, les diplômés peuvent accéder à diverses suites de parcours et débouchés en fonction de leurs intérêts, de leurs compétences acquises et des opportunités du marché. Voici quelques suites de parcours possibles et débouchés potentiels :

- **Carrière dans le Secteur du Tourisme :**
 - Gestion d'entreprises touristiques : Directeur d'agence de voyage, directeur d'hôtel, gestionnaire de resort, etc.
 - Marketing touristique : Responsable marketing dans une agence de voyage, spécialiste en promotion touristique, etc.
 - Gestion des événements touristiques : Organisation de conférences, festivals, événements culturels, etc.
- **Entrepreneuriat :**
 - Création et gestion d'une agence de voyage ou d'une entreprise dans le secteur du tourisme.
 - Hébergement touristique : Gestion d'une maison d'hôtes, d'un hôtel, d'un Airbnb, etc.

- **Tourisme Durable :**
 - Développement et gestion de projets axés sur le tourisme durable.
 - Conseil en tourisme durable pour les entreprises et les destinations.
- **Consulting :** Conseil en tourisme pour les entreprises du secteur, les agences gouvernementales et les organismes de développement.
- **Gestion des Destinations Touristiques :**
 - Gestionnaire de destination touristique : Planification et développement touristique au niveau local, régional ou national.
 - Promotion de destinations touristiques.
- **Recherche et Enseignement :**
 - Poursuite des études doctorales pour une carrière dans la recherche en tourisme.
 - Enseignement dans des institutions éducatives proposant des programmes liés au tourisme.
- **E-Tourisme et Technologies :**
 - Gestion de plateformes en ligne dans le secteur du tourisme.
 - Développement de solutions technologiques pour le secteur du voyage et du tourisme.
- **Organisations Internationales :** Travailler pour des organisations internationales liées au tourisme, telles que l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) ou d'autres agences des Nations Unies.
- **Gestion Culturelle :** Gestion de projets culturels liés au tourisme, notamment dans le patrimoine, les musées, les sites historiques, etc.
- **Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) :** Intégration de pratiques responsables dans les entreprises du secteur du tourisme.

Il est important de noter que le secteur du tourisme est dynamique et offre diverses opportunités, mais il peut également être influencé par les tendances économiques, les évolutions technologiques et les facteurs environnementaux. Les diplômés peuvent également choisir de combiner plusieurs de ces voies, en fonction de leurs intérêts et de leurs objectifs professionnels.

LIEUX DE FORMATION

Campus d'Annecy - IAE

Campus Jacob-Bellecombette

Campus du Bourget-du-lac

A distance : Grâce à la plateforme moodle et la possibilité d'accès aux campus virtuels de Faverges & Bourg Saint Maurice

SEUIL d'OUVERTURE (*le seuil peut varier selon la proportion de stagiaires financés ou non*) :

Nombre de participants minimum : 6 (module / bloc / master)

TARIFS INDIVIDUELS :

- Formation complète grade master : 9000 € (facture établie au nom du candidat, au nom de l'entreprise ou de l'organisme financeur)
- Bloc de compétences : 1 800 €
 - Exception bloc de compétence 6 : 1 200 €
- Module de 20h : 700€
- Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) : 200 €
- Possibilité de mobiliser les fonds du CPF (Compte Personnel de Formation)
- Droits d'inscription inclus



UNIVERSITÉ
SAVOIE
MONT BLANC

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 13 juin 2024 -

Délibération n°4.4.13/06/2024 relative aux calendriers pédagogiques des composantes 2024-2025

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

Article unique : Calendriers pédagogiques des composantes 2024-2025

Documents fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 31
Quorum : 16
Membres présents : 12
Membres représentés : 3
Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 15

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les calendriers pédagogiques des composantes 2024-2025, tels que présentés en séance et décrits en annexe.

Chambéry, le 24 juin 2024

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)	Publiée le : 28 JUIN 2024
	Transmise au recteur le : 28 JUIN 2024

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

Calendrier pédagogique 2024-2025 - Faculté de Droit - Licence Droit-LEA

		2025																																														
C	U	Mars					C	U	Avril					C	U	Mai					C	U	Juin					C	U	Juillet					C	U	Août					C	U	Septembre				
10	28	1 S					14	32	1 M					18	36	1 J	Fête du travail				23	41	1 D					27	45	1 M					31	49	1 V					36	2	1 L				
		2 D							2 M							2 V	Semaine 13 (amputée)						2 L							2 M							2 S							2 M				
		3 L							3 J							3 S							3 M	CCI seconde chance						3 J							3 D							3 M				
		4 M							4 V							4 D							4 M							4 V							4 L							4 J				
		5 M							5 S							5 L							5 J							5 S							5 M							5 V				
		6 J	Interruption pédagogique universitaire						6 D							6 M							6 V							6 D							6 M							6 S				
		7 V							7 L							7 M							7 S							7 L							7 J							7 D				
		8 S							8 M							8 J	Victoire 1945						8 D							8 M							8 V							8 L				
		9 D							9 M							9 V							9 L	Pentecôte						9 M							9 S							9 M				
11	29	10 L					15	33	10 J					19	37	10 S					24	42	10 M					28	46	10 J					32	50	10 D					37	3	10 M				
		11 M							11 V							11 D							11 M							11 V							11 L							11 J				
		12 M							12 S							12 L							12 J							12 S							12 M							12 V				
		13 J							13 D							13 M							13 V							13 D							13 M							13 S				
		14 V							14 L							14 M							14 S							14 L	Fête nationale						14 J							14 D				
		15 S							15 M							15 J							15 D							15 M							15 V							15 L				
		16 D							16 M							16 V							16 L	semaine de jurys de fin d'année						16 M							16 S							16 M				
12	30	17 L					16	34	17 J					20	38	17 S					25	43	17 M					29	47	17 J					33	51	17 D					38	4	17 M				
		18 M							18 V							18 D							18 M							18 V							18 L							18 J				
		19 M							19 S							19 L							19 J							19 S							19 M							19 V				
		20 J							20 D							20 M							20 V	Résultats sem pairs et année						20 D							20 M							20 S				
		21 V							21 L	Lundi de Pâques						21 M							21 S							21 L							21 J							21 D				
		22 S							22 M							22 J	révisions CCI						22 D							22 M							22 V							22 L				
		23 D							23 M							23 V							23 L							23 M							23 S							23 M				
13	31	24 L					17	35	24 J	Interruption pédagogique universitaire				21	39	24 S					26	44	24 M					30	48	24 J					34	52	24 D					39	5	24 M				
		25 M							25 V							25 D							25 M							25 V							25 L							25 J				
		26 M							26 S							26 L							26 J							26 S							26 M							26 V				
		27 J							27 D							27 M							27 V							27 D							27 M							27 S				
		28 V							28 L							28 M							28 S							28 L							28 J							28 D				
		29 S							29 M							29 J	Ascension						29 D							29 M							29 V							29 L				
		30 D							30 M							30 V	PONT USMB						30 L							30 M							30 S							30 M				
31 L					31 M					31 S					31 S					31 J					31 D					31 D																		

Semestres impairs
 Semestres pairs
 Dimanches et fêtes légales

Examens impairs
 Examens pairs
 Juries impairs
 Juries pairs

Examens impairs
 Examens pairs
 Juries impairs
 Juries pairs

Interruptions pédagogiques (vote au CA du 12 mars 2024)
 Toussaint (facultative) : du vendredi 25 octobre 2024 soir au lundi 4 novembre 2024 matin
 Noël : du vendredi 20 décembre 2024 soir au lundi 6 janvier 2025 matin
 Hiver : du vendredi 28 février 2025 soir au lundi 10 mars 2025 matin
 Printemps : du vendredi 18 avril 2025 soir au lundi 28 avril 2025 matin



Calendrier pédagogique 2024-2025 - Faculté de Droit - Licences générales et M1

2024												2025											
Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février													
C	U	C	U	C	U	C	U	C	U	C	U												
35	1	30 V	Pré-rentrée (+ 29 août)	44	10	1 V	Férié	48	14	1 D	Férié	5	23	1 S									
		31 S				2 S	Interruption pédagogique universitaire			2 L				2 J	Interruption pédagogique universitaire	2 D							
		1 D				3 D				3 M				3 V	Interruption pédagogique universitaire	3 L							
36	2	2 L	Retournée	40	6	4 L		49	15	4 M		6	24	4 M									
			3 M			Journée banalisée VOGA (L1)	5 S				5 J				5 M								
			4 M				6 D				6 V				6 L								
			5 J			1	7 L				7 S				7 M								
		6 V		8 M		8 D		8 M	Examens	8 S													
		7 S		9 M	JNR*	9 S		9 J		9 D													
		8 D		10 J		10 D		10 M		10 L													
		9 L		11 V	6	11 L	Férié	11 M		11 M													
37	3	10 M		46	12	12 M		50	16	12 J		7	25	12 M									
			11 M			2	13 M				13 V			Examens	13 J								
			12 J				14 J			10	14 S				14 M								
		13 V		15 M		15 V		15 D		15 M													
		14 S		16 M		16 S		16 L	Examens	16 J	1												
		15 D		17 J	7	17 D		17 M		17 V													
		16 L		18 V		18 L		18 M	Examens	18 S													
38	4	17 M		47	13	19 M		51	17	19 J		8	26	19 M	Jurys sem impair								
			18 M			3	20 M				20 V				20 J								
			19 J				21 J			11	21 S				21 M	Résultat sem impair							
		20 V		22 M		22 V		22 D		22 S													
		21 S		23 M	8	23 S		23 L		23 J													
		22 D		24 J		24 D		24 M		24 V													
39	5	23 L		43	9	25 V		52	18	25 M	Férié	9	27	25 S									
			24 M				26 M				26 J			Interruption pédagogique universitaire	26 D								
			25 M			4	27 M				27 V				27 L								
			26 J				28 J			12	28 S				28 M								
		27 V		29 M		29 V		29 D		29 M													
		28 S		30 M		30 S		30 L		30 J													
		29 D		31 J	Interruption pédagogique universitaire			31 M		31 V													
		30 L																					

Semestres impairs
 Semestres pairs
 Dimanches et fêtes légales

Examens impairs
 Examens pairs
 Interruptions pédagogiques (vote au CA)

Jurys impairs
 Jurys pairs

Toussaint : Du vendredi 25 octobre 2024 soir au lundi 4 novembre 2024 matin
 Noël : Du vendredi 20 décembre 2024 soir au lundi 6 janvier 2025 matin
 Hiver : Du vendredi 28 février 2025 soir au lundi 10 mars 2025 matin
 Printemps : Du vendredi 18 avril 2025 soir au lundi 28 avril 2025 matin

Calendrier pédagogique 2024-2025 - Faculté de Droit

		2025																																																		
C	U	Mars					C	U	Avril					C	U	Mai					C	U	Juin					C	U	Juillet					C	U	Août					C	U	Septembre								
9	27	1 S						1 M				18	36	1 J	Férié			1 D						27	45	1 M						31	49	1 V						1 L												
		2 D						2 M						2 V	Examens			2 L								2 M																										
		3 L					14	32	3 J	11				3 S				3 M								3 J																										
		4 M							4 V					4 D				4 M								4 V																										
		5 M							5 S					5 L	Examens			5 J								5 S																										
10	28	6 J							6 D					6 M	Examens			6 V								6 D																										
		7 V							7 L					7 M				7 S								7 L																										
		8 S							8 M					8 J	Férié			8 D								8 M																										
		9 D							9 M					9 V	Examens			9 L	Férié							9 M																										
		10 L					15	33	10 J	12				10 S				10 M							10 J																											
		11 M							11 V					11 D				11 M								11 V																										
		12 M							12 S					12 L				12 J								12 S																										
		13 J							13 D					13 M				13 V								13 D																										
		14 V							14 L					14 M				14 S								14 L																										
		15 S							15 M					15 J				15 D								15 M																										
		16 D							16 M					16 V				16 L								16 M																										
		17 L							17 J					17 S				17 M								17 J																										
		18 M							18 V					18 D				18 M								18 V																										
		19 M							19 S					19 L				19 J								19 S																										
		20 J							20 D					20 M				20 V								20 D																										
		21 V							21 L					21 M				21 S								21 L																										
		22 S							22 M					22 J				22 D								22 M																										
		23 D							23 M					23 V				23 L								23 M																										
		24 L							24 J					24 S				24 M								24 J																										
		25 M							25 V					25 D				25 M								25 V																										
		26 M							26 S					26 L				26 J								26 S																										
		27 J							27 D					27 M				27 V								27 D																										
		28 V							28 L					28 M				28 S								28 L																										
		29 S							29 M					29 J				29 D								29 M																										
		30 D							30 M					30 V				30 L								30 M																										
		31 L							31 S					31 S				31 J								31 D																										

Semestres impairs
 Semestres pairs
 Dimanches et fêtes légales

Examens impairs
 Jurys impairs

Examens pairs
 Jurys pairs

Interruptions pédagogiques (vote au CA)
 Toussaint : Du vendredi 25 octobre 2024 soir au lundi 4 novembre 2024 matin
 Noël : Du vendredi 20 décembre 2024 soir au lundi 6 janvier 2025 matin
 Hiver : Du vendredi 28 février 2025 soir au lundi 10 mars 2025 matin
 Printemps : Du vendredi 18 avril 2025 soir au lundi 28 avril 2025 matin



Calendrier pédagogique 2024-2025 - IAE LICENCE

2024												2025																							
C	U	Septembre				C	U	Octobre				C	U	Novembre				C	U	Décembre				C	U	Janvier				C	U	Février			
36	2	1 D	Rentrée L3 PEF / INGI / MC			40	6	1 M	44			10	1 V	Toussaint			49	15	1 D	49			1	19	1 M	Jour de l'an			6	24	1 S	49			
		2 L	Rentrée L1 (matin) Rentrée L2 (AM)					2 M					2 S	Interruption pédagogique universitaire					2 L						Interruption pédagogique universitaire			2 J			Interruption pédagogique universitaire				2 D
	3 M	Rentrée L3 BCI / THE / THL / SICHUAN			3 J	3 D	45					3 M	45			3 M	45						3 V	45			3 L	45							
	4 M	Rentrée L3 BCI / semestre international			4 V	4 L	46					4 M	46			4 M	46						4 S	46			4 M	46							
	5 J				5 S	5 M	47					5 M	47			5 J	47						5 D	47			5 M	47							
	6 V				6 D	6 M	48					6 M	48			6 V	48						6 L	48			6 J	48							
	7 S				7 L	7 J	49					7 J	49			7 S	49						7 M	49			7 V	49							
	8 D				8 M	8 V	50					8 M	50			8 D	50						8 M	50			8 S	50			8 S				50
37	3	9 L	41			9 M	41			9 S	51			9 L	51			9 J	51			9 D	51			9 D	51								
		10 M				10 J				52			10 M	52			10 V	52			10 V	52			10 L	52									
		11 M				11 V				53			11 M	53			11 M	53			11 S	53			11 M	53									
	12 J	12 S				54				12 J	54			12 J	54			12 D	54			12 M	54												
	13 V	13 D				55				13 M	55			13 V	55			13 L	55			13 J	55												
	14 S	14 L				56				14 J	56			14 S	56			14 M	56			14 V	56												
	15 D	15 M				57				15 V	57			15 D	57			15 M	57			15 S	57												
38	4	16 L	42			16 M	42			16 S	58			16 L	58			16 J	58			16 D	58												
		17 M				17 J				59			17 M	59			17 V	59			17 L	59													
		18 M				18 V				60			18 M	60			18 S	60			18 M	60													
		19 J				19 S				61			19 M	61			19 J	61			19 D	61													
	20 V	20 D	62			20 M	62			20 V	62			20 L	62			20 J	62																
	21 S	21 L	63			21 J	63			21 S	63			21 M	63			21 V	63																
39	5	22 D	43			22 M	43			22 V	64			22 D	64			22 M	64			22 S	64												
		23 L				23 M				65			23 L	65			23 J	65			23 J	65			23 D	65									
		24 M				24 J				66			24 M	66			24 M	66			24 V	66			24 L	66									
		26 M				25 V				67			25 V	67			25 M	67			25 S	67			25 M	67									
		26 J				26 S				68			26 M	68			26 J	68			26 D	68			26 M	68									
	27 V	27 D	69			27 M	69			27 V	69			27 L	69			27 J	69																
	28 S	28 L	70			28 J	70			28 S	70			28 M	70			28 V	70																
	29 D	29 M	71			29 V	71			29 D	71			29 M	71			29 M	71																
	30 L	30 M	72			30 M	72			30 L	72			30 J	72			30 J	72																
		31 J	73			31 J	73			31 M	73			31 V	73			31 V	73																

Semestres impairs
 Semestres pairs
 Dimanches et fêtes légales

Examens impairs
 Juries impairs

Examens pairs
 Juries pairs

Interruptions pédagogiques (vote au CA du 12 mars 2024)
 Toussaint (facultative) : du vendredi 25 octobre 2024 soir au lundi 4 novembre 2024 matin
 Noël : du vendredi 20 décembre 2024 soir au lundi 6 janvier 2025 matin
 Hiver : du vendredi 28 février 2025 soir au lundi 10 mars 2025 matin
 Printemps : du vendredi 18 avril 2025 soir au lundi 28 avril 2025 matin

Calendrier pédagogique 2024-2025 - IAE LICENCE

		2025																				
C	U	Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet			Août			Septembre		
10	1	S																				
	2	D																				
	3	L																				
	4	M																				
	5	M																				
	6	J																				
	7	V																				
	8	S																				
	9	D																				
11	10	L																				
	11	M																				
	12	M																				
	13	J																				
	14	V																				
	15	S																				
	16	D																				
12	17	L																				
	18	M																				
	19	M																				
	20	J																				
	21	V																				
	22	S																				
	23	D																				
13	24	L																				
	25	M																				
	26	M																				
	27	J																				
	28	V																				
	29	S																				
	30	D																				
31	L																					

Semestres impairs
 Semestres pairs
 Dimanches et fêtes légales

Examens impairs
 Juries impairs

Examens pairs
 Juries pairs

Interruptions pédagogiques (vote au CA du 12 mars 2024)
 Toussaint (facultative) : du vendredi 25 octobre 2024 soir au lundi 4 novembre 2024 matin
 Noël : du vendredi 20 décembre 2024 soir au lundi 6 janvier 2025 matin
 Hiver : du vendredi 28 février 2025 soir au lundi 10 mars 2025 matin
 Printemps : du vendredi 18 avril 2025 soir au lundi 28 avril 2025 matin

Calendrier pédagogique 2024-2025 - IAE LICENCE PROFESSIONNELLE

2025																																									
C		U		Mars		C		U		Avril		C		U		Mai		C		U		Juin		C		U		Juillet		C		U		Août		C		U		Septembre	
		1	S					1	M					1	J	Fête du travail				1	D					1	M			1	V					1	L				
		2	D					2	M					2	V					2	L					2	M			2	S					2	M				
		3	L					3	J					3	S					3	M					3	J			3	D					3	M				
		4	M					4	V					4	D					4	M					4	V			4	L					4	J				
		5	M					5	S					5	L					5	J					5	S			5	M					5	V	Jurys S6 LP GERH FI + ALT			
10	28	6	J	Interruption pédagogique universitaire				6	D					6	M	Examens S6 session 1 LP GERH FI				6	V					6	D			6	M					6	S				
		7	V					7	L					7	M					7	S					7	L			7	J					7	D				
		8	S					8	M					8	J	Victoire 1945				8	D					8	M			8	V					8	L				
		9	D					9	M					9	V	Examens S6 session 1 LP GERH FI				9	L	Pentecôte				9	M			9	S					9	M				
		10	L					10	J					10	S					10	M					10	J	Jurys S5 et S6 session 2 LP ATM		10	D					10	M				
		11	M					11	V					11	D					11	M					11	V			11	L					11	J				
		12	M					12	S					12	L					12	J					12	S			12	M					12	V				
		13	J					13	D					13	M					13	V					13	D			13	M					13	S				
		14	V					14	L					14	M					14	S					14	L	Fête nationale		14	J					14	D				
		15	S					15	M					15	J					15	D					15	V			15	V	Assomption				15	L				
		16	D					16	M					16	V					16	L					16	M			16	S					16	M				
		17	L					17	J					17	S					17	M					17	J			17	D					17	M				
		18	M					18	V					18	D					18	M					18	V			18	L					18	J				
		19	M					19	S					19	L					19	J	Jury du S6 session 1 LP ATM				19	S			19	M					19	V				
		20	J					20	D					20	M					20	V					20	D			20	M					20	S				
		21	V					21	L	Lundi de Pâques				21	M					21	S					21	L			21	J					21	D				
		22	S					22	M					22	J					22	D					22	M			22	V					22	L				
		23	D					23	M					23	V					23	L					23	M			23	S					23	S				
		24	L					24	J	Interruption pédagogique universitaire				24	S					24	M					24	J			24	D					24	M				
		25	M					25	V					25	D					25	L					25	V			25	L					25	J				
		26	M					26	S					26	S					26	M					26	S			26	M					26	V				
		27	J					27	D					27	D					27	V	Examens s5 et s6 session 2 LP ATM				27	D			27	M					27	S				
		28	V					28	L					28	M					28	S					28	L			28	J					28	D				
		29	S					29	M					29	J	Ascension				29	D					29	M			29	V					29	L				
		30	D					30	M					30	V					30	L					30	M			30	S					30	M				
		31	L					31	S					31	S					31	D					31	J			31	D					31	L				

Semestres impairs
 Semestres pairs
 Dimanches et fêtes légales

Examens impairs
 Jurys impairs

Examens pairs
 Jurys pairs

Interruptions pédagogiques (vote au CA du 12 mars 2024)
 Toussaint (facultative) : du vendredi 25 octobre 2024 soir au lundi 4 novembre 2024 matin
 Noël : du vendredi 20 décembre 2024 soir au lundi 6 janvier 2025 matin
 Hiver : du vendredi 28 février 2025 soir au lundi 10 mars 2025 matin
 Printemps : du vendredi 18 avril 2025 soir au lundi 28 avril 2025 matin

Calendrier pédagogique 2024-2025 - IAE MASTER MAE*

2025																																									
C		U		Mars		C		U		Avril		C		U		Mai		C		U		Juin		C		U		Juillet		C		U		Août		C		U		Septembre	
		1	S					1	M					1	J					1	D					1	M			1	V					1	L				
		2	D					2	M					2	V					2	L					2	M			2	S					2	M				
		3	L					3	J					3	S					3	M					3	J			3	D					3	M				
		4	M					4	V					4	D					4	M					4	V			4	L					4	J				
		5	M					5	S					5	L					5	J					5	S			5	M					5	V				
		6	J					6	D					6	M					6	V					6	D			6	M					6	S				
		7	V					7	L					7	M					7	S					7	L			7	J					7	D				
		8	S					8	M					8	J					8	D					8	M			8	V					8	L				
		9	D					9	M					9	V					9	L					9	M			9	S					9	M				
		10	L					10	J					10	S					10	M					10	J			10	D					10	M				
		11	M					11	V					11	D					11	M					11	V			11	L					11	J				
		12	M					12	S					12	L					12	J					12	S			12	M					12	V				
		13	J					13	D					13	M					13	V					13	D			13	M					13	S				
		14	V					14	L					14	M					14	S					14	L			14	J					14	D				
		15	S					15	M					15	J					15	D					15	M			15	V					15	L				
		16	D					16	M					16	V					16	L					16	M			16	S					16	M				
		17	L					17	J					17	S					17	M					17	J			17	D					17	M				
		18	M					18	V					18	D					18	M					18	V			18	L					18	J				
		19	M					19	S					19	S					19	J					19	S			19	M					19	V				
		20	J					20	D					20	M					20	V					20	D			20	M					20	S				
		21	V					21	L					21	L					21	S					21	L			21	J					21	D				
		22	S					22	M					22	J					22	D					22	M			22	V					22	L				
		23	D					23	M					23	V					23	L					23	M			23	S					23	M				
		24	L					24	J					24	S					24	M					24	J			24	D					24	M				
		25	M					25	V					25	D					25	L					25	V			25	L					25	J				
		26	M					26	S					26	L					26	J					26	S			26	M					26	V				
		27	J					27	D					27	M					27	V					27	D			27	M					27	S				
		28	V					28	L					28	M					28	S					28	L			28	J					28	D				
		29	S					29	M					29	J					29	D					29	M			29	V					29	L				
		30	D					30	M					30	V					30	L					30	M			30	S					30	M				
		31	L					31	J					31	S					31	D					31	J			31	D					31	M				

*Pas de semaine d'examen car évaluations en CC
Semestres impairs

Semestres pairs

Dimanches et fêtes légales

Examens impairs

Jurys impairs

Examens pairs

Jurys pairs

Interruptions pédagogiques (vote au CA du 12 mars 2024)

Toussaint (facultative) : du vendredi 25 octobre 2024 soir au lundi 4 novembre 2024 matin
Noël : du vendredi 20 décembre 2024 soir au lundi 6 janvier 2025 matin
Hiver : du vendredi 28 février 2025 soir au lundi 10 mars 2025 matin
Printemps : du vendredi 18 avril 2025 soir au lundi 28 avril 2025 matin



Calendrier pédagogique 2024-2025 - IAE MASTER MANAGEMENT

2024												2025																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
C		U		Septembre				C		U		Octobre				C		U		Novembre				C		U		Décembre				C		U		Janvier				C		U		Février																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
36	2	1	D	Rentrée M2 API ALT + S2IN alt Rentrée M1 S2IN ALT + M1 API ALT Rentrée M2 BCCP+ M2 DAF + M1 ANNECY Rentrée M2 MC				44	10	1	V	Rentrée M2 AL+ M2 MZE Rentrée M2 EBA				45	11	1	V	Toussaint Interruption pédagogique universitaire				49	15	1	D	Examens masters 1 : DAF + EBA + AL + MZE + MC EXAMENS S9 M2 MC + DAF				1	19	1	M	Jour de l'an Interruption pédagogique universitaire				6	24	1	S	Examens pairs Jury S7 M1 BCCP + M1 S2IN ALT + M1 API ALT + M2 API FI/ALT + M2 S2IN FI/ALT Jury S7 M1 FI ANNECY ET CHAMBERY (DAF, EBA, MC, S2IN, API, AL, MZE)				8	26	1	S	Interruptions pédagogiques (vote au CA du 12 mars 2024) Toussaint (facultative) : du vendredi 25 octobre 2024 soir au lundi 4 novembre 2024 matin Noël : du vendredi 20 décembre 2024 soir au lundi 6 janvier 2025 matin Hiver : du vendredi 28 février 2025 soir au lundi 10 mars 2025 matin Printemps : du vendredi 18 avril 2025 soir au lundi 28 avril 2025 matin				9	27	2	D	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				7	25	2	D	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				5	23	2	J	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				6	24	2	J	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				7	25	2	M	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				8	26	3	J	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				9	27	3	L	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				10	28	3	M	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				11	29	4	M	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				12	30	4	M	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				13	31	5	M	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				14	31	5	J	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				15	31	6	J	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				16	31	6	L	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				17	31	7	L	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				18	31	7	M	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				19	31	8	M	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				20	31	8	M	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				21	31	9	M	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				22	31	9	J	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				23	31	10	J	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				24	31	10	M	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				25	31	11	M	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				26	31	11	V	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				27	31	12	V	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				28	31	12	V	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				29	31	13	V	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				30	31	13	J	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				31	31	14	J	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				32	31	14	V	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				33	31	15	V	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				34	31	15	S	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				35	31	16	S	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				36	31	16	S	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				37	31	17	S	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				38	31	17	V	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				39	31	18	V	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				40	31	18	V	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				41	31	19	V	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				42	31	19	S	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				43	31	20	S	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				44	31	20	D	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				45	31	21	D	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				46	31	21	L	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				47	31	22	L	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				48	31	22	M	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				49	31	23	M	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				50	31	23	M	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				51	31	24	M	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				52	31	24	M	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				53	31	25	M	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				54	31	25	V	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				55	31	26	V	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				56	31	26	V	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				57	31	27	V	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				58	31	27	J	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				59	31	28	J	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				60	31	28	J	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				61	31	29	J	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				62	31	29	V	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				63	31	30	V	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				64	31	30	M	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				65	31	31	M	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				66	31	31	M	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				67	31	31	S	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				68	31	31	S	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				69	31	31	S	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				70	31	31	S	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				71	31	31	S	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				72	31	31	S	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				73	31	31	S	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				74	31	31	S	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				75	31	31	S	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				76	31	31	S	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				77	31	31	S	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				78	31	31	S	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				79	31	31	S	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				80	31	31	S	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				81	31	31	S	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				82	31	31	S	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				83	31	31	S	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				84	31	31	S	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				85	31	31	S	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				86	31	31	S	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				87	31	31	S	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				88	31	31	S	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				89	31	31	S	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				90	31	31	S	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				91	31	31	S	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				92	31	31	S	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				93	31	31	S	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				94	31	31	S	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				95	31	31	S	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				96	31	31	S	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				97	31	31	S	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				98	31	31	S	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs				99	31	31	S	Semestres pairs Dimanches et fêtes légales				100	31	31	S	Semestres impairs Examens impairs Jury impairs Jury pairs			

Semestres impairs
 Semestres pairs
 Dimanches et fêtes légales

Examens impairs
 Jury impairs

Examens pairs
 Jury pairs

Interruptions pédagogiques (vote au CA du 12 mars 2024)
 Toussaint (facultative) : du vendredi 25 octobre 2024 soir au lundi 4 novembre 2024 matin
 Noël : du vendredi 20 décembre 2024 soir au lundi 6 janvier 2025 matin
 Hiver : du vendredi 28 février 2025 soir au lundi 10 mars 2025 matin
 Printemps : du vendredi 18 avril 2025 soir au lundi 28 avril 2025 matin



Calendrier pédagogique 2024-2025 - IAE MASTER TOURISME

2024												2025																
		Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février						
C	U			C	U			C	U			C	U			C	U			C	U							
36	2	1	D	40	6	1	M	44	10	1	V	Toussaint	49	15	1	D	1	19	1	M	Jour de l'an	6	24	1	S	RENTREE M2 IBTM		
		2	L			2	S			Interruption pédagogique universitaire	2	L			2	J			2	D								
		3	M			3	J			3	D	3			M	3			V	3	L							
		4	M			4	V			4	L	4			M	4			S	4	M							
		5	J			5	S			5	M	5			J	5			D	5	M							
		6	V			6	D			6	M	6			V	6			L	6	J							
		7	S			7	L			7	J	7			S	7			M	7	V							
		8	D			8	M			8	V	8			D	8			M	8	S							
37	3	9	L	41	7	9	M	45	11	9	S	50	16	9	L	2	20	9	J	7	25	9	D					
		10	M			10	J			10	D			10	M			10	V			10	L					
		11	M			11	V			11	L			Armistice 1918	11			M	11			S	11		M			
		12	J			12	S			12	M			12	J			12	J			12	D		12	M		
		13	V			13	D			13	M			13	V			13	L			13	J					
		14	S			14	L			14	J			14	S			14	M			14	V					
		15	D			15	M			15	V			15	D			15	M			15	S					
38	4	16	L	42	8	16	S	46	12	16	L	51	17	16	J	3	21	16	J	8	26	16	D					
		17	M			17	J			17	D			17	M			17	V			17	L					
		18	M			18	V			18	L			Examens semestre 7 M1 tourisme (IBTM/MHRM/MIE/MIH/MTD)	18			M	18			S	18		M			
		19	J			19	S			19	M			EXAMENS S9 M2 MIH	19			J	19			D	19		M			
		20	V			20	D			20	M			20	V			20	L			20	J		20	J	EXAMENS S9 SESSION 2 M2 MIH	
		21	S			21	L			21	J			21	S			21	M			21	S		21	M	21	V
		22	D			22	M			22	V			22	D			22	D			22	M		22	M	22	S
39	5	23	L	43	9	23	S	47	13	23	L	52	18	23	J	4	22	23	J	9	27	23	D					
		24	M			24	J			24	D			24	M			24	V			24	L					
		26	M			26	V			26	S			Interruption pédagogique universitaire	26			M	26			S	26		M			
		27	V			27	D			27	M			27	D			27	V			27	L		27	J		
		28	S			28	L			28	J			28	S			28	M			28	M		28	V	Jurys M1 tourisme + M2 TOURISME (MIH/MTD ALT)	
		29	D			29	M			29	V			29	D			29	D			29	M		29	M	29	V
		30	L			30	M			30	S			30	S			30	L			30	J		30	J	30	V
		31	J	31	D	31	M	31	M	31	V	31	V	31	V	31	V											

Semestres impairs
 Semestres pairs
 Dimanches et fêtes légales

Examens impairs
 Jurys impairs

Examens pairs
 Jurys pairs

Interruptions pédagogiques (vote au CA du 12 mars 2024)
 Toussaint (facultative) : du vendredi 25 octobre 2024 soir au lundi 4 novembre 2024 matin
 Noël : du vendredi 20 décembre 2024 soir au lundi 6 janvier 2025 matin
 Hiver : du vendredi 28 février 2025 soir au lundi 10 mars 2025 matin
 Printemps : du vendredi 18 avril 2025 soir au lundi 28 avril 2025 matin

Calendrier pédagogique 2024-2025 - IUT ANNECY

		2025																																														
C	U	Mars					C	U	Avril					C	U	Mai					C	U	Juin					C	U	Juillet					C	U	Août					C	U	Septembre				
		1 S						1 M						1 J	Fête du travail					1 D						1 M						1 V						1 L										
		2 D						2 M				18	36	2 V						2 L						2 M				31	49	2 S						2 M										
		3 L						3 J						3 S						3 M						3 J	Jury semestre pair					3 D						3 M										
		4 M				14	32	4 V						4 D						4 M						4 V						4 L				36	2	4 J										
		5 M						5 S						5 L						5 J						5 S						5 M						5 V										
10	28	6 J	Interruption pédagogique universitaire					6 D						6 M						6 V						6 D						6 M						6 S										
		7 V						7 L						7 M						7 S						7 L						7 J						7 D										
		8 S						8 M				19	37	8 J	Victoire 1945					8 D						8 M						8 V						8 L										
		9 D						9 M						9 V						9 L	Pentecôte					9 M						9 S						9 M										
		10 L				15	33	10 J						10 S						10 M						10 J						10 D						10 M										
		11 M						11 V						11 D						11 M						11 V						11 L				37	3	11 J										
		12 M						12 S						12 L						12 J						12 S						12 M						12 V										
11	29	13 J	Jury de semestre impair formation initiale					13 D						13 M						13 V						13 D						13 M						13 S										
		14 V						14 L						14 M						14 S						14 L	Fête nationale					14 J						14 D										
		15 S						15 M				20	38	15 J						15 D						15 M						15 V	Assomption					15 L										
		16 D						16 M						16 V						16 L						16 M						16 S						16 M										
		17 L				16	34	17 J	Jury de semestre impair alternance					17 S						17 M						17 J						17 D						17 M										
		18 M						18 V						18 D						18 M						18 V						18 L				38	4	18 J										
		19 M						19 S						19 L						19 J						19 S						19 M						19 V										
		20 J						20 D						20 M						20 V						20 D						20 M						20 S										
		21 V						21 L	Lundi de Pâques					21 M						21 S						21 L						21 J						21 D										
		22 S						22 M				21	39	22 J						22 D						22 M						22 V						22 L										
		23 D						23 M						23 V						23 L						23 M						23 S						23 M										
		24 L				17	35	24 J	Interruption pédagogique universitaire					24 S						24 M						24 J						24 D						24 M										
		25 M						25 V						25 D						25 M						25 V						25 L				39	5	25 J										
		26 M						26 S						26 L						26 J						26 S						26 M						26 V										
		27 J						27 D						27 M						27 V						27 D						27 M						27 S										
		28 V						28 L						28 M						28 S						28 L						28 J						28 D										
		29 S				18	36	29 M						29 J	Ascension					29 D						29 M						29 V						29 L										
		30 D						30 M						30 V						30 L						30 M						30 S				40	6	30 M										
		31 L						31 S						31 S						31 L						31 J						31 D						30 M										

Semestres impairs
 Semestres pairs
 Dimanches et fêtes légales

Examens impairs
 Examens pairs
 Juries impairs

Examens pairs
 Juries pairs

Interruptions pédagogiques (vote au CA du 12 mars 2024)
 Toussaint (facultative) : du vendredi 25 octobre 2024 soir au lundi 4 novembre 2024 matin
 Noël : du vendredi 20 décembre 2024 soir au lundi 6 janvier 2025 matin
 Hiver : du vendredi 28 février 2025 soir au lundi 10 mars 2025 matin
 Printemps : du vendredi 18 avril 2025 soir au lundi 28 avril 2025 matin

Calendrier pédagogique 2024-2025 - IUT CHAMBERY

		2025																																																																																																																																																																																					
C	U	Mars							Avril							Mai							Juin							Juillet							Août							Septembre																																																																																																																																											
		1 S	2 D	3 L	4 M	5 M	6 J	7 V	8 S	9 D	10 L	11 M	12 M	13 J	14 V	15 S	16 D	17 L	18 M	19 M	20 J	21 V	22 S	23 D	24 L	25 M	26 M	27 J	28 V	29 S	30 D	31 L	1 M	2 M	3 J	4 V	5 S	6 D	7 L	8 M	9 M	10 J	11 V	12 S	13 D	14 L	15 M	16 M	17 J	18 V	19 S	20 D	21 L	22 M	23 M	24 J	25 V	26 S	27 D	28 L	29 M	30 M	31 J	1 D	2 L	3 M	4 M	5 J	6 V	7 S	8 D	9 L	10 M	11 M	12 J	13 V	14 S	15 D	16 L	17 M	18 M	19 J	20 V	21 S	22 D	23 L	24 M	25 M	26 J	27 V	28 S	29 D	30 L	1 M	2 M	3 J	4 V	5 S	6 D	7 L	8 M	9 M	10 J	11 V	12 S	13 D	14 L	15 M	16 M	17 J	18 V	19 S	20 D	21 L	22 M	23 M	24 J	25 V	26 S	27 D	28 L	29 M	30 M	31 J	1 V	2 S	3 D	4 L	5 M	6 M	7 J	8 V	9 S	10 D	11 L	12 M	13 M	14 J	15 V	16 S	17 D	18 L	19 M	20 M	21 J	22 V	23 S	24 D	25 L	26 M	27 M	28 J	29 V	30 S	31 D	1 L	2 M	3 M	4 J	5 V	6 S	7 D	8 L	9 M	10 M	11 J	12 V	13 S	14 D	15 L	16 M	17 M	18 J	19 V	20 S	21 D	22 L	23 M	24 M	25 J	26 V	27 S	28 D
		Début stage SGM3							Début stage GCCD1, PEC2							Début stage GACO1							Début stage GACO2 FI							Grand jury S6 et BUT							Remise diplôme BUT, LP IDI et GRH							Grand jury S2, S4							Grand jury S4 FI GACO et S4/S6 FC SGM																																																																																																																																				
		Interruption pédagogique universitaire							Interruption pédagogique universitaire							Interruption pédagogique universitaire							Interruption pédagogique universitaire							Grand jury S5							Grand jury S1, S3							Grand jury S2, S4							Fête nationale							Assomption																																																																																																																													
		Fête du travail							Fête du travail							Fête du travail							Fête du travail							Fête nationale							Fête nationale							Fête nationale							Fête nationale																																																																																																																																				
		Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT																																																																																																																																				
		Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT																																																																																																																													
		Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT																																																																																																																						
		Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT																																																																																																															
		Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT																																																																																																								
		Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT							Interruption pédagogique IUT																																																																																										

Semestres impairs
 Semestres pairs
 Dimanches et fêtes légales

Examens impairs
 Examens pairs
 Examens pairs
 Examens pairs

Examens impairs
 Examens pairs
 Examens pairs
 Examens pairs

Interruptions pédagogiques (vote au CA du 12 mars 2024)
 Toussaint (facultative) : du vendredi 25 octobre 2024 soir au lundi 4 novembre 2024 matin
 Noël : du vendredi 20 décembre 2024 soir au lundi 6 janvier 2025 matin
 Hiver : du vendredi 28 février 2025 soir au lundi 10 mars 2025 matin
 Printemps : du vendredi 18 avril 2025 soir au lundi 28 avril 2025 matin



Calendrier pédagogique 2024-2025 - LLSH

2024												2025													
		Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février			
C	U			C	U			C	U			C	U			C	U			C	U				
		1	D			1	M			1	V			1	D			1	M			1	S		
		2	L			2	M		44	10	2	S			2	L			2	J			2	D	
		3	M			3	J				3	D			3	M			3	V			3	L	
		4	M			4	V				4	L			4	M			4	S			4	M	
		5	J			5	S				5	M			5	J			5	D			5	M	
		6	V			6	D				6	M			6	V			6	L			6	J	
		7	S			7	L				7	J			7	S			7	M			7	V	
		8	D			8	M				8	V			8	D			8	M			8	S	
		9	L			9	M				9	S			9	L			9	J			9	D	
		10	M			10	J				10	D			10	M			10	V			10	L	
		11	M			11	V				11	L			11	M			11	S			11	M	
		12	J			12	S				12	M			12	J			12	D			12	M	
		13	V			13	D				13	M			13	V			13	L			13	J	
		14	S			14	L				14	J			14	S			14	M			14	V	
		15	D			15	M				15	V			15	D			15	M			15	S	
		16	L			16	M				16	S			16	L			16	J			16	D	
		17	M			17	J				17	D			17	M			17	V			17	L	
		18	M			18	V				18	L			18	M			18	S			18	M	
		19	J			19	S				19	M			19	J			19	D			19	M	
		20	V			20	D				20	M			20	V			20	L			20	J	
		21	S			21	L				21	J			21	S			21	M			21	V	
		22	D			22	M				22	V			22	D			22	M			22	S	
		23	L			23	M				23	S			23	L			23	J			23	D	
		24	M			24	J				24	D			24	M			24	V			24	L	
		26	M			25	V				25	L			25	M			25	S			25	M	
		26	J			26	S				26	M			26	J			26	D			26	M	
		27	V			27	D				27	M			27	V			27	L			27	J	
		28	S			28	L				28	J			28	S			28	M			28	V	
		29	D			29	M				29	V			29	D			29	M			29	M	
		30	L			30	M				30	S			30	L			30	J			30	J	
		31	J			31	J				31	S			31	M			31	V			31	V	

Semestres impairs
 Semestres pairs
 Dimanches et fêtes légales

Examens impairs
 Jurys impairs

Examens pairs
 Jurys pairs

Interruptions pédagogiques (vote au CA du 12 mars 2024)
 Toussaint (facultative) : du vendredi 25 octobre 2024 soir au lundi 4 novembre 2024 matin
 Noël : du vendredi 20 décembre 2024 soir au lundi 6 janvier 2025 matin
 Hiver : du vendredi 28 février 2025 soir au lundi 10 mars 2025 matin
 Printemps : du vendredi 18 avril 2025 soir au lundi 28 avril 2025 matin

Calendrier pédagogique 2024-2025 - LLSH

2025																																		
C	U	Mars			C	U	Avril			C	U	Mai			C	U	Juin			C	U	Juillet			C	U	Août			C	U	Septembre		
		1 S					1 M					1 J	Fête du travail				1 D					1 M			1 V				1 L					
		2 D					2 M					2 V	Examens semestres pairs				2 L	JURYS SESSION 1 / SEMESTRES PAIRS				2 M			2 S				2 M					
		3 L					3 J					3 S					3 M					3 J			3 D				3 M					
		4 M					4 V					4 D					4 M					4 V			4 L				4 J					
		5 M					5 S					5 L	Examens semestres pairs				5 J					5 S			5 M				5 V					
		6 J	Interruption pédagogique universitaire				6 D					6 M					6 V					6 D			6 M				6 S					
		7 V					7 L					7 M					7 S					7 L			7 J				7 D					
		8 S					8 M					8 J	Victoire 1945				8 D					8 M			8 V				8 L					
		9 D					9 M					9 V					9 L	Pentecôte				9 M			9 S				9 M					
		10 L					10 J					10 S					10 M					10 J	Jurys session 2 (semestres 1 à 10)		10 D			10 M						
		11 M					11 V					11 D					11 M					11 V			11 L				11 J					
		12 M					12 S					12 L	Examens semestres pairs				12 J					12 S			12 M				12 V					
		13 J					13 D					13 M					13 V					13 D			13 M				13 S					
		14 V					14 L					14 M					14 S					14 L	Fête nationale		14 J				14 D					
		15 S					15 M					15 J					15 D					15 M			15 V	Assomption			15 L					
		16 D					16 M					16 V					16 L	Session 2 semestres impairs				16 M			16 S				16 M					
		17 L					17 J					17 S					17 M					17 J			17 D				17 M					
		18 M					18 V					18 D					18 M					18 V			18 L				18 J					
		19 M					19 S					19 L					19 J					19 S			19 M				19 V					
		20 J					20 D					20 M					20 V					20 D			20 M				20 S					
		21 V					21 L	Lundi de Pâques				21 M					21 S					21 L			21 J				21 D					
		22 S					22 M					22 J					22 D					22 M			22 V				22 L					
		23 D					23 M					23 V					23 L					23 M			23 S				23 M					
		24 L					24 J	Interruption pédagogique universitaire				24 S					24 M					24 J			24 D				24 M					
		25 M					25 V					25 D					25 M					25 V			25 L				25 J					
		26 M					26 S					26 L					26 J	Session 2 semestres pairs				26 S			26 M				26 V					
		27 J					27 D					27 M					27 V					27 D			27 M				27 S					
		28 V					28 L					28 M					28 S					28 L			28 J				28 D					
		29 S					29 M	Examens semestres pairs				29 J	Ascension				29 D					29 M			29 V				29 L					
		30 D					30 M					30 V					30 L					30 M			30 S				30 M					
		31 L					31 S					31 S					31 J					31 J			31 D				30 M					

Semestres impairs
 Semestres pairs
 Dimanches et fêtes légales

Examens impairs
 Jurys impairs

Examens pairs
 Jurys pairs

Interruptions pédagogiques (vote au CA du 12 mars 2024)
 Toussaint (facultative) : du vendredi 25 octobre 2024 soir au lundi 4 novembre 2024 matin
 Noël : du vendredi 20 décembre 2024 soir au lundi 6 janvier 2025 matin
 Hiver : du vendredi 28 février 2025 soir au lundi 10 mars 2025 matin
 Printemps : du vendredi 18 avril 2025 soir au lundi 28 avril 2025 matin



Calendrier pédagogique 2024-2025 - POLYTECH

2024												2025																													
C	U	Septembre				C	U	Octobre				C	U	Novembre				C	U	Décembre				C	U	Janvier				C	U	Février									
36	2	1 D	Rentrée PeiP1 : - Chy 9h00 - Acy 14h00 Rentrée PeiP2 : - Acy 10h00 - Chy 13h30 Rentrée BAT-FISA4 et FISE4 : 8h00 Rentrée MP4 : 8h00				40	6	1 M	Interruption pédagogique universitaire				44	10	1 V	Toussaint				49	15	1 D	Jour de l'an				1	19	1 M	Interruption pédagogique universitaire				6	24	1 S	Interruption pédagogique universitaire			
		2 L	Rentrée FISA3 + FISE3 : 9h00 Master SE : Pré-rentrée "Warm-up week" M1 + M2 : 10h00						2 M							2 S	Interruption pédagogique universitaire						2 L	2 J	Interruption pédagogique universitaire					2 D											
	3 M	Rentrée FISA3 + FISE3 : 9h00 Master SE : Pré-rentrée "Warm-up week" M1 + M2 : 10h00				3 J	3 D	Interruption pédagogique universitaire						3 M	3 V	Interruption pédagogique universitaire				3 L																					
	4 M	Rentrée FISA3 + FISE3 : 9h00 Master SE : Pré-rentrée "Warm-up week" M1 + M2 : 10h00				4 V	4 L	Interruption pédagogique universitaire						4 M	4 S	Interruption pédagogique universitaire				4 M																					
	5 J	Rentrée FISA3 + FISE3 : 9h00 Master SE : Pré-rentrée "Warm-up week" M1 + M2 : 10h00				5 S	5 M	Interruption pédagogique universitaire						5 J	5 D	Interruption pédagogique universitaire				5 M																					
	6 V	Rentrée FISA3 + FISE3 : 9h00 Master SE : Pré-rentrée "Warm-up week" M1 + M2 : 10h00				6 D	6 M	Interruption pédagogique universitaire						6 V	6 L	Interruption pédagogique universitaire				6 J	Jury Master S7 & S9 session 1																				
	7 S	Rentrée FISA3 + FISE3 : 9h00 Master SE : Pré-rentrée "Warm-up week" M1 + M2 : 10h00				7 L	7 J	Interruption pédagogique universitaire						7 S	7 M	Interruption pédagogique universitaire				7 V	Interruption pédagogique universitaire																				
	8 D	Rentrée FISA3 + FISE3 : 9h00 Master SE : Pré-rentrée "Warm-up week" M1 + M2 : 10h00				8 M	8 V	Interruption pédagogique universitaire						8 D	8 M	Interruption pédagogique universitaire				8 S	Interruption pédagogique universitaire																				
37	3	9 L	Début MECA-FC3 : 8h00 Rentrée MP5 : 8h00 Master SE : Rentrée M2 FC 9h00				41	7	9 M	Interruption pédagogique universitaire				50	16	9 L	Interruption pédagogique universitaire				2	20	9 J	Interruption pédagogique universitaire				7	25	9 D	Interruption pédagogique universitaire										
		10 M	Rentrée : M2 13h30 - M1 15h00						10 J	10 D	Interruption pédagogique universitaire					10 M	10 V	Fin semestre S5 MECA-FC3 et S7 FISE					10 L	Interruption pédagogique universitaire																	
		11 M	Rentrée : M2 13h30 - M1 15h00						11 V	11 L	Armistice 1918					11 M	11 S	Interruption pédagogique universitaire					11 M	Interruption pédagogique universitaire																	
	12 J	Rentrée : M2 13h30 - M1 15h00				12 S	12 M	Interruption pédagogique universitaire				12 J	12 D	Interruption pédagogique universitaire				12 M	Interruption pédagogique universitaire																						
	13 V	Rentrée : M2 13h30 - M1 15h00				13 D	13 M	Interruption pédagogique universitaire				13 V	13 L	Interruption pédagogique universitaire				13 J	JURY S7 BAT-FISA + FISE																						
	14 S	Rentrée : M2 13h30 - M1 15h00				14 L	14 J	Interruption pédagogique universitaire				14 S	14 M	Interruption pédagogique universitaire				14 V	Fin semestre S5 MECA-FISA et FC3		JURY S5 MECA-FC3		Interruption pédagogique universitaire																		
	15 D	Rentrée : M2 13h30 - M1 15h00				15 M	15 V	Interruption pédagogique universitaire				15 D	15 M	Interruption pédagogique universitaire				15 S	Interruption pédagogique universitaire																						
38	4	16 L	Début MECA-FISA3 : 8h00				42	8	16 M	Interruption pédagogique universitaire				51	17	16 L	Interruption pédagogique universitaire				3	21	16 J	Interruption pédagogique universitaire				8	26	16 D	Interruption pédagogique universitaire										
		17 M	Début MECA-FISA3 : 8h00						17 J	17 D	Interruption pédagogique universitaire					17 M	17 V	Interruption pédagogique universitaire					17 L	Interruption pédagogique universitaire																	
		18 M	Début MECA-FISA3 : 8h00						18 V	18 L	Interruption pédagogique universitaire					18 M	18 S	Interruption pédagogique universitaire					18 M	Interruption pédagogique universitaire																	
		19 J	Début MECA-FISA3 : 8h00						19 S	19 M	Interruption pédagogique universitaire					19 J	19 D	Interruption pédagogique universitaire					19 M	Interruption pédagogique universitaire																	
	20 V	Début MECA-FISA3 : 8h00				20 D	20 M	Interruption pédagogique universitaire				20 V	20 L	Interruption pédagogique universitaire				20 J	Interruption pédagogique universitaire																						
	21 S	Début MECA-FISA3 : 8h00				21 L	21 J	Interruption pédagogique universitaire				21 S	Interruption pédagogique universitaire				21 M	Interruption pédagogique universitaire																							
39	5	22 D	Début MECA-FISA3 : 8h00				43	9	22 M	Interruption pédagogique universitaire				52	18	22 D	Interruption pédagogique universitaire				4	22	22 M	Interruption pédagogique universitaire				9	27	22 S	Interruption pédagogique universitaire										
		23 L	Début MECA-FISA3 : 8h00						23 M	23 S	Interruption pédagogique universitaire					23 L	Interruption pédagogique universitaire						23 J	Interruption pédagogique universitaire																	
		24 M	Début MECA-FISA3 : 8h00						24 J	24 D	Interruption pédagogique universitaire					24 M	24 V	Interruption pédagogique universitaire					24 L	Interruption pédagogique universitaire																	
		26 M	Début MECA-FISA3 : 8h00						25 V	25 L	Interruption pédagogique universitaire					25 M	Noël						25 S	Interruption pédagogique universitaire						25 M	Interruption pédagogique universitaire										
		26 J	Début MECA-FISA3 : 8h00						26 S	26 M	Interruption pédagogique universitaire					26 J	26 M	Interruption pédagogique universitaire					26 D	Interruption pédagogique universitaire						26 M	Interruption pédagogique universitaire										
27 V	Début MECA-FISA3 : 8h00				27 D	27 M	Interruption pédagogique universitaire				27 V	27 V	Interruption pédagogique universitaire				27 L	Interruption pédagogique universitaire				27 J	JURY S5 FISA + FISE																		
28 S	Début MECA-FISA3 : 8h00				28 L	28 J	Interruption pédagogique universitaire				28 S	28 S	Interruption pédagogique universitaire				28 M	Interruption pédagogique universitaire				28 V	Interruption pédagogique universitaire																		
29 D	Début MECA-FISA3 : 8h00				29 M	29 V	Interruption pédagogique universitaire				29 D	29 D	Interruption pédagogique universitaire				29 M	Interruption pédagogique universitaire				29 M	Interruption pédagogique universitaire																		
30 L	Rentrée BAT-FISA5 et-FISE5 : 9h00				30 M	30 S	Interruption pédagogique universitaire				30 L	30 L	Interruption pédagogique universitaire				30 J	Commission Prep semestre 7 MP4				30 J	Interruption pédagogique universitaire																		
		31 J	Rentrée BAT-FISA5 et-FISE5 : 9h00				31 J	31 J	Interruption pédagogique universitaire				31 M	31 M	Interruption pédagogique universitaire				31 V	Interruption pédagogique universitaire				31 V	Interruption pédagogique universitaire																

Semestres impairs
 Semestres pairs
 Dimanches et fêtes légales

Examens impairs
 Juries impairs

Examens pairs
 Juries pairs

Interruptions pédagogiques (vote au CA du 12 mars 2024)
 Toussaint (facultative) : du vendredi 25 octobre 2024 soir au lundi 4 novembre 2024 matin
 Noël : du vendredi 20 décembre 2024 soir au lundi 6 janvier 2025 matin
 Hiver : du vendredi 28 février 2025 soir au lundi 10 mars 2025 matin
 Printemps : du vendredi 18 avril 2025 soir au lundi 28 avril 2025 matin

Calendrier pédagogique 2024-2025 - POLYTECH

		2025																																																												
C	U	Mars		C	U	Avril		C	U	Mai		C	U	Juin		C	U	Juillet		C	U	Août		C	U	Septembre																																				
10	28	1	S	Interruption pédagogique universitaire	14	32	1	M	JURY S9 BAT-FISA + FISE	18	36	1	J	Fête du travail		23	41	1	D	Jury S8 FISE Hors Stage	27	45	1	M	JURY S9 Session comp BAT-FISA + FISE	31	49	1	V	Jury PeiP-A et Master : S8 session 2 et M1 session 2	32	50	1	L	Jury Année 3 FISA + FISE	36	2	1	L	Jury Master : S10 et M2																						
		2	D				2	M				2	L	2	M			2	S				2	M				2	S				2	M				2	M		2	S	2	M	2	M	2	M	2	M	2	M	2	M	2	M						
		3	L				3	J				3	J	3	S			3	M				3	M				3	J				3	J				3	D		3	D	3	D	3	D	3	D	3	D	3	D	3	D	3	D	3	D	3	D		
		4	M				4	V				4	V	4	D			4	M				4	M				4	M				4	V				4	V		4	V	4	V	4	L	4	L	4	L	4	L	4	L	4	L	4	L	4	L		
		5	M				5	S				5	S	5	L			5	L				5	L				5	J				5	S				5	S		5	S	5	S	5	M	5	M	5	M	5	M	5	M	5	M	5	M	5	M		
		6	J				6	D				6	D	6	M			6	M				6	M				6	V				Fin semestre 6 MECA-FISA					6	V		6	D	6	D	6	D	6	M	6	M	6	M	6	M	6	M	6	M	6	M		
		7	V				7	L				7	L	7	M			7	M				7	M				7	S				7	S				7	S		7	L	7	L	7	L	7	J	7	J	7	J	7	J	7	J	7	J	7	J		
		8	S				8	S				8	M	8	M			8	J				Victoire 1945					8	D				8	D				8	D		8	M	JURY S9 Session comp BAT-FISA + FISE		8	V	8	V	8	V	8	V	8	V	8	V	8	V	8	V	8	V
		9	D				9	D				9	M	9	M			9	V				9	V				9	L				Pentecôte					9	L		9	M	9	M	9	M	9	S	9	S	9	S	9	S	9	S	9	S	9	S	9	S
11	29	10	L	Epreuves comp S7 BAT-FISA + FISE		JURY S7 MP4		10	J	JURY S9 BAT-FISA + FISE	15	33	10	S	10	S	10	M	Jury Année M1 session 1 Jury S8 session 1	24	42	10	J	JURY semestre 8 MP4	28	46	10	J	Jury PeiP-A et Master : S8 session 2 et M1 session 2		32	50	10	D	Jury Année 3 FISA + FISE	37	3	10	M	Jury Master : S10 et M2																						
		11	M	épreuves complémentaires Master (session 2) S7 et S9		11	V	11	D				11	M	11	M	11	V				11	V				11	V	11	V			11	V				11	V		11	V	11	V	11	V	11	V	11	V												
		12	M	12	S	12	S	12	L				12	L	12	L	12	J				12	J				12	J	12	J			12	J				12	S		12	S	12	S	12	S	12	S	12	S	12	S	12	S								
		13	J	13	J	13	D	13	D				13	M	13	M	13	M				13	V				13	V	13	V			13	V				13	D		13	D	13	D	13	D	13	D	13	D	13	D	13	D	13	D						
		14	V	Fin semestre S9 BAT-FISA + FISE		14	L	14	L				14	M	JURY semestre 9 MP5		14	M				14	M				14	S	14	S			14	S				14	L		14	L	14	L	14	L	14	L	14	L	14	L	14	L								
		15	S	15	M	15	M	15	J				15	J	15	J	15	J				15	V				15	V	15	V			15	V				15	D		15	D	15	D	15	D	15	D	15	D	15	D	15	D	15	D						
		16	D	16	M	16	M	16	V				Fin semestre S8 FISE et MP4		16	V	16	V				16	L				16	L	16	L			16	L				16	M		16	M	16	M	16	M	16	M	16	M	16	M	16	M	16	M						
12	30	17	L	17	J	17	J	17	S	17	S	17	S	17	M	17	M	17	M	17	M	17	M	17	D	17	D	17	D	17	D	17	D	17	D	17	D	17	D																							
		18	M	Epreuves comp S5 FISA + FISE		18	V	18	D	18	D	18	D	18	M	18	M	18	M	18	M	18	M	18	V	18	V	18	V	18	V	18	V	18	V	18	V	18	V																							
		19	M	19	S	19	S	19	L	19	L	19	L	19	L	19	J	Epreuves comp S8 FISE		19	J	Fin semestre S8 BAT FISA 4		19	S	19	S	19	S	19	S	19	S	19	S	19	S	19	S	19	S																					
		20	J	20	D	20	D	20	M	20	M	20	M	20	M	20	V	JURY S6 FISA + FISE		20	V	Fin semestre S8 BAT FISA 4		20	D	20	D	20	D	20	D	20	D	20	D	20	D	20	D	20	D																					
		21	V	21	L	Lundi de Pâques		21	M	21	M	21	M	21	M	21	S	21	S	21	S	21	S	21	L	21	L	21	L	21	L	21	L	21	L	21	L	21	L	21	L																					
		22	S	22	M	Interruption pédagogique universitaire	22	M	22	J	22	J	22	J	22	J	22	D	22	D	22	D	22	D	22	M	22	M	22	M	22	M	22	M	22	M	22	M	22	M																						
		23	D	23	M		23	V	Fin semestre S6 FISE		23	V	23	V	23	V	23	L	23	L	23	L	23	L	23	M	23	M	23	M	23	M	23	M	23	M	23	M	23	M																						
24	L	24	S	24	S		24	S	24	S	24	S	24	S	24	M	24	M	24	M	24	M	24	J	24	J	24	J	24	J	24	J	24	J	24	J	24	J	24	J																						
25	M	Epreuves comp S5 FISA + FISE		Jury Master S7 et S9 session 2			25	V	25	D	25	D	25	D	25	M	25	M	25	M	25	M	25	M	25	V	25	V	25	V	25	V	25	V	25	V	25	V	25	V																						
26	M	26	S	26	S		26	S	26	S	26	S	26	S	26	L	26	L	26	L	26	L	26	L	26	M	26	M	26	M	26	M	26	M	26	M	26	M																								
27	J	27	D	27	D		27	M	27	M	27	M	27	M	27	V	27	V	27	V	27	V	27	D	27	D	27	D	27	D	27	D	27	D	27	D	27	D																								
28	V	28	L	Epreuves comp S9 BAT-FISA + FISE			28	L	28	L	28	L	28	L	28	M	épreuves S8 session 2 Master		28	M	28	M	28	M	28	L	28	L	28	L	28	L	28	L	28	L	28	L																								
13	31	29	S	29	M	29	M	29	M	29	M	29	M	29	J	29	J	29	J	29	J	29	M	29	M	29	M	29	M	29	M	29	M	29	M	29	M																									
		30	D	30	M	30	M	30	V	30	V	30	V	30	V	30	L	Epreuves comp S6 FISA + FISE		30	L	30	L	30	M	30	M	30	M	30	M	30	M	30	M	30	M	30	M																							
		31	L	31	S	31	S	31	S	31	S	31	S	31	S	31	D	31	D	31	D	31	D	31	J	31	J	31	J	31	J	31	J	31	J	31	J	31	J																							

Semestres impairs
 Semestres pairs
 Dimanches et fêtes légales

Examens impairs
 Juries impairs

Examens pairs
 Juries pairs

Interruptions pédagogiques (vote au CA du 12 mars 2024)
 Toussaint (facultative) : du vendredi 25 octobre 2024 soir au lundi 4 novembre 2024 matin
 Noël : du vendredi 20 décembre 2024 soir au lundi 6 janvier 2025 matin
 Hiver : du vendredi 28 février 2025 soir au lundi 10 mars 2025 matin
 Printemps : du vendredi 18 avril 2025 soir au lundi 28 avril 2025 matin



Calendrier pédagogique 2024-2025 - SceM Hors STAPS

2024												2025																																			
C		U		Septembre				C		U		Octobre				C		U		Novembre				C		U		Décembre				C		U		Janvier				C		U		Février			
36	2	1	D					40	6	1	M				44	10	1	V	Toussaint				49	15	1	D			1	19	1	M	Jour de l'an				6	24	1	S							
		2	L	Soutenances M1 & M2	JURYS M1 & M2 sessions 1 & 2	2	M				2	S	Interruption pédagogique universitaire	2			L		2	J	Interruption pédagogique universitaire	2			D																						
	3	M			3	J			3	D		3	M			3	V		3	L	JURYS																										
	4	M			4	V			4	L		4	M			4	S		4	M	GEOGRAPHIE S1, S3, S5 session 1																										
	5	J			5	S			5	M		5	J			5	D		5	M	M1 et M2 session 1 (selon dates d'examens)																										
	6	V			6	D			6	M		6	V			6	V		6	J																											
	7	S			7	L			7	J		7	S			7	S		7	V																											
	8	D			8	M			8	V		8	D			8	D		8	S																											
37	3	9	L	Soutenances M1 & M2	JURYS M1 & M2 sessions 1 & 2	41	7	9	M		45	11	9	S		50	16	9	L	EXAMENS CONTROLES TERMINAUX (CT) SESSION 1 M1 & M2 (selon calendriers alternance)		2	20	9	J	EXAMENS CONTROLES TERMINAUX (CT) SESSION 1 S1, S3 et S5 GEOGRAPHIE		7	25	9	D		10	L	9	L	JURYS										
		10	M					10	J				10	D				10	V		10			V		10	M			SV/ST/MPC/MISP/PEIP S1, S3, S5 session 1																	
		11	M					11	V				11	L	Armistice 1918			11	M		11			S		11	M			M1 et M2 session 1 (selon dates d'examens)																	
	12	J			12		S		12	M			12	M			12	J		12	M																										
	13	V			13		D		13	M			13	M			13	V	EXAMENS CT SESSION 1 S1, S3 et S5	13	L																										
	14	S			14		L		14	J			14	J			14	S		14	M																										
	15	D			15		M		15	V			15	V			15	D		15	M																										
38	4	16	L	Soutenances M1 & M2	JURYS M1 & M2 sessions 1 & 2	42	8	16	M		46	12	16	S		51	17	16	L	EXAMENS CONTROLES TERMINAUX (CT) SESSION 1 S1, S3 et S5 TOUTES FILIERES hors Géographie		3	21	16	J		8	26	16	J		17	L	16	J												
		17	M					17	J				17	D				17	M		17			V		17			V																		
	18	M			18		V		18	L			18	M			18	M		18	S																										
	19	J			19		S		19	M			19	M			19	J		19	D																										
	20	V			20		D		20	M			20	M			20	V		20	L																										
	21	S			21		L		21	J			21	J			21	S		21	M																										
39	5	22	D			43	9	22	M		47	13	22	V		52	18	22	D		4	22	22	M		9	27	22	M		27	L	22	M													
		23	L					23	M				23	S				23	L				23	J				23	D																		
		24	M					24	J				24	D				24	M	Interruption pédagogique universitaire			24	V	Remise des notes GEOGRAPHIE			24	L																		
	25	V			25		L		25	V			25	L			25	M		25		S																									
	26	J			26		S	Interruption pédagogique universitaire	26	M			26	M			26	J		26		D																									
	27	V			27		D		27	M			27	M			27	V		27		L																									
	28	S			28		L		28	J			28	J			28	S		28		M																									
30	L	29	D			44	10	29	M		48	14	29	V		50	16	29	D		5	23	29	M		9	27	29	M		28	V	29	M													
		30	M	Interruption pédagogique universitaire	30			S		30			L	Interruption pédagogique universitaire	30			J	Remise des notes L1 SV/S/MISP/MPC L2 & L3 SV/ST/MATH/INFO/SP/PC M1 et M2	30			J																								
		31	J					31	J				31	M				31	M																												

Semestres impairs
 Semestres pairs
 Dimanches et fêtes légales

Examens impairs
 Jurys impairs

Examens pairs
 Jurys pairs

Interruptions pédagogiques (vote au CA du 12 mars 2024)
 Toussaint (facultative) : du vendredi 25 octobre 2024 soir au lundi 4 novembre 2024 matin
 Noël : du vendredi 20 décembre 2024 soir au lundi 6 janvier 2025 matin
 Hiver : du vendredi 28 février 2025 soir au lundi 10 mars 2025 matin
 Printemps : du vendredi 18 avril 2025 soir au lundi 28 avril 2025 matin

Calendrier pédagogique 2024-2025 - SceM Hors STAPS

2025																												
Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet			Août			Septembre										
C	U		C	U		C	U		C	U		C	U		C	U		C	U									
		1 S			1 M			1 J			1 D			1 M			1 V			1 L								
		2 D			2 M			2 V			2 L			2 M			2 S			2 M								
		3 L			3 J			3 S			3 M			3 J			3 D			3 M								
		4 M			4 V			4 D			4 M			4 V			4 L			4 J								
		5 M			5 S			5 L			5 J			5 S			5 M			5 V								
10	28	6 J			6 D			6 M			6 V			6 D			6 M			6 S								
		7 V			7 L			7 M			7 S			7 L			7 J			7 D								
		8 S			8 M			8 J			8 D			8 M			8 V			8 L								
		9 D			9 M			9 V			9 L			9 M			9 S			9 M								
		10 L			10 J			10 S			10 M			10 J			10 D			10 M								
		11 M			11 V			11 D			11 M			11 V			11 L			11 J								
		12 M			12 S			12 L			12 J			12 S			12 M			12 V								
11	29	13 J			13 D			13 M			13 V			13 D			13 M			13 S								
		14 V			14 L			14 M			14 S			14 L			14 J			14 D								
		15 S			15 M			15 J			15 D			15 M			15 V			15 L								
		16 D			16 M			16 V			16 L			16 M			16 S			16 M								
		17 L			17 J			17 S			17 M			17 J			17 D			17 M								
		18 M			18 V			18 D			18 M			18 V			18 L			18 J								
		19 M			19 S			19 L			19 J			19 S			19 M			19 V								
		20 J			20 D			20 M			20 V			20 D			20 M			20 S								
		21 V			21 L			21 M			21 S			21 L			21 J			21 D								
		22 S			22 M			22 J			22 D			22 M			22 V			22 L								
		23 D			23 M			23 V			23 L			23 M			23 S			23 M								
		24 L			24 J			24 S			24 M			24 J			24 D			24 M								
		25 M			25 V			25 D			25 M			25 V			25 L			25 J								
		26 M			26 S			26 L			26 J			26 S			26 M			26 V								
		27 J			27 D			27 M			27 V			27 D			27 M			27 S								
		28 V			28 L			28 M			28 S			28 L			28 J			28 D								
		29 S			29 M			29 J			29 D			29 M			29 V			29 L								
		30 D			30 M			30 V			30 L			30 M			30 S			30 M								
		31 L			31 S			31 S			31 S			31 J			31 D			31 M								

Semestres impairs
 Semestres pairs
 Dimanches et fêtes légales

Examens impairs
 Jurys impairs

Examens pairs
 Jurys pairs

Interruptions pédagogiques (vote au CA du 12 mars 2024)
 Toussaint (facultative) : du vendredi 25 octobre 2024 soir au lundi 4 novembre 2024 matin
 Noël : du vendredi 20 décembre 2024 soir au lundi 6 janvier 2025 matin
 Hiver : du vendredi 28 février 2025 soir au lundi 10 mars 2025 matin
 Printemps : du vendredi 18 avril 2025 soir au lundi 28 avril 2025 matin



Calendrier pédagogique 2024-2025 - SceM STAPS (hors LP)

2024												2025											
Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février			
C	U			C	U			C	U			C	U			C	U			C	U		
		1 D				1 M				1 V	Toussaint			1 D				1 M	Jour de l'an			1 S	
		2 L				2 M		44	10	2 S	Interruption pédagogique universitaire			2 L				2 J				2 D	
		3 M				3 J				3 D				3 M		1	19	3 V	Interruption pédagogique universitaire			3 L	JURY S7 Session 1
		4 M				4 V				4 L				4 M				4 S				4 M	JURY DEUST S3 session 1
36	2	5 J	Soutenances M2 S10 session 1			5 S				5 M				5 J				5 D				5 M	
		6 V				6 D				6 M	EXAMENS ANTICIPÉS S1 à S9 DEUST S1 et S3			6 V				6 L		6	24	6 J	
		7 S				7 L				7 J				7 S				7 M				7 V	
		8 D				8 M		45	11	8 V				8 D				8 M				8 S	
		9 L				9 M	EXAMENS ANTICIPÉS S1 à S9 DEUST S1 et S3			9 S				9 L		2	20	9 J				9 D	
		10 M				10 J				10 D				10 M	EXAMENS ANTICIPÉS S1 à S9 DEUST S1 et S3			10 V				10 L	
		11 M				11 V				11 L	Armistice 1918			11 M				11 S				11 M	
		12 J				12 S				12 M				12 J				12 D				12 M	
		13 V	Jury S10 et diplôme			13 D				13 M	EXAMENS ANTICIPÉS S1 à S9 DEUST S1 et S3			13 V	EXAMENS GRANDES COHORTES S1, S3 et S5			13 L		7	25	13 J	EXAMENS "2de chance" S1, S3 et S5
		14 S				14 L				14 J				14 S				14 M				14 V	
		15 D				15 M		46	12	15 V				15 D				15 M				15 S	
		16 L				16 M	EXAMENS ANTICIPÉS S1 à S9 DEUST S1 et S3			16 S				16 L		3	21	16 J				16 D	
		17 M	Examens S10 session2			17 J				17 D				17 M	EXAMENS GRANDES COHORTES S1, S3 et S5			17 V				17 L	
		18 M				18 V				18 L				18 M				18 S				18 M	
		19 J				19 S				19 M				19 J				19 D				19 M	
		20 V				20 D				20 M	EXAMENS ANTICIPÉS S1 à S9 DEUST S1 et S3			20 V				20 L	LUNDI 22 JANVIER : DATE LIMITE REMISE DES NOTES S1, S3 et S5 "1ère chance" S7 et DEUST S1 et S3			20 J	
		21 S				21 L				21 J				21 S	Interruption pédagogique universitaire			21 M		8	26	21 V	
		22 D				22 M	EXAMENS ANTICIPÉS S1 à S9 DEUST S1 et S3			22 V				22 D				22 M				22 S	
		23 L				23 M				23 S				23 L	Interruption pédagogique universitaire			23 J				23 D	
		24 M				24 J				24 D				24 M				24 V				24 L	24 FEV : DATE LIMITE - REMISE DES NOTES S1, S3 et S5 "2de chance"
		26 M				25 V				25 L				25 M	Noël			25 S				25 M	
		26 J				26 S	Interruption pédagogique universitaire			26 M				26 J				26 D				26 M	
		27 V				27 D				27 M	EXAMENS ANTICIPÉS S1 à S9 DEUST S1 et S3			27 V	Interruption pédagogique universitaire			27 L		9	27	27 J	
		28 S				28 L				28 J				28 S				28 M				28 V	
		29 D				29 V				29 V				29 D				29 M					
		30 L				30 M	Interruption pédagogique universitaire			30 S				30 L				30 J	PRÉ-JURY S1, S3 et S5 "1ère chance"				
						31 J								31 M	Interruption pédagogique universitaire			31 V					

Semestres impairs
 Semestres pairs
 Dimanches et fêtes légales

Examens impairs
 Juries impairs

Examens pairs
 Juries pairs

Interruptions pédagogiques (vote au CA du 12 mars 2024)
 Toussaint (facultative) : du vendredi 25 octobre 2024 soir au lundi 4 novembre 2024 matin
 Noël : du vendredi 20 décembre 2024 soir au lundi 6 janvier 2025 matin
 Hiver : du vendredi 28 février 2025 soir au lundi 10 mars 2025 matin
 Printemps : du vendredi 18 avril 2025 soir au lundi 28 avril 2025 matin



UNIVERSITÉ
SAVOIE
MONT BLANC

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 13 juin 2024 -

Délibération n°4.5.13/06/2024

**relative aux critères d'obtention du statut de sportif de haut niveau
sur liste complémentaire pour l'année 2024/2025**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,

Article unique : Adoption des critères d'obtention du statut de sportif de haut niveau sur liste complémentaire pour l'année 2024/2025

Documents fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 31

Quorum : 16

Membres présents : 17

Membres représentés : 1

Nombre de votants : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 18

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les critères d'obtention du statut de sportif de haut niveau sur liste complémentaire pour l'année 2024/2025, tels que présentés en séance et décrits en annexe.

Chambéry, le 24 juin 2024

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : 28 JUIN 2024

Transmise au recteur le : 28 JUIN 2024

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



Critères d'admission sur Liste B (liste SBN : Sportifs de Bon Niveau) à l'Université Savoie Mont-Blanc Année universitaire 2024-2025

Il existe, à l'Université Savoie Mont-Blanc, deux listes de sportifs de haut niveau :

- **La liste A (liste SHN)** : elle rassemble tous les sportifs suivants :
 - Sportifs sur liste ministérielle « SHN ».
 - Sportifs sur liste ministérielle « collectifs nationaux ».
 - Sportifs sur liste ministérielle « espoirs ».
 - Sportifs membres d'une structure labélisée du Projet de Performance Fédéral.
 - Sportif appartenant à un centre de formation d'un club professionnel et bénéficiant d'une convention de formation. (cf. article L211-5 du code du sport)

- **La liste B (liste SBN)** : elle rassemble tous les sportifs de « bon niveau », c'est à dire ne pouvant prétendre au statut SHN liste A mais proche du haut niveau / en accession vers celui-ci.
Ils doivent répondre aux critères d'admission détaillés dans ce document, par discipline sportive.

Chacune de ces 2 listes renvoie à des droits et des devoirs spécifiques, détaillés dans le contrat SHN.

Les critères d'admission sur **liste B (liste SBN)**, doivent être justifiés :

- *pour l'année scolaire ou universitaire 2023-2024 pour les sports individuels.*
- *pour l'année universitaire 2024-2025 pour les sports collectifs.*

1. SPORTS COLLECTIFS

En sport collectif, sera considéré comme « titulaire », le sportif inscrit sur les feuilles de matches et pour lequel le club attestera la possibilité d'avoir un temps de jeu réel avec l'équipe.

• Basket-ball masculin

Être titulaire d'une équipe évoluant à minima en Nationale 1.

• Basket-ball féminin

Être titulaire d'une équipe évoluant à minima en Nationale 1.

• Football Américain

Être titulaire d'une équipe évoluant en D1 ou en D2.

• Football féminin

Être titulaire d'une équipe évoluant à minima en D2 ou U19 national.

Après avis de la ligue AURA, étude au cas par cas pour des joueuses de moins de 23 ans, évoluant dans d'autres niveaux de jeu, à fort potentiel, et si les besoins d'aménagements de scolarité sont avérés

- **Football masculin**

Être titulaire d'une équipe évoluant à minima en National 2.

Après avis de la ligue AURA, étude au cas par cas pour des joueurs de moins de 23 ans, évoluant dans d'autres niveaux de jeu, à fort potentiel, et si les besoins d'aménagements de scolarité sont avérés

- **Futsal**

Être titulaire d'une équipe évoluant en D1 (FFF)

- **Hand-ball masculin**

Être titulaire d'une équipe évoluant à minima en Nationale 1.

- **Hand-ball féminin**

Être titulaire d'une équipe évoluant à minima en Nationale 1.

- **Hockey sur glace masculin**

Être titulaire d'une équipe évoluant à minima en D1.

- **Hockey sur glace féminin**

Être titulaire d'une équipe évoluant en ligue Elite.

- **Hockey subaquatique masculin et féminin**

Être sélectionné en équipe nationale.

- **Roller Hockey masculin et féminin**

Être titulaire d'une équipe évoluant en ligue Élite.

- **Rugby féminin**

Être titulaire d'une équipe évoluant à minima en Elite 2 "Armelle Auclair".

- **Rugby masculin**

Être titulaire d'une équipe évoluant à minima en nationale.

Être membre d'un centre de formation d'un club professionnel

- **Volley Ball masculin et féminin**

Être titulaire d'une équipe évoluant en à minima Élite.

- **Beach Volley masculin et féminin**

Évoluer dans les 10 premiers nationaux juniors et les 30 meilleurs nationaux au classement individuel national.

- **Water-polo masculin et féminin**

Être titulaire d'une équipe évoluant en championnat élite ou en championnat national 1.

2. SPORTS INDIVIDUELS

• Athlétisme :

-*Stade* : Satisfaire aux niveaux de performance présentés ci-après :

CAF	JUF	ESF	SEF	EPREUVES	CAM	JUM	ESM	SEM
7''80	7''75	7''70	7''65	60 m salle	7''05	7''00	6''90	6''85
12''35	12''30	12''15	12''05	100m	11''10	10''95	10''90	10''70
25''50	25''30	24''75	24''60	200 m / 200m salle	22''60	22''25	22''10	21''65
59''00	58''30	57''00	56''00	400 m / 400m salle	51''00	49''80	49''50	48''10
2'19''00	2'17''00	2'15''50	2'12''50	800m / 800m salle	1'57''00	1'54''50	1'53''50	1'51''00
4'51''00	4'48''00	4'45''00	4'33''00	1500m / 1500m salle	4'06''50	3'57''00	3'54''00	3'48''00
10'40''00	10'35''00	10'10''00	10'00''00	3000m / 3000m salle	9'02''00	8'45''00	8'30''00	8'30''00
—	—	17'55''00	17'45''00	5000m	—	15'25''00	15'05''00	14'37''00
8''80	8''95	8''90	8''80	60 m Haies salle	8''10	8''20	8''25	8''15
14''60	14''80	14''70	14''50	100m haies	—	—	—	—
—	—	—	—	110m haies	14''65	14''80	14''90	14''55
66''00	65''00	64''70	62''50	400m haies	57''00	56''00	55''00	53''20
7'35''00	7'28''00	—	—	2000m Steeple	6'23''00	—	—	—
—	—	11'15''00	11'00''00	3000m Steeple	—	9'40''00	9'27''00	9'08''00
1m63	1m65	1m67	1m70	Hauteur / Hauteur salle	1m92	1m95	2m03	2m05
3m25	3m35	3m65	3m80	Perche / Perche salle	4m35	4m50	4m90	5m10
5m55	5m65	5m70	5m85	Longueur / Longueur salle	6m75	6m90	7m05	7m25
11m50	11m65	12m05	12m45	Triple Saut / Triple saut salle	13m90	14m40	14m60	15m05
12m50	11m00	11m90	12m80	Poids / Poids salle	14m20	13m60	13m80	14m90
33m50	37m00	38m00	45m00	Disque	43m00	44m00	45m00	48m00
46m50	42m00	47m00	53m00	Marteau	49m00	46m00	48m00	53m00
36m00	36m00	39m00	43m50	Javelot	51m00	52m50	56m00	63m00
15'50''00	15'30''00	15'00''00	14'30''00	3000m Marche / 3000m Marche salle	—	—	—	—
28'00''00	—	—	—	5000m Marche / 5000m Marche salle	25'30''00	25'00''00	24'00''00	23'00''00
—	58'00''00	—	—	10000m Marche	—	53'00''00	—	—
—	—	2'01''00	1'58''00	20km marche	—	—	1'55''00	1'42''00
3250 pt	3350 pt	3500 pt	3750 pt	pentathlon salle	—	—	—	—
4500 pt	4650 pt	4700 pt	5000 pt	heptathlon / heptathlon salle	4350 pt	4700 pt	5000 pt	5200 pt
—	—	—	—	décathlon	6000 pt	6500 pt	6800 pt	7000 pt

- *hors stade* : Satisfaire aux niveaux de performance ou classements ci-après :

Spécialité	Espoir – senior H	Junior H	Spécialité	Espoir - senior F	Junior F
10km	31'00	32'00	10km	37'00	38'00
Semi-marathon	1h10'00	1h15''00	Semi-marathon	1h25'00	1h27'00
Marathon	2h40'00		Marathon	2h55'00	
Course en montagne	5 premiers des championnats de France	5 premiers des championnats de France	Course en montagne	5 premières des championnats de France	5 premières des championnats de France
Kilomètre Vertical	3 premiers des championnats de France	3 premiers des championnats de France	Kilomètre Vertical	3 premiers des championnats de France	3 premiers des championnats de France
Trail court	3 premiers des championnats de France	3 premiers des championnats de France	Trail court	3 premiers des championnats de France	3 premiers des championnats de France
Trail long	3 premiers des championnats de France	3 premiers des championnats de France	Trail long	3 premiers des championnats de France	3 premiers des championnats de France
Trail	Espoirs ≥ 750 Seniors ≥ 800 points ITRA	≥ 750 points ITRA	Trail	Espoirs ≥ 650 Seniors ≥ 700 points ITRA	≥ 650 points ITRA

• Aviron

- Femmes :

En junior (J18) être dans les 18 premières au championnat de France bateaux courts.

En senior, être dans les 18 premières au championnat de France bateaux court en skiff ou dans les 12 premières en deux sans barreaux.

- Hommes :

En junior (J18) être dans les 18 premiers au championnat de France bateaux courts.

En senior, être dans les 18 premiers au championnat de France bateaux courts.

- Catégories concernées :

Ces résultats doivent être obtenus dans les catégories olympiques :

Skiff = 1x (Homme et femme)

Deux sans barreur = 2- (Homme et femme)

En catégorie poids léger (non olympique)

Skiff poids léger = 1xPL (Homme et femme)

être dans les 18 premiers hommes et être U23

être dans les 12 premières femmes et être U23

Nouvelle Catégorie olympique Beach Rowing : Étude au cas par cas

• Badminton

Être classé a minima N2 avec une moyenne supérieure à 1500 points. Ceci soit en simple, soit en double, soit en double mixte.

• Course d'orientation

- **A pied** : Être parmi les 20 meilleurs de sa catégorie d'âge au classement général de la coupe de France pédestre.

• Cyclisme

Filière cyclisme traditionnel

- sur route

Être titulaire d'une licence Elite dans un effectif de division nationale.

Pour les U19, être classé dans les 30 premiers en homme et femme (sélection coupe de France ou championnats de France ou sélection aux championnats d'Europe ou aux championnats du monde).

- Cyclo cross

Être classé dans les 40 premiers en homme et femme (classement général de la coupe de France ou championnats de France) dans sa catégorie d'âge ou sélection aux championnats d'Europe ou aux championnats du monde

Filière piste

- Cyclisme sur piste

Top 30 homme et top 15 femme (sur une épreuve des championnats de France ou sur une épreuve de coupe du monde) dans sa catégorie d'âge ou sélection aux championnats d'Europe ou aux championnats du monde.

Filière VTT

-VTT *Cross-country* : Top 40 homme et top 30 femme (classement général de la coupe de France ou championnats de France) dans sa catégorie d'âge ou sélection aux championnats d'Europe ou aux championnats du monde.

-VTT *Descente / VTT Enduro* : Top 30 homme et 10 femme dans sa catégorie d'âge (classement général de la coupe de France ou championnats de France) ou sélection aux championnats d'Europe ou du monde. Etude au cas par cas pour des sportifs participant au circuit de coupe du monde (DH) ou EDR (Enduro) dans leur catégorie d'âge

Filière BMX Race :

- BMX race : Top 16 homme et femme (demi-finale) des championnats de France dans sa catégorie d'âge ou participation aux quarts de final des championnats d'Europe ou aux championnats du monde.

Filière Cyclisme Urbain (BMX Free Style ; Trial et VTT XCE) :

-VTT *Trial* : être classé « Expert » ou « Elite » chez les hommes et « Dame » chez les femmes ou top 25 homme et top 10 femme sur une manche de coupe du Monde.

-VTT *XCE* : Top 8 du classement général de la coupe de France ou championnats de France homme et femme ou top 10 homme et femme d'une manche de coupe du monde ou sélection aux championnats d'Europe ou du Monde.

-BMX *Free Style* : Top 15 homme et top 5 femme du classement général de la coupe de France ou championnats de France ou top 50 homme et top 20 femme d'une manche de coupe du Monde ou sélection aux championnats du Monde.

• Escalade

Au classement national permanent de la FFME, être classé :

Pour les garçons parmi les 30 meilleurs seniors, et 10 meilleurs jeunes en difficulté ou en bloc, les 5 meilleurs en vitesse.

Pour les filles, parmi 20 meilleures seniors, 8 meilleures jeunes en difficulté ou en bloc, les 5 meilleures en vitesse.

• Escrime

Être parmi les 40 meilleurs français en senior, les 30 meilleurs en junior.

• Equitation

Évoluer a minima au niveau amateur élite sur les disciplines suivantes : Concours complet, dressage, saut d'obstacles, endurance, voltige équestre.

• Golf

Être parmi les 200 meilleurs hommes ou les 135 meilleures femmes au classement mérite national amateur.

• Gymnastique

- Gymnastique Artistique Masculine et Gymnastique Artistique Féminine

Equipe : Top 12 / Nationale A1 et A2.

Individuel(le) : Elite / Nationale A si total de points supérieur à 46 points pour les filles et à 70 points pour les garçons.

- Gymnastique Rythmique

Equipe : Elite / Nationale 1 et 2

Individuel : Elite / Nationale A

- Gymnastique Acrobatique

Equipe : Nationale 1

Individuel : Elite / Nationale A

- Gymnastique Aérobic

Elite / Nationale A

- Tumbling

Elite / Nationale si total de points supérieur à 54 points pour les filles et à 56 points pour les garçons.

- Trampoline

Elite / Nationale si total de points supérieur à 86 points pour les filles et à 88 points pour les garçons en qualification ou si total de points supérieur à 46 points pour les filles et à 49 points pour les garçons, en finale sèche.

• Judo

Participer au championnat de France 1ère Division Juniors ou Seniors

Ju-Jitsu :

Etre dans les 3 premiers du classement national ou membre de l'équipe de France.

• Karaté

Être dans le Top 5 championnats de France de combat.

• Kayak

- Slalom (olympique) / Course en ligne (olympique) / Descente / Kayak-polo / Marathon :

Etre a minima athlète en N1

• Natation

- Natation sportive

Avoir réalisé les minimas suivants :

Grand bassin*

	50Fr	100Fr	200Fr	400Fr	800Fr	1500Fr	50 Bk	100 Bk	200 Bk	50 Br	100 Br	200 Br	50 Bu	100 Bu	200 Bu	200Me	400Me
Homme	24.26	54.43	1:58.36	4:15.36	8:44.63	16:50.72	27.89	1:00.27	2:09.87	30.65	1:07.21	2:27.38	26.02	57.81	2:09.39	2:12.28	4:42.95
Femme	27.53	1:00.42	2:11.10	4:36.60	9:25.56	17:53.92	31.40	1:07.44	2:23.95	34.20	1:14.67	2:41.42	28.34	1:04.56	2:21.34	2:26.34	5:11.48

Petit bassin*

	50Fr	100Fr	200Fr	400Fr	800Fr	1500Fr	50 Bk	100 Bk	200 Bk	50 Br	100 Br	200 Br	50 Bu	100 Bu	200 Bu	200Me	400Me
Homme	23.50	52.14	1:55.30	4:06.29	8:34.54	16:24.08	25.78	56.76	2:02.57	29.30	1:04.52	2:19.80	25.29	56.20	2:05.97	2:07.21	4:33.27
Femme	26.96	59.07	2:08.54	4:32.13	9:16.22	17:47.22	29.78	1:03.85	2:18.35	33.41	1:12.36	2:36.15	28.29	1:03.36	2:18.79	2:21.40	5:01.07

* Fr = Nage Libre ; Bk = Dos ; Br = Brasse ; Bu = Papillon ; Me = 4 nages

- Natation artistique

Être dans le top 5 du championnat de France de sa catégorie

• Ski

- Ski Alpin

Avoir moins de 75 points FIS pour les garçons

Avoir moins de 90 points FIS pour les filles

- Snowboard

Slalom Géant Parallèle : avoir plus de 100 points FIS

Boarder Cross : avoir plus de 100 points FIS

Half Pipe : avoir au moins 20 points FIS

Slope Style : avoir au moins 20 points FIS

Big Air : avoir au moins 80 points FIS

- Ski Freestyle

Skicross : avoir plus de 50 points

Half-pipe : avoir au moins 20 points FIS

Slope Style : avoir au moins 20 points FIS

Bosses : avoir plus de 80 points FIS

- Saut à ski et combiné nordique

Etre dans les 10 premiers français de sa catégorie d'âge

- Ski de fond

Age dans l'année de l'inscription	Points FFS filles	Points FFS garçons
18 ans et moins	140	110
19 ans	130	100
20 ans	100	90
21 ans	90	80
22 ans	80	70
23 ans et plus	70	60

- Biathlon

Catégorie	Age	Points FFS biathlon Garçons	Points FFS biathlon Filles
Jeunes (U19.1)	17/18	150	160
Jeunes (U19.2)	18/19	120	130
Juniors (U21.1)	19/20	95	100
Juniors (U21.2)	20/21	80	90
Senior	21 et plus	60	70

• Ski alpinisme

Être classé aux championnats de France en individuel, Vertical Race, Sprint :

- Dans le top 15 junior (U20) homme et top 10 (U20) femme

- Dans le top 15 espoir (U23) homme et top 10 (U23) femme

- Dans le top 20 senior homme et le top 15 senior femme

• Squash

U17, U19, Senior : Etre classé en 1ere série nationale.

• Tennis

Avoir un classement en 2^e série négative (0).

• Tennis de table

Avoir à minima 2000 points pour les garçons et 1700 points en filles.

• Triathlon

Disciplines	Epreuves	Caractéristiques	Cadets (16,17 ans) et Juniors (18, 19 ans), au 31 décembre de la saison sportive	Juniors (18,19 ans) et Senior (à partir de 20 ans)	U23 (18 à 23 ans au 31 décembre de la saison sportive)	Seniors
Triathlon	Championnats de France Triathlon Sprint	Epreuve cadet ou junior Epreuve Toutes catégories et U23	20 H, 10 F		10 H, 6 F	20 H, 10 F
	Championnats de France Aquathlon Sprint	Epreuve cadet ou junior Classement U23 lors du championnat de France Toutes catégories	10 H, 6 F		5H, 3F	
	Championnats de France Duathlon Sprint	Epreuve cadet ou junior Epreuve Toutes catégories et U23	10 H, 6 F		5H, 3F	10 H, 6 F
	Championnats de France de triathlon longue distance toutes catégories	Epreuve ouverte à partir de 18 ans		10 H, 6 F		
	Coupe d'Europe de triathlon	Epreuve Junior ou Senior	20 H, 10 F			20 H, 10 F
	Sportive ou sportif non listé si "sélection équipe de France (Youth, Juniors, U23, Elite)" ou si "sélection nationale cadet-junior"	Vérification auprès de la F.F.TRI.	de droit		de droit	de droit
Para triathlon	Sportive ou sportif listé	Vérification de l'appartenance sur le site du ministère des sports				

Raids	Championnat de France jeune F.F.TRI. (Cadets ou juniors ou U23)	Top 2 équipes femmes	Top 3 équipes mixte	Top 4 équipes hommes
	Championnat de France F.F.TRI. Senior (juniors admis)	Top 3 équipes femmes	Top 5 équipes mixte	Top 10 équipes hommes

• Twirling bâton

Être international en individuel ou collectivement, ou être dans le top 5 français en individuel.

3. AUTRES SPORTS

Si vous pratiquez une discipline sportive autre que celles présentées ci-dessus, les demandes seront étudiées au cas par cas à partir du moment où vous répondez aux trois critères ci-dessous :

- Avis favorable du CTS ou CTN obligatoire ;
- Avoir fait un podium aux Championnats de France, coupe de France, ou être membre d'une équipe de France ;
- présenter de fortes contraintes d'entraînement et de compétitions.

→ Il vous faut donc fournir en début d'année universitaire les justificatifs et éléments nécessaires au regard de ces trois critères. Votre demande sera ensuite étudiée et la commission statuera sur celle-ci début septembre.



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 13 juin 2024 -

Délibération n°5.1.13/06/2024

relative à la labellisation des associations étudiantes 2024-2025

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,

Article unique : Labellisation des associations étudiantes 2024-2025

Documents fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 31

Quorum : 16

Membres présents : 12

Membres représentés : 3

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la labellisation des associations étudiantes 2024-2025, telle que présentée en séance et décrite en annexe.

Chambéry, le 24 juin 2024

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : **28 JUIN 2024**

Transmise au recteur le : **28 JUIN 2024**

Modalités de recours contre la présente délibération : *La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.*

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



Demande de labellisation des associations étudiantes 2024-2025

	Association	Site USMB	Avis commission vie des campus 06/06/2024	Avis CFVU 13/06/2024
1	BDE POLYTECH	Annecy-le-vieux	Favorable	Favorable
2	BEAPS	Bourget-du-Lac	Favorable	Favorable
3	ELYRIA	Bourget-du-Lac	Favorable	Favorable
4	FIBERGLISS	Bourget-du-Lac	Favorable	Favorable
5	FOREIGNERS	Bourget-du-Lac	Favorable	Favorable
6	GACO CRESCENDO	Bourget-du-Lac	Favorable	Favorable
7	POLYRUN CLUB	Bourget-du-Lac	Favorable	Favorable
8	PRISM	Bourget-du-Lac	Favorable	Favorable
9	UNIVERT	Bourget-du-Lac	Favorable	Favorable
10	US BIO	Bourget-du-Lac	Favorable	Favorable



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 13 juin 2024 -

Délibération n°5.2.13/06/2024

**relative à l'approbation des demandes de subventions présentées
par les associations étudiantes**

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

Article unique : Adoption des attributions de subventions aux associations étudiantes dans le cadre du FSDIE

Documents fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 31
Quorum : 16
Membres présents : 10
Membres représentés : 2
Nombre de votants : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 12

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les attributions de subventions aux associations étudiantes dans le cadre du FSDIE, telles que présentées en séance et décrites en annexe.

Chambéry, le 24 juin 2024

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : **28 JUIN 2024**

Transmise au recteur le : **28 JUIN 2024**

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION FSDIE AUX ASSOCIATIONS ETUDIANTES

Année Universitaire 2023-2024

Commission Vie des Campus - FSDIE Projets du 6 juin 2024

Association	Intitulé du projet	Descriptif du projet	Publics concernés	Domaine	Autre financement	Coût total du projet €	Subvention demandée €	Part de la subvention demandée en %	Proposition d'attribution du FSDIE €	Part de la subvention d'attribution en %	Proposition d'attribution de la CFVU €	Subventions commissions précédentes 2023-2024	Remarques	
CATEGORIE 1 - Projets transversaux portés par une ou plusieurs associations issues de structures différentes concernant un campus entier et dont l'accès est ouvert à tous les étudiants														
1	ANIMA MARTIALIS	Animations, démonstrations et initiations : activités d'ANIMA MARTIALIS lors de la VÔGA 2024	→ Proposer des animations, des démonstrations et des initiations aux étudiants participant à la VÔGA	→ Etudiants de l'Université Savoie Mont Blanc des campus de Jacob-Bellecombette et du Bourget du lac participant à la VÔGA 2024	9-Autres	/	9 120,00	9 120,00	100,00%	5 000,00	54,82%	5 000,00	→ 6 176 € (05/10/2023), projet "Sur les traces des athlètes grecs : découverte et pratique du pentathlon antique à l'USMB" → 8 660 € (30/11/2023), projet "ELEPH'FIGHT 2024 1ère édition" → 3 035 € (30/11/2023), projet "Walpurgis awakening - Atelier de découverte de l'escrime ancienne pour les étudiantes de l'USMB"	La commission vie des campus propose ne pas accorder la totalité de la subvention et conseille à l'association de chercher des co-financements.
2	BDE Polytech Anancy - Chambéry	Ateliers fabrication de produits ménagers naturels	→ Sensibiliser les étudiants à la pollution émise par les produits ménagers du commerce → Apprendre aux étudiants de l'USMB à créer leur propres produits ménagers facilement, à moindre coup et écologiques	→ Toutes les personnes travaillant à l'USMB, notamment les étudiants, mais si des professeurs veulent participer aux ateliers c'est évidemment possible aussi	4-Environnement	→ 400 € (Prélèvement sur bénéfices antérieurs)	2 400,00	2 000,00	83,33%	2 000,00	83,33%	2 000,00	→ 350 € (05/10/2023), projet "Projet d'illumination et de décoration pour les fêtes de fin d'année"	Avis favorable, mais le BDE est sollicité à faire le lien rapidement avec le service du SVEC pour cette activité
3	BDE Polytech Anancy - Chambéry	Course d'orientation savoyarde au coeur de la ville d'Anancy pour l'accueil des étudiants découvrant la ville lors de la rentrée 2024/2025	→ Apprendre aux étudiant(e)s arrivants en ville à s'orienter au coeur de celle-ci en passant par de célèbres monuments ou lieux qui leur seront utiles dans leur vie d'étudiant(e)s.	→ Etudiants du campus de Anancy le Vieux	9-Autres	/	135,07	135,07	100,00%	135,07	100,00%	135,07	→ 350 € (05/10/2023), projet "Projet d'illumination et de décoration pour les fêtes de fin d'année"	Avis favorable, mais la commission vie des campus conseille vivement au BDE de se mettre en relation avec le SVEC parce que d'autres courses analogues sont organisées par d'autres BDE et associations.
4	BDE Polytech Anancy - Chambéry	Course et soirée caritative pour Octobre Rose	→ Relever des fonds pour donner à l'association 4S qui soutient les femmes dans la lutte et le rétablissement du cancer du sein	Etudiants de l'USMB mais aussi les personnes externes	3-Sport	→ 4 200 € (Ventes) → 13 € (Prélèvement sur bénéfices antérieurs)	6 713,00	2 500,00	37,24%	2 500,00	37,24%	2 500,00	→ 350 € (05/10/2023), projet "Projet d'illumination et de décoration pour les fêtes de fin d'année"	Avis favorable
5	BDE Polytech Anancy - Chambéry	Triple Mountain	→ Cohésion entre étudiants de l'USMB autour du sport	→ Étudiant de l'USMB (campus de Jacob, Bourget du Lac, Anancy)	3-Sport	→ 800 € (BNB Paribas) → 7 875 € (Inscriptions des participants) → 750 € (Inscriptions du staff)	19 480,00	10 055,00	51,62%	0,00	0,00%	0,00	→ 350 € (05/10/2023), projet "Projet d'illumination et de décoration pour les fêtes de fin d'année"	La commission vie des campus propose de ne pas subventionner le projet. Elle demande à l'association de représenter le projet avec un bilan moral et financier faisant apparaître le nombre d'étudiants participants ainsi que leur composante d'origine.
6	BDE Polytech Anancy - Chambéry	Polytech Mountain Discovery	→ Donner accès aux étudiants de l'usmb à des activités uniques, sensationnels et culturelles autour des montagnes de Savoie.	→ Etudiants du campus technolac de l'USMB	3-Sport	→ 2 500 € (Inscriptions des participants) → 285 € (Prélèvement sur bénéfices antérieurs)	16 785,00	14 000,00	83,41%	7 000,00	41,70%	7 000,00	→ 350 € (05/10/2023), projet "Projet d'illumination et de décoration pour les fêtes de fin d'année"	La commission vie des campus propose ne pas accorder la totalité de la subvention et conseille à l'association de chercher des co-financements.
7	BDE Polytech Anancy - Chambéry	Présentation des clubs et associations de Polytech Chambéry	→ Présenter les clubs et associations de Polytech à l'ensemble des étudiants de manière ludique	→ Étudiants de l'USMB du campus du Bourget	9-Autres	→ 200 € (BDE Polytech Chambéry)	800,00	600,00	75,00%	0,00	0,00%	0,00	→ 350 € (05/10/2023), projet "Projet d'illumination et de décoration pour les fêtes de fin d'année"	La commission vie des campus propose de ne pas subventionner le projet car l'USMB propose déjà la journée de présentation des associations.
8	BDE Polytech Anancy - Chambéry	Week-end sportif	→ Proposer aux étudiants un week-end sportif avec de nombreuses activités qui vont leur permettre de rencontrer les autres étudiants dans un cadre sécurisé et convivial.	→ Etudiants de l'USMB	3-Sport	→ 1 000 € (Polytech) → 1 121,84 € (Prélèvement sur bénéfices antérieurs) → 9 950 € (Billetterie)	21 371,84	9 300,00	43,52%	9 300,00	43,52%	9 300,00	→ 350 € (05/10/2023), projet "Projet d'illumination et de décoration pour les fêtes de fin d'année"	La commission vie des campus propose de subventionner le projet. Néanmoins la commission vie des campus demande au club de présenter les futurs projets avec un bilan moral et financier faisant apparaître le nombre d'étudiants participants ainsi que leur composante d'origine.
9	BDE Polytech Anancy - Chambéry	Bureau Des Arts et des Activités	→ Proposer aux étudiants des activités artistiques et manuelles 1 après-midi par mois minimum	→ Etudiants de l'USMB	1-Culture artistique	→ 300 € (Inscriptions des participants) → 500 € (Prélèvement sur bénéfices antérieurs)	2 190,00	1 390,00	63,47%	1 390,00	63,47%	1 390,00	→ 350 € (05/10/2023), projet "Projet d'illumination et de décoration pour les fêtes de fin d'année"	La commission vie des campus propose de subventionner le projet. Néanmoins la commission vie des campus demande au club de présenter les futurs projets avec un bilan moral et financier faisant apparaître le nombre d'étudiants participants ainsi que leur composante d'origine.
10	BEAPS	Vôga	→ Présenter l'association, le campus et la vie universitaire aux étudiants lors d'une journée d'échange.	→ Etudiants présents sur le campus de Technolac	9-Autres	→ 90 € (Prélèvement sur bénéfices antérieurs)	690,00	600,00	86,96%	0,00	0,00%	0,00	→ 1 000 € (01/02/2024), projet "AfterworkDécouverte des débouchés des mentions et master STAPS" → 600 € (01/02/2024), projet "Intervention en lycée"	La commission vie des campus propose de ne pas subventionner le projet car l'achat de la mascotte ne profite qu'à l'association et relève de la catégorie des goodies. Elle propose à l'association de solliciter la composante.

	Association	Intitulé du projet	Descriptif du projet	Publics concernés	Domaine	Autre financement	Coût total du projet €	Subvention demandée €	Part de la subvention demandée en %	Proposition d'attribution du FSDIE €	Part de la subvention d'attribution en %	Proposition d'attribution de la CFVU €	Subventions commissions précédentes 2023-2024	Remarques
11	BEAPS	Journée Nationale du Sport et du Handicap (JNSH)	→ Démocratiser et sensibiliser le grand public aux activités sportives adaptées. → Permettre aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap de trouver une association sportive pour pratiquer du sport.	→ Etudiants de l'USMB	8-Handicap	/	54,00	54,00	100,00%	54,00	100,00%	54,00	→ 1 000 € (01/02/2024), projet "AfterworkDécouverte des débouchés des mentions et master STAPS" → 600 € (01/02/2024), projet "Intervention en lycée"	Avis favorable, mais conseille à l'association de faire les demandes de projets avant les événements et pas après, dans le futur
12	BEAPS	Guide du petit étudiant	→ Ce guide vise à faciliter l'accueil des nouveaux étudiants de l'USMB dans leur nouvel environnement universitaire en leur fournissant toutes les informations nécessaires sur l'orientation, les astuces, la vie pratique, étudiante et sociale.	→ Nouveaux étudiants de l'USMB	9-Autres	→ 78,09 € (Prélèvement sur bénéfices antérieurs)	278,09	200,00	71,92%	0,00	0,00%	0,00	→ 1 000 € (01/02/2024), projet "AfterworkDécouverte des débouchés des mentions et master STAPS" → 600 € (01/02/2024), projet "Intervention en lycée"	La commission vie des campus propose de ne pas subventionner le projet car il existe déjà un guide de l'étudiant proposé par l'USMB. Elle propose à l'association de faire le lien avec le guide existant.
13	BEAPS	Welcome Pack	→ Pouvoir offrir gratuitement aux étudiants un WelcomePack, pour permettre un meilleur accueil des nouveaux étudiants, lutter contre la précarité et faire de la prévention	→ Etudiants de l'USMB	9-Autres	→ 503,90 € (Prélèvement sur bénéfices antérieurs)	2 903,90	2 400,00	82,65%	0,00	0,00%	0,00	→ 1 000 € (01/02/2024), projet "AfterworkDécouverte des débouchés des mentions et master STAPS" → 600 € (01/02/2024), projet "Intervention en lycée"	La commission vie des campus propose de ne pas subventionner le projet car les fonds du FSDIE n'ont pas vocation à financer des goodies.
14	CITHEME L'ASSO	Séminaire de Cohésion 2024	→ Favoriser les rencontres et les interactions. Notre séminaire vise principalement à créer des liens entre les étudiants des différentes promotions et parcours afin de favoriser l'esprit de groupe. → Faciliter l'intégration. Notre séminaire de cohésion donne l'opportunité aux nouveaux arrivants de l'USMB et aux ERASMUS de rencontrer et d'interagir avec les étudiants qui connaissent le campus afin de briser la glace. → Créer un environnement positif et convivial. → Ouvrir l'évènement à tous. La subvention permettrait de baisser le prix du séminaire pour qu'il soit accessible au plus grand nombre d'étudiants.	→ Etudiants de l'USMB	9-Autres	→ 7 000 € (tickets étudiants) → 500 € (trésorerie)	14 558,95	7 058,95	48,49%	7 058,95	48,49%	7 058,95	→ 2 000 € (30/11/2023), projet "Séminaire professionnel en station de sports d'hiver"	Avis favorable. La commission vie des campus alerte néanmoins l'association à bien ouvrir le séminaire de cohésion aux autres composantes. La commission vie des campus demande au club de présenter les futurs projets avec un bilan moral et financier faisant apparaître le nombre d'étudiants participants ainsi que leur composante d'origine.
15	ETUDEBROUILLE	Subvention annuelle de l'associations (fonds de roulement)	→ Financer les différentes actions de l'association à visée psychosociale	→ Etudiants en précarité	9-Autres	→ 1 280 € (cotisations bénéficiaires)	7 520,10	6 240,10	82,98%	6 240,10	82,98%	6 240,10	/	Avis favorable
16	Légumes et Cagettes Rebelles (Bourget)	Fournir un panier de produits alimentaires frais, locaux, BIO et de saison à 4€ pour les étudiants chaque semaine	→ Donner accès à une alimentation de qualité chaque semaine au plus grand nombre d'étudiants à un tarif très avantageux. Garder nos producteurs locaux dans l'esprit du Plan Alimentaire territorial du Grand Chambéry.	→ Etudiants des campus du Bourget et de Jacob-Bellecombette	9-Autres	→ 7 200 € (fruits et légumes : 60 paniers/sem vendus 4€, 30 ventes sur l'année) → 1 800 € (autres produits locaux)	17 597,23	8 597,23	48,86%	8 597,23	48,86%	8 597,23	→ 2 443,31 € (30/11/2023), projet "Fournir un panier de produits alimentaires frais, locaux, BIO et de saison à 4€ pour les étudiants chaque semaine"	Avis favorable
17	POLYRUN CLUB	Course à pied	→ Créer un groupe d'étudiants qui se retrouvent pour pratiquer la course à pied chaque semaine dans le but de se préparer à une ou plusieurs courses financées par l'association.	→ Etudiants de l'USMB	3-Sport	→ 1 000 € (Sponsoring, dons, mécénat) → 750 € (Inscriptions des participants)	8 248,08	7 500,00	90,93%	0,00	0,00%	0,00	/	La commission vie des campus propose de ne pas subventionner le projet car le budget est mal construit et le total des dépenses est onéreux.
SOUS-TOTAL CATEGORIE 1							130 845,26	81 750,35	62,48%	49 275,35	37,66%	49 275,35		
CATEGORIE 2 - Événements sportifs et humanitaires finançables parce qu'ils contribuent à la promotion de l'Université Savoie Mont Blanc														
1	ASUSMB	L'ASUSMB au championnat de France universitaire d'escalade	→ Aboutissement du projet autour de la dynamique de l'équipe universitaire d'escalade 2023-24 → Concrétiser en quantité et qualité la représentativité de l'USMB au championnat de France d'escalade universitaire → Encourager la participation de tous et toutes, athlètes SHN comme grimpeurs et grimpeuses de très bon niveau ne bénéficiant pas de ce statut	→ Etudiant.e.s adhérent.e.s de l'association sportive ASUSMB pratiquant l'escalade à bon niveau, les SHN en escalade. Ils étaient 11 participants en 2022-23, cette année 16 étudiants (11 garçons et 5 filles) sont qualifiés au chpt de France.	3-Sport	→ 336 € (Prélèvement sur bénéfices antérieurs)	2 636,00	2 300,00	87,25%	0,00	0,00%	0,00	→ 1 600 € (30/11/2023), projet "Dynamique de l'équipe universitaire d'escalade"	La commission vie des campus propose de ne pas subventionner le projet. Elle conseille à l'association de retravailler le projet avec des éléments d'informations plus concrets étant donné que le projet concerne l'année 2025.
2	ASUSMB	Participation aux championnats de France de Volley 4x4	→ Permettre aux étudiant.es intéressé.es par la pratique du volley-ball d'en vivre la pratique compétitive au niveau des championnats de France → Fédérer les étudiant.es autour d'un projet commun tourné vers la compétition universitaire. → Développer un sentiment d'identité et d'appartenance à l'USMB.	→ Equipes étudiantes de volley-ball de l'université de Savoie	3-Sport	→ 546 € (Participation étudiante)	3 020,00	2 474,00	81,92%	2 474,00	81,92%	2 474,00	→ 1 600 € (30/11/2023), projet "Dynamique de l'équipe universitaire d'escalade"	Avis favorable. La commission vie des campus conseille à l'association de chercher des co-financements à l'avenir.

	Association	Intitulé du projet	Descriptif du projet	Publics concernés	Domaine	Autre financement	Coût total du projet €	Subvention demandée €	Part de la subvention demandée en %	Proposition d'attribution du FSDIE €	Part de la subvention d'attribution en %	Proposition d'attribution de la CFVU €	Subventions commissions précédentes 2023-2024	Remarques
3	BDE Polytech Annecy - Chambéry	Course Croisière EDHEC (CCE)	→ Représenter l'Université Savoie Mont-Blanc lors de la CCE sur différentes épreuves sportives (régate et sports collectifs plein air), l'un des plus grand évènement sportif d'Europe	→ 30 étudiants motivés pour participer à la course	3-Sport	→ 3 518 € (Participation des étudiants) → 1 200 € (Sponsor actuelle) → 800 € (Nouveau sponsor)	20 518,00	15 000,00	73,11%	8 000,00	38,99%	8 000,00	/	La commission vie des campus propose ne pas accorder la totalité de la subvention étant donné le montant de la subvention demandée très élevée par rapport au nombre de participants.
4	Bureau des Elèves (BDE) de Polytech Chambéry	Réajustement du projet PolyRaid Savoie (Europ'Raid)	→ Découvrir l'Europe en Peugeot 205 → Partager et Echanger nos cultures → Fournir du matériels scolaire à des écoles	→ 3 étudiants motivés pour participer au raid	5-Humanitaire	→ 5 000 € (Sponsoring) → 2 000 € (Evènement : loto, tombola)	15 500,00	1 500,00	9,68%	0,00	0,00%	0,00	→ 7 000 € (30/11/2023), projet "Réajustement du projet PolyRaid Savoie (Europ'Raid)"	La commission vie des campus propose de ne pas subventionner le projet car elle a déjà financé 7 000 € à la commission du 30/11/2023 et estime que le montant est suffisamment important ; l'évènement a par ailleurs déjà eu lieu. La commission recommande du BDE de construire ses projets en amont avec le SVEC et de chercher davantage de sponsors.
5	Polytech MONT-BLANC	Récolte de fonds pour une ascension du Mont Blanc	→ Faire découvrir le monde de la montagne au plus grand nombre d'étudiants possibles et réaliser une récolte de fonds à travers plusieurs actions (ventes de produits locaux, création de partenariats...) afin de permettre à 20 étudiants de l'école Polytech Annecy-Chambéry de faire l'ascension du Mont Blanc au mois de juin	→ Tout étudiant amateur de montagne	3-Sport	→ 2 000 € (BDE POLYTECH) → 4 942 € (Vente de produits) → 2 343 € (Vente de marchandises) → 1 560 € (Dons) → 5 250 € (Bénévolat Marathon et Maxi Race)	27 095,00	2 000,00	7,38%	0,00	0,00%	0,00	→ 9 000 € (30/11/2023), projet "Récolte de fonds pour une ascension du Mont Blanc"	La commission vie des campus propose de ne pas subventionner le projet car elle a déjà financé 9 000 € à la commission du 30/11/2023 et estime que le montant est suffisamment important au vu du faible nombre de bénéficiaires du projet.
SOUS-TOTAL CATEGORIE 2							68 769,00	23 274,00	33,84%	10 474,00	15,23%	10 474,00		
CATEGORIE 3 - Projets ne concernant qu'une filière														
1	ANIMA MARTIALIS	Week-end d'intégration/cohésion et de formation des cadres de l'association ANIMA MARTIALIS pour la saison 2024/2025	→ Permettre aux nouveaux adhérents étudiants de l'association de l'intégrer et de développer de la cohésion avec les anciens + former nos cadres	→ Etudiants de l'Université Savoie Mont Blanc adhérents à l'association ANIMA MARTIALIS, à jour de leur cotisation et des frais de participations au Week-end	9-Autres	→ 350 € (Participation des étudiants)	2 920,00	2 570,00	88,01%	0,00	0,00%	0,00	→ 6 176 € (05/10/2023), projet "Sur les traces des athlètes grecs : découverte et pratique du pentathlon antique à l'USMB" → 8 660 € (30/11/2023), projet "ELEPH'FIGHT 2024 1ère édition" → 3 035 € (30/11/2023), projet "Walpurgis awakening - Atelier de découverte de l'escrime ancienne pour les étudiantes de l'USMB"	La commission FSDIE propose de ne pas subventionner le projet qui n'est destiné qu'aux étudiants de l'association.
2	BDE CGE3S	Formation Préventions et secours civique de Niveau 1 (PSC1)	→ Former les étudiants de BUT 1 et BUT 2 CGE3S aux gestes élémentaires de premiers secours.	→ BUT 1 et 2	7-Santé	/	6 500,00	6 500,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	/	La commission vie des campus propose de ne pas subventionner le projet car des formations sont proposées en interne par l'USMB.
3	BDE Polytech Annecy - Chambéry	Accueil des nouveaux étudiants de Polytech Annecy-Chambéry au sein de l'école pour la rentrée 2024/2025	→ Accompagner les nouveaux étudiants de Polytech ainsi que tous ceux du campus, pour leur permettre de découvrir le campus, l'école, la ville et de pouvoir rencontrer d'autres étudiants.	→ Etudiants du campus de Annecy le Vieux	9-Autres	→ 1 000 € (Composante) → 109,58 € (Prélèvement sur bénéfices antérieurs)	3 961,12	2 851,55	71,99%	0,00	0,00%	0,00	→ 350 € (05/10/2023), projet "Projet d'illumination et de décoration pour les fêtes de fin d'année"	La commission vie des campus propose de ne pas subventionner le projet car l'USMB organise déjà un évènement pour les nouveaux étudiants : Vôga. Elle incite l'association à participer à cet évènement.
4	BDE Polytech Annecy - Chambéry	Activité artistique	→ Permettre aux nouveaux étudiants de se présenter et d'échanger pour pouvoir s'intégrer à travers une activité artistique. Cette activité aura lieu en début d'année lors de la période d'intégration.	→ Etudiants de l'USMB	1-Culture artistique	→ 150 € (Prélèvement sur bénéfices antérieurs)	1 650,00	1 500,00	90,91%	1 500,00	90,91%	1 500,00	→ 350 € (05/10/2023), projet "Projet d'illumination et de décoration pour les fêtes de fin d'année"	Avis favorable
5	BDE Polytech Annecy - Chambéry	Rallye Savoyard	→ Faire découvrir la ville de Chambéry et la culture Savoyarde aux nouveaux étudiants autour d'une course en équipe passant par les points historiques et culturels importants de la ville	→ Nouveaux étudiants de l'USMB	3-Sport	→ 210 € (BDE Polytech Chambéry) → 40 € (Vente de marchandises)	1 750,00	1 500,00	85,71%	1 500,00	85,71%	1 500,00	→ 350 € (05/10/2023), projet "Projet d'illumination et de décoration pour les fêtes de fin d'année"	Avis favorable. La commission vie des campus alerte l'association à bien ouvrir le rallye savoyard aux autres composantes et à faire le lien avec le SVEC car d'autres rallyes similaires sont organisés par d'autres associations. La commission vie des campus demande au club de présenter les futurs projets avec un bilan moral et financier faisant apparaître le nombre d'étudiants participants ainsi que leur composante d'origine.

Association	Intitulé du projet	Descriptif du projet	Publics concernés	Domaine	Autre financement	Coût total du projet €	Subvention demandée €	Part de la subvention demandée en %	Proposition d'attribution du FSDIE €	Part de la subvention d'attribution en %	Proposition d'attribution de la CFVU €	Subventions commissions précédentes 2023-2024	Remarques
6 BEAPS	Déplacement en Conseil d'Administration de l'ANESTAPS	→ Permettre un remboursement du / des administrateur.ices se déplacent à leurs frais en Conseil d'Administration de l'ANESTAPS	→ Administrateur.ices de l'ANESTAPS	9-Autres	→ 200 € (Prélèvement sur bénéfices antérieurs)	800,00	600,00	75,00%	0,00	0,00%	0,00	→ 1 000 € (01/02/2024), projet "AfterworkDécouverte des débouchés des mentions et master STAPS" → 600 € (01/02/2024), projet "Intervention en lycée"	La commission vie des campus propose de ne pas subventionner le projet et regrette que le conseil d'administration de l'ANESTAPS ne soit pas proposé en distanciel.
7 BEAPS	Cérémonie de Remerciements	→ Réunir les étudiants et corps enseignant de l'USMB lors d'une cérémonie de fin d'année, où plusieurs personnes sont mises à l'honneur	→ Ouvert à tous les étudiants et corps enseignant de l'USMB	9-Autres	→ 3 000 € (Participation des étudiants) → 1 000,43 € (Prélèvement sur bénéfices antérieurs)	7 000,43	3 000,00	42,85%	0,00	0,00%	0,00	→ 1 000 € (01/02/2024), projet "AfterworkDécouverte des débouchés des mentions et master STAPS" → 600 € (01/02/2024), projet "Intervention en lycée"	La commission vie des campus propose de ne pas subventionner le projet car les fonds du FSDIE n'ont pas vocation à financer des galas.
8 CITHEME L'ASSO	Reconduite du projet : Séminaire de Rentrée	→ Favoriser la rencontre et la cohésion entre les nouveaux étudiants et les étudiants actuels de l'IAE. → Offrir un environnement accueillant et chaleureux pour faciliter l'intégration des nouveaux étudiants. → Proposer un programme varié et équilibré. → Contribuer à créer un environnement de travail collaboratif et bienveillant pour les étudiants.	→ Etudiants et personnels de l'IAE	9-Autres	→ 200 € (Prélèvement sur bénéfices antérieurs)	3 150,00	2 950,00	93,65%	0,00	0,00%	0,00	→ 2 000 € (30/11/2023), projet "Séminaire professionnel en station de sports d'hiver"	La commission vie des campus propose de ne pas subventionner le projet qui n'est destiné qu'à des étudiants d'une même filière.
9 ELYRIA	Voyage d'étude au LCCC USA	→ Voyage pour célébrer les 25 ans de partenariats entre LCCC Ohio USA et l'IUT de Chambéry	→ Etudiants en BUT1 GACO et BUT2 GACO MACAST, membres d'Elyria et représentants de l'IUT	9-Autres	→ 9 720 € (Participation des étudiants) → 450 € (Cagnotte leetchi) → 230 € (Ventes St Valentin) → 200 € (Soirées étudiantes) → 640 € (Fond de l'association)	13 240,00	2 000,00	15,11%	1 400,00	10,57%	1 400,00	Du 8 avril 2024 au 21 avril 2024 A New York et Cleveland aux Etats-Unis	La commission vie des campus propose ne pas accorder la totalité de la subvention car le projet a déjà eu lieu.
10 LA CAFET	Remplacement des réfrigérateurs	→ Pouvoir continuer à vendre en toute sécurité et dans les meilleures conditions de conservation des repas aux étudiants, professeurs et personnels de l'USMB	→ Étudiants des bâtiments 23 000 et 24 000 Professeurs et personnel administratif de ces bâtiments Étudiants, professeurs et personnel de l'ensemble du campus de Jacob-Bell ecombette	9-Autres	→ 1 000 € (Prélèvement sur bénéfices antérieurs)	4 000,00	3 000,00	75,00%	3 000,00	75,00%	3 000,00	/	Avis favorable. La commission vie des campus alerte l'association à bien ouvrir la cafet aux autres composantes et à travailler de concert avec la cafet "Coffee break".
11 Psy'chy	Mois de cohésion / rencontre du 02 au 27 septembre	→ Faire en sorte que tous les étudiant.es en psychologie se rencontre dès les premières semaines → Présentation de l'association Psy'chy à toutes les années de la L1 au M2 (passage en amphithéâtre) → Organisation de mini olympiades sur le champ de la commune de Jacob Bellecombette (en face de l'université) → Parrainage entre étudiant.es → Organisation d'une semaine culturelle	→ Etudiants en psychologie de l'USMB	9-Autres	→ 40 € (Psy'chy)	560,00	520,00	92,86%	520,00	92,86%	520,00	→ 400 € (30/11/2023), projet "Participer au congrès national de rentrée de la Fédération Nationale des Étudiants en Psychologie"	Avis favorable
12 RedSoc	Achats goodies/éléments de communication	Investir dans des goodies et autres éléments de communications (drapeaux, etc.), afin de pouvoir se faire connaître de notre public, pouvoir poser notre identité auprès d'eux, etc.	Etudiants de Licence de Sociologie et de Master SSAMEE (Sociologie et Sciences Sociales Appliquées aux Métiers de l'Étude et de l'Enquête)	9-Autres	/	400,00	400,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	/	La commission vie des campus propose de ne pas subventionner le projet car les fonds du FSDIE n'ont pas vocation à financer des goodies.
SOUS-TOTAL CATEGORIE 3						45 931,55	27 391,55	59,64%	7 920,00	17,24%	7 920,00		
TOTAL DES 3 CATEGORIES						245 545,81	132 415,90	53,93%	67 669,35	27,56%	67 669,35		

CATEGORIE

Catégorie 1 : Projets transversaux portés par une ou plusieurs associations issues de structures différentes concernant un campus entier et dont l'accès est ouvert à tous les étudiants.

Catégorie 2 : Événements sportifs et humanitaires finançables parce qu'ils contribuent à la promotion de l'Université Savoie Mont Blanc.

Catégorie 3 : Projets ne concernant qu'une filière.

DOMAINE

- 1-Culture artistique
- 2-Culture scientifique et technique
- 3-Sport
- 4-Environnement
- 5-Humanitaire
- 6-Citoyenneté
- 7-Santé
- 8-Handicap
- 9-Autres



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 13 juin 2024 -

Délibération n°5.3.13/06/2024

**relative à l'approbation des projets collaboratifs financés par la
Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)
pour l'année 2024-2025**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,

Article unique : Approbation des projets collaboratifs Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) pour l'année 2024-2025

Documents fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 31
Quorum : 16
Membres présents : 10
Membres représentés : 2
Nombre de votants : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 12

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les projets collaboratifs Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) 2024-2025, tels que présentés en séance et décrits en annexe.

Chambéry, le 24 juin 2024

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : **28 JUIN 2024**

Transmise au recteur le : **28 JUIN 2024**

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



Fiche Action - Projets collaboratifs

Année universitaire 2024/2025

Les projets collaboratifs ont pour objectif de permettre un travail en transversalité de différents acteurs de l'université sur une même thématique (vice-présidence, directions, services, composantes). Différentes actions relatives à la vie étudiante et de campus sont proposées pour chaque projet. Elles font l'objet d'une collaboration entre plusieurs services lors de leur élaboration, mise en œuvre et évaluation. La coordination des projets collaboratifs est assurée par le Service Vie Etudiante et de Campus.

Projet collaboratif N°1

Thématique : Accueil et Intégration

Porteurs : Vice-Présidence Vie de campus, Culture, CSTI et Animation de la lutte contre les discriminations, Service Vie Etudiante et de Campus, Service Information Orientation et Insertion Professionnelle, Direction des Relations Internationales

Objectifs	Proposer un environnement universitaire accueillant et correspondant aux besoins des étudiants et étudiantes avec une attention particulière pour le public des primo-arrivants.
Description des actions	<p>➤ Action 1</p> <p>Intitulé : Vôga – Evènement d'accueil des étudiants primo-arrivants</p> <p>Présentation :</p> <p>Cette action vise à accueillir et à intégrer les nouveaux étudiants arrivant à l'USMB en proposant une journée d'accueil sur chacun des trois campus de l'université. Les objectifs de ces journées sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire découvrir les services universitaires et permettre leur identification • Répondre aux interrogations des étudiants lors de la rentrée • Faciliter leur familiarisation avec un nouvel environnement d'étude (campus et territoire) • Créer du lien et de l'interaction • Sensibiliser aux violences sexistes et sexuelles et aux enjeux environnementaux • Permettre aux étudiants de s'approprier l'identité USMB <p>Une journée entière sera banalisée pour les étudiants néo-bacheliers sur chaque campus (environ 3 000 étudiants). Lors de celle-ci, ils seront invités à participer à trois temps forts :</p>

- **Un parcours ludique** lors duquel des services à l'étudiant, des associations étudiantes ainsi que les partenaires du territoire assureront des stands d'informations.
- **Un temps de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles**
- **Un temps de sensibilisation lié aux enjeux environnementaux**

Enfin, ces journées se veulent conviviales et festives. Pour cela, plusieurs animations seront proposées tout au long de la journée (concerts, jeux, etc.).

En 2023, cette action avait mobilisé 11 services de l'université dans le cadre de la tenue de stands, 20 associations étudiantes et 23 structures partenaires du territoire dont 12 structures culturelles. Concernant les perspectives d'évolution de cette action, sont prévues : une amélioration de la communication sur l'évènement, une évolution des animations favorisant la création de liens entre étudiants, une évolution des temps de sensibilisation, une participation des associations étudiantes à soutenir ainsi qu'une amélioration de la banalisation d'une journée entière, afin de permettre à l'ensemble des étudiants concernés de participer.

Acteurs : Services à l'étudiant, composantes, associations étudiantes, partenaires du territoire

Budget prévisionnel : 40 000€

Période de mise en œuvre : septembre 2024

Nouvelle action ou action reconduite : action reconduite

➤ **Action 2**

Intitulé : Ateliers BOOST

Présentation :

Les ateliers BOOST sont des ateliers collectifs de méthodologie de travail universitaire, de connaissance de soi et de son potentiel et d'accompagnement collectif à la réussite de la vie universitaire. Ces ateliers d'1h30 sont proposés en format distanciel à des groupes de 12 à 14 participants et visent l'ensemble des étudiants. Une orientation vers ces ateliers est notamment préconisée par les Accompagnateurs à la Réussite Etudiante du Service Information Orientation et Insertion Professionnelle (SUIOIP) auprès des étudiants qu'ils accompagnent. Les ateliers proposés porteront notamment sur les thématiques suivantes :

- Devenir Etudiant à l'USMB
- Réussir mon Master à l'USMB
- Réviser avec efficacité
- S'organiser pour réussir
- Booster sa confiance en soi
- Booster sa concentration
- Améliorer sa mémoire
- Rebooster sa motivation

Ces ateliers sont coordonnés par le SUIOIP et animés par un prestataire extérieur. Au total, 72 séquences d'1h30 pourraient être proposées aux étudiants l'an prochain. Le planning des

actions évoluera afin de proposer principalement des ateliers en fin de journée. Les thématiques évolueront également, en tenant compte des sujets qui ont été les plus plébiscités par les étudiants. Un renfort de la communication de cette action à destination des étudiants en IFSI est également prévu.

Acteurs et partenaires : SUIOIP, prestataire extérieur

Budget prévisionnel : 6 700€

Période de mise en œuvre : Septembre à mars 2024

Nouvelle action ou action reconduite : Action reconduite

➤ **Action 3**

Intitulé : Etudiants Relais Vie Etudiante (ERVE)

Présentation :

Dans le but de promouvoir l'accueil et l'intégration des étudiants par leurs pairs ainsi que pour dynamiser la vie de campus, le SVEC recrute depuis plusieurs années des étudiants relais. Cette année, 4 étudiants relais seront recrutés sur chaque campus et participeront de façon active aux différents événements et actions portés par le SVEC. Ils s'impliqueront notamment dans l'animation des campus ainsi que la communication entre l'USMB et la communauté étudiante tout au long de l'année universitaire. Ils interviendront notamment de façon privilégiée lors de la rentrée pour informer les étudiants.

Les ERVE, participent par ailleurs à des événements de l'établissement tels que la journée portes ouvertes. Leur mobilisation est rythmée par le calendrier universitaire et varie selon les nécessités de service.

Acteurs : SVEC

Budget prévisionnel : 39 560€ - Ce budget prévoit 1 690 heures pour un total de 12 étudiants relais. (Sur ce total, 156 heures de formations sont prévues)

Période de mise en œuvre : fin août 2024 à mai 2025

Nouvelle action ou action reconduite : action reconduite

➤ **Action 4**

Intitulé : Etudiants Relais Internationaux (ERI) pour l'accueil et l'accompagnement des étudiants internationaux et la promotion de la mobilité étudiante à l'international et au sein de l'alliance UNITA

Présentation :

Cette action vise à recruter six étudiants relais, soit deux par campus comme suit : 1 étudiant relais par campus de septembre à juillet et 1 étudiant relais par campus en renfort pour les mois de septembre et d'octobre.

Leurs principales missions seront les suivantes :

- Offrir un accueil et un accompagnement spécifiquement dédiés au public international. Ils pourront renseigner et accompagner les étudiants internationaux dans leurs démarches à leur arrivée en France. Sur les campus - Distribution des Welcome Bags/ Welcome Box /documentation / infos pratiques, présence lors de chaînes d'inscriptions et des réunions d'accueil de rentrée (pour les étudiants internationaux freemover, en échange et à ACCENTS). Hors des campus, sur rdv - Accompagnement à la banque, accueil à la gare, aide dans la recherche un logement, carte de transport, ouverture ligne téléphonique, ...
- Après la rentrée, volonté de conserver un étudiant relais spécifiquement dédié au public international par campus, afin d'assurer un suivi tout au long de l'année et d'assurer l'intégration des nouveaux étudiants internationaux. Pour ce faire, un café mensuel des étudiants relais sera mis en place afin de permettre aux étudiants de se rencontrer. Ils continueront aussi à assurer un service d'aide et de renseignement auprès des étudiants internationaux via une adresse mail dédiée et un compte Instagram. Ils pourront être ainsi sollicités pour aider les étudiants internationaux dans les situations suivantes : renouvellement de titre de séjour, changement de logement, recherche de job étudiant ...
- Ils pourront également être sollicités ponctuellement pour renforcer l'équipe du Pôle Accueil lors de l'encadrement de sorties culturelles ou sportives effectuées en semaine ou en week-end à destination des étudiants internationaux (ex : Welcome Party, week-end d'intégration, excursions à Chamonix, randonnées ...)
- Participation active à la promotion des mobilités à l'international auprès des étudiants à travers leur participation à la Semaine Internationale et via des actions de communication toute l'année pour informer les étudiants sur les différents dispositifs et opportunités d'études/stages à l'étranger.
- Participation active à la promotion de l'alliance UNITA dont fait partie l'USMB auprès des étudiants à travers des événements de communication autour des dispositifs de mobilités tels que les BIP, les mobilités rurales et les mobilités virtuelles. Ces actions seront menées au travers de divers événements : l'UNITA Week et les UNITA Days.

Acteurs : DRI : pôle accueil, pôle support et bureau UNITA

Budget prévisionnel : 25 370€

Période de mise en œuvre : Trois postes de début septembre à fin octobre 2024 (pour un total de 227 heures) et trois autres postes de début septembre 2024 à mi-juillet 2025 (pour un total de 900 heures) soit 1 128 heures pour l'année pour l'ensemble des étudiants relais internationaux

Nouvelle action ou action reconduite : Action reconduite

➤ **Action 5**

Intitulé : Cafés relais

Présentation :

Cette action vise à rendre les étudiants relais des différents services à l'étudiant plus visibles et accessibles et permet aux étudiants d'être mieux informés sur le rôle et les missions des services représentés (SVEC, DRI, SSE). Lors des premières semaines suivant la rentrée universitaire, cette action, en complémentarité de l'évènement Vôga, permet notamment de répondre aux interrogations des étudiants primo-arrivants. Elle est aussi un moyen de communiquer sur les actions et évènements financés par la CVEC. Ces cafés relais ont également pour objectif de favoriser les rencontres et échanges entre étudiants lors de temps conviviaux.

Pour cela, les étudiants relais proposeront des boissons lors de temps hebdomadaires organisés lors de la pause déjeuner. Un horaire et un lieu fixe seront définis afin de faciliter la visibilité de cette action. Les étudiants relais pourront faire des propositions d'animations diverses pour dynamiser la vie de campus lors de temps privilégiés entre pairs.

Concernant les perspectives d'évolution de cette action, il est prévu d'organiser des cafés avec des thématiques (international, santé, sport, culture,...) et de renforcer les animations proposées. De plus, certains temps cafés continueront d'être rattachés à d'autres évènements de vie étudiante, dans le but notamment de renforcer la participation aux actions de sensibilisation prévues dans les différents projets collaboratifs. Enfin, la visibilité de cette action serait à renforcer afin de mieux identifier les différents services participants à l'action et démarquer ces stands de ceux tenus par les associations étudiantes.

Cette action, qui a comptabilisé la participation d'environ 3 200 étudiants sur l'année universitaire 2023/2024, peut faciliter la participation d'étudiants peu habitués à participer aux actions de vie étudiante (dont des étudiants primo-arrivants n'ayant pas participé à l'évènement d'accueil).

Acteurs : SVEC, DRI, SSE

Budget prévisionnel : 2 300€ dont : 600€ pour la communication (achat de supports de type kakemono, réalisation de badges), 1 500€ prévus pour l'achat d'un stock supplémentaire de gobelets réutilisables ainsi que des boissons et d'éventuels achats pour des animations et 200€ pour la formation des étudiants relais de l'ensemble des services à l'étudiant ainsi que pour l'achat de t-shirt remis lors de cette formation et portés tout au long de l'année par les étudiants relais lors des actions et évènements.

Période de mise en œuvre : septembre 2024 à mars 2025

Nouvelle action ou action reconduite : action reconduite

➤ **Action 6**

Intitulé : Horaires élargis des Bibliothèques Universitaires

Présentation :

Depuis l'automne 2021, les Bibliothèques Universitaires ont mis en place un dispositif d'horaires élargis afin de permettre un accueil plus important des étudiants. Un financement partiel de cette action par la CVEC depuis 2022 a permis de contribuer chaque année à l'ouverture de plus de 1 500h des BU en soirée. En 2022/2023, 1 556 heures supplémentaires ont été réparties de la façon suivante : 580 heures pour la bibliothèque de Jacob, 520 heures pour la bibliothèque du Bourget et 456 heures pour la bibliothèque d'Annecy. L'ouverture élargie a été effective du 3 octobre au 16 décembre 2022 et du 6 mars au 12 mai 2023 pour les BU de Jacob et du Bourget et jusqu'au 5 mai pour la BU d'Annecy. Elle correspondait à des

horaires en soirée de 19h à 21h. Une ouverture envisagée certains samedis n'a finalement pas pu être expérimentée en raison des directives gouvernementales.

Une enquête réalisée entre le 6 et 22 mars 2024 (737 répondants) démontre que l'action est plébiscitée par les étudiantes et étudiants. Satisfaits par le dispositif, les étudiants souhaiteraient des périodes d'ouverture plus étendues. Une demande demeure pour le samedi (65,1% des « fréquentants ») mais elle est difficile à mettre en œuvre en raison du plan de sobriété. Les répondants (53,6%) souhaiteraient une ouverture plus tardive (38,2% jusqu'à 22h, dont plus de la moitié sur le site de Jacob). Sur les répondants « fréquentant » régulièrement les BU, 87,4% auraient souhaité une ouverture dès février. Les moyennes de fréquentation des trois BU au semestre 1 de l'année 2023/2024 ont augmenté de façon significative, ce qui démontre le fort intérêt des étudiants pour les horaires élargis et l'attractivité des BU. Ainsi, la moyenne de fréquentation des 3 BU est passée à 18h30 de 196 à 226 personnes (+15,30%), à 19h30 de 103 à 132 personnes (+28,15%), à 20h30 de 44 à 63 personnes (+43,18%). Une augmentation de la fréquentation tout au long de l'après-midi durant la période d'horaires élargis est également constatée. C'est en raison de ces éléments que les BU proposent deux versions pour les horaires élargis dont une intégrant une ouverture jusqu'à 22h pour le site de Jacob du 3 au 13 décembre 2024 et une ouverture dès le 17 février au lieu du 24 février 2025 dans la version 1 identique en termes de d'ouverture à l'année 2023/2024.

Acteurs : BU

Budget prévisionnel : 28 477€ - Le budget prévoit le financement d'une prestation de vigile sur les trois BU.

Période de mise en œuvre : Deux plannings sont actuellement envisagés :

Version 1 (22 semaines) à l'identique de l'année précédente : du 30 septembre au 20 décembre 2024 (sauf interruption pédagogique du 27 octobre au 1^{er} novembre) et du 24 février au 16 mai 2025 (sauf interruption pédagogique du 3 au 7 mars).

Version 2 (23 semaines) : du 30 septembre au 20 décembre 2024 (sauf interruption pédagogique du 27 octobre au 1^{er} novembre) avec ouverture jusqu'à 22h à la BU JACOB du 3 au 13 décembre 2024 et du 17 février au 16 mai 2025 (sauf interruption pédagogique du 3 au 7 mars).

Nouvelle action ou action reconduite : action reconduite

Budget total TTC pour l'année universitaire :

Actions Semestre 1	Fonctionnement	Masse salariale	Investissement
Vôga	40 000€		
Ateliers BOOST	6 700€		
ERVE		21 000€	
ERI		14 595€	
Cafés relais	1 650€		

	Horaires élargis BU	12 503€		
	Total	60 853€	35 595€	
	Actions Semestre 2	Fonctionnement	Masse salariale	Investissement
	ERVE		17 000€	
	ERI		10 775€	
	Cafés relais	650€		
	Horaires élargis BU	15 970€		
	Total	16 620€	27 775€	
	<p>TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2024 : 96 448€ TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2025 : 44 395€</p> <p>Dans le cadre d'éventuelles évolutions et adaptations des actions, le surplus budgétaire sera susceptible d'être investi dans l'optimisation des actions qui le nécessitent.</p>			
Participation étudiante	<p>La mise en œuvre des projets collaboratifs devra permettre un travail en collaboration avec les étudiants relais qui pourront participer à l'élaboration, la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des différentes actions. Ils seront par ailleurs mobilisés dans une démarche d'aller-vers afin de mieux faire connaître les actions de vie étudiante.</p> <p>Il s'agira également de soutenir et valoriser les initiatives et projets des associations étudiantes.</p> <p>De plus, les avis d'étudiants exprimés dans le cadre des comités CVEC seront à prendre en compte afin d'alimenter les différentes actions.</p>			
Modalités d'évaluation	<p>Chaque action fera l'objet d'un bilan qualitatif et quantitatif. Des outils d'évaluation seront mis en œuvre tels que des enquêtes de satisfaction auprès des étudiants, des sondages afin de recueillir les avis des services et partenaires participants, des outils pour le comptage du nombre de participations, etc.</p>			



Fiche Action - Projets collaboratifs

Année universitaire 2024/2025

Les projets collaboratifs ont pour objectif de permettre un travail en transversalité de différents acteurs de l'université sur une même thématique (vice-présidence, directions, services, composantes). Différentes actions relatives à la vie étudiante et de campus sont proposées pour chaque projet. Elles font l'objet d'une collaboration entre plusieurs services lors de leur élaboration, mise en œuvre et évaluation. La coordination des projets collaboratifs est assurée par le Service Vie Etudiante et de Campus.

Projet collaboratif N°2

Thématique : Vie de campus écoresponsable

Porteurs : Vice-Présidente Vie de campus, Culture, CSTI et Animation de la lutte contre les discriminations, Service Vie Etudiante et de Campus, Direction du patrimoine, Bibliothèques Universitaires

Objectifs	Soutenir la mise en place de différents aménagements et actions en lien avec la vie de campus en tenant compte des enjeux environnementaux.
Description des actions	<p>➤ Action 1</p> <p>Intitulé : Semaines de l'écologie</p> <p>Présentation : Afin de sensibiliser les étudiants à l'environnement et l'écoresponsabilité, deux temps forts en lien avec ces thématiques seront organisés à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (novembre 2024) et la Semaine Étudiante de l'Écologie et de la Solidarité (avril 2025). Ces événements nationaux sont proposés par l'ADEME et le RESES et l'inscription d'actions dans le cadre de ces temps forts permet à l'USMB de s'inscrire comme actrice d'évènements recensés sur le plan national.</p> <p>Concernant la programmation de ces deux semaines, différents acteurs de l'université (dont les services à l'étudiant et leurs étudiants relais, la DIRPAT, la cellule mobilité et les composantes) ainsi que les associations étudiantes seront invités à proposer des actions. Le SVEC coordonnera ces événements lors desquels des partenaires locaux pourront être conviés afin de valoriser leurs actions et proposer des animations. Le CROUS et d'éventuels autres acteurs du collectif Agir ensemble seront également associés pour participer à une programmation commune de ces événements. Les actions proposées pourront prendre diverses formes (ateliers, marche de ramassage de déchets, expositions, stands d'information, projections,...). Une attention privilégiée sera portée aux propositions des étudiants (étudiants relais et associations étudiantes) afin de valoriser les projets étudiants et proposés par des pairs.</p>

Acteurs : Services à l'étudiant, DIRPAT, Cellule mobilité, Associations étudiantes, CROUS, Acteurs du territoire et membres du collectif Agir Ensemble Grand Lac, Grand Chambéry, Grand Annecy, Agence écomobilité,...)

Budget prévisionnel : 6 000 € (soit 3 000€ par évènement, ce qui correspond à 1 000€ par campus par évènement)

Période de mise en œuvre : Novembre 2024 et Mars 2025

Nouvelle action ou action reconduite : action reconduite

➤ **Action 2**

Intitulé : Evènements de convivialité mensuels

Présentation :

Cette action a pour objectif de dynamiser la vie de campus en développant les rencontres et liens entre étudiants lors de temps de convivialité, tout en promouvant des propositions culturelles et ludiques. Les étudiants seront invités à participer une fois par mois à des animations comme des jeux de société, concerts, projections de films, quiz, etc. Des collations seront prévues lors de ces temps qui auront principalement lieu en soirée.

Ces évènements ont été mis en place lors de l'année universitaire 2023/2024 et ont connu une participation étudiante et des retours d'étudiants très satisfaisants (environ 900 étudiants).

Acteurs et partenaires : SVEC

Budget prévisionnel : 3 780€ (Ce budget correspond à 180€ par évènement pour l'achat de denrées alimentaires ainsi que les frais pour les animations (achat de DVD, frais SACEM,...) pour 7 évènements par campus).

Période de mise en œuvre : septembre 2024 à mars 2025

Nouvelle action ou action reconduite : action reconduite

➤ **Action 3**

Intitulé : Formation des associations étudiantes et journées des associations

Présentation :

Les associations étudiantes contribuent de façon importante à la vie étudiante et de campus. Afin d'encourager, accompagner et valoriser les initiatives des étudiants engagés, le SVEC organise deux temps forts en matière de vie associative :

- **Une formation vie associative :**

Les ateliers vie associative proposés depuis trois ans par le SVEC évolueront cette année vers une formation vie associative d'une journée, proposée aux membres des associations étudiantes de l'université et des IFSI. L'objectif de cette journée est de proposer un temps d'information et d'échange autour des thématiques importantes liées à la vie associative

(création d'une association, gestion financière, communication, prévention des risques festifs, organisation d'évènements, ...). Il s'agira également de permettre un temps de rencontre et de cohésion entre associations des différents campus.

Cet évènement fera l'objet d'une co-construction avec les élus étudiants et les associations étudiantes. Un sondage est notamment en cours afin de solliciter les avis, besoins et attentes des associations étudiantes sur le format et le contenu de cette journée.

- **Les Journées des Associations :**

Une nouvelle édition des Journées des Associations sera proposée sur chaque campus. Cet évènement a vocation à rendre davantage visible et mettre en lumière les projets et initiatives des associations étudiantes. Il s'agit d'un temps fort annuel lors duquel l'ensemble des associations étudiantes, labelisées ou non, est convié.

La communauté étudiante pourra ainsi découvrir l'offre associative proposée sur chaque campus. Sur le modèle d'un village, les associations pourront proposer des stands et animations pour se faire connaître, échanger sur leurs évènements et inscrire de nouveaux adhérents. Les associations étudiantes seront associées à la préparation et l'organisation de cet évènement.

Lors de l'édition 2023, 25 associations étudiantes ont pris part à cet évènement.

Parallèlement, le SVEC a pour objectif de renforcer la mise en réseau entre associations, la mise en lien d'étudiant.es intéressé.es par des projets associatifs ainsi que de rendre plus visibles les projets associatifs des associations (ce qui pourrait entre autres permettre aux associations d'avoir plus de participants à leurs évènements mais aussi d'accueillir de nouveaux membres.)

Acteurs et partenaires : SVEC, associations étudiantes, élus étudiants, Animafac

Budget prévisionnel : 5 000€ (Ce budget inclut notamment pour la formation des associations : l'intervention du réseau Animafac, le repas des participants, le financement d'activités et achats liés à la cohésion et l'identité USMB. Il inclut pour les journées des associations : le financement de paniers-repas pour les membres d'associations étudiantes ainsi que des dépenses liées à des animations).

Période de mise en œuvre : octobre 2024 à janvier 2025

Nouvelle action ou action reconduite : action reconduite

➤ **Action 4**

Intitulé : Aménagements des campus

Présentation : Différents aménagements et installations pourront être proposés au sein des trois campus et éventuellement au sein des IFSI d'Annecy et de Chambéry. Ces aménagements devront participer à la dynamisation de la vie de campus, favoriser le bien-être étudiant et comporter autant que faire se peut une dimension éco-responsable. Ces propositions s'inscriront dans le cadre des orientations fixées par le Schéma Directeur de la Vie Etudiante. Elles concerneront en priorité le bâtiment de vie étudiante du Campus du Bourget ainsi que les Bibliothèques Universitaires d'Annecy et du Bourget.

Concernant les BU, il est proposé de poursuivre l'aménagement des différents espaces détente dans les BU qui ont été créés dans le cadre des projets Bibliothèques Ouvertes et des plans étudiants. Ces espaces toujours occupés sont très appréciés par les étudiants.

L'amélioration de ces espaces participent à l'augmentation de la fréquentation des BU et à leur attractivité. L'augmentation de la fréquentation des BU jusqu'en 2019 et après la crise sanitaire en est la démonstration. Des aménagements des espaces détente de la BU du Bourget ainsi que du mobilier pour les collections détente de la BU d'Annecy sont prévus dans le cadre de cette action. Cette dernière se poursuivra par des aménagements pour la nouvelle BU du campus de Jacob pour l'année 2025/2026.

Acteurs et partenaires : SVEC, BU, DIRPAT, SEP

Budget prévisionnel : 43 500€ - Ce budget prévoit 29 500€ pour les BU et 14 000€ pour les autres espaces de vie étudiante

Période de mise en œuvre : Année universitaire 2024/2025

Nouvelle action ou action reconduite : Action reconduite

Budget prévisionnel total du PC

Budget total TTC pour l'année universitaire :

Actions Semestre 1	Fonctionnement	Masse salariale	Investissement
Semaines de l'écologie	3 000€		
Evènements de convivialité	2 160€		
Formation des associations étudiante et Journées des associations	5 000€		
Aménagements des campus	7 300€		13 000€
Total	17 700€		13 000€

Actions Semestre 2	Fonctionnement	Masse salariale	Investissement
Semaines de l'écologie	3 000€		
Evènements de convivialité	1 620€		
Aménagements des campus	1 000€		23 200€
Total	5 800€		23 200€

TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2024 : 30 460€

TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2025 : 28 820€

Dans le cadre d'éventuelles évolutions et adaptations des actions, le surplus budgétaire sera susceptible d'être investi dans l'optimisation des actions qui le nécessitent.

Participation étudiante

La mise en œuvre des projets collaboratifs devra permettre un travail en collaboration avec les étudiants relais qui pourront participer à l'élaboration, la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des différentes actions. Ils seront par ailleurs mobilisés dans une démarche d'aller-vers afin de mieux faire connaître les actions de vie étudiante.

Il s'agira également de soutenir et valoriser les initiatives et projets des associations étudiantes.

De plus, les avis d'étudiants exprimés dans le cadre des comités CVEC seront à prendre en compte afin d'alimenter les différentes actions.

Modalités d'évaluation	Chaque action fera l'objet d'un bilan qualitatif et quantitatif. Des outils d'évaluation seront mis en œuvre tels que des enquêtes de satisfaction auprès des étudiants, des sondages afin de recueillir les avis des services et partenaires participants, des outils pour le comptage du nombre de participations, etc.



Fiche Action - Projets collaboratifs

Année universitaire 2024/2025

Les projets collaboratifs ont pour objectif de permettre un travail en transversalité de différents services de l'université sur une même thématique. Différentes actions relatives à la vie étudiante et de campus sont proposées pour chaque projet. Elles font l'objet d'une collaboration entre plusieurs services lors de l'élaboration, la mise en œuvre ainsi que l'évaluation de celles-ci. Le portage des projets collaboratifs est assuré et coordonné par le Service Vie Etudiante et de Campus.

Projet collaboratif N°3

Thématique : Santé, Bien-être

Porteur(s) : SSE, SDS

<p>Objectifs</p>	<p>Elargir l'offre de soins et de dépistages gratuits à destination des étudiants Développer l'accueil, le soutien, la prévention et l'accompagnement par les Pairs : les étudiants Relais Santé (ERS) Améliorer l'état de santé mentale des étudiant.e.s Sensibiliser les étudiant.e.s à la santé sexuelle</p> <p>Permettre au plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants de construire un rapport positif avec l'activité physique en les accompagnant vers la modalité de pratique qui leur correspond le mieux. Accompagner les étudiantes et les étudiants dans une meilleure gestion du stress et une recherche de bien être « en conscience » par la pratique d'une activité physique spécifique.</p> <p>Permettre au plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants de construire un rapport positif avec l'activité physique en les accompagnant vers la modalité de pratique qui leur correspond le mieux. Accompagner les étudiantes et les étudiants dans une meilleure gestion du stress et une recherche de bien être « en conscience » par la pratique d'une activité physique spécifique.</p>
<p>Description des actions</p>	<p>➤ Action 1 :</p> <p>Intitulé : Sourire à l'Université</p> <p>Présentation : Accès aux soins et dépistage bucco dentaire</p>

Le plus souvent la prise en charge des soins dentaires a été retardée par l'étudiant :

- par crainte du coût
- difficulté à réaliser des démarches administratives liées à l'Assurance Maladie
- méconnaissance du Parcours de Soins et des taux de remboursement
- difficulté à obtenir un rendez-vous chez un praticien dans ce contexte d'urgence.

Proposition des consultations de dépistage bucco dentaire pour faire le point sur les soins dentaires et leur prise en charge (12 demi-journées de consultations réparties sur les 3 campus)

Acteurs :

SSE, UFSBD 73 74, CPAM 73 74

Budget prévisionnel :

4000 €

Obtention d'une subvention de la CPAM 73 : 3000€

Période de mise en œuvre :

nov/déc 2024 et janv/fev 2025

Action reconduite : 118 étudiant.e.s reçus lors de l'année universitaire 2023 2024

➤ **Action 2 :**

Intitulé : Etudiants Relais Santé et Prévention

Présentation :

Accompagnement par les Pairs

Les ERS peuvent intervenir de façon transversale à travers tous les projets au sein de l'USMB qui visent à améliorer l'accès aux services dédiés à la vie étudiante et améliorer la santé et le Bien Être de tout étudiant au sein de son campus.

- Formation des ERS
- Participation à des actions de Prévention et de Promotion de la Santé et création d'événement sur les 3 campus
- Mise en œuvre du Dispositif Safe Pack et de la formation PSC1 accessibles aux étudiants de l'USMB

Choix de réduire le nombre d'ERS à 8 (3 à Jacob, 3 au Bourget, 2 à Annecy) mais de garder les mêmes contrats (12h par mois sur 9 mois) afin de préserver l'engagement des ERS (formation importante, job étudiant correct)

Acteurs et partenaires : SVEC ,SDS, SCD, DRI, ARE, C2AESH, Le Pélican, Le Centre de Santé sexuelle Filactions , FFSSM

Budget prévisionnel :

Formation des ERS : Pélican 300€ VSS 500€
Evénement : 500€
Matériel Safe Pack : 10000€
Formation PSC1 : 2 sessions par semestre soit 80 étudiants par an 4800€

Période de mise en œuvre :

Formation : A partir de la dernière semaine d'aout et durant l'année universitaire

Action : Tout au long de l'année universitaire

Action reconduite pour les ERS et nouvelle action pour le PSC1

➤ Action 3 :

Intitulé : Améliorer l'état de Santé Mentale des étudiant.e.s

Présentation :

Le SSE animera des rendez-vous Santé régulier sur le thème de la santé mentale dans des espaces aménagés.

Le SSE et le SDS proposeront tout au long de l'année des ateliers favorisant le Bien Être

- Les rendez-vous Santé Mentale (information, débat, ciné débat, théâtre d'impro)
- Les ateliers Bien Être (Sophrologie, Yoga, Pilates, Chant, Médiation animale)

Acteurs : Partenaires et Associations du territoire Professionnels du SSE
Intervenants extérieurs

Budget prévisionnel :

Sophrologie 12 séances par semestre sur les campus du Bourget et Jacob : 4000€

Pilates 11 séances par semestre (présentiel + visio) 4092€

Yoga 11 séances par semestre (présentiel + visio) 4092€

Chanter respirer déstresser 6 séances par semestre sur le campus de Jacob :

3250€ - *Expérimentation sur 1 site* -

Médiation animale 5 interventions -15 ateliers - (par semestre sur les 3 campus :

7000€

Intervenants rendez-vous Santé Mentale :

Outils de médiation (Ciné débat, théâtre forum...) : 1500€

Période de mise en œuvre :

6 rendez-vous Santé au semestre 2

Ateliers Bien Être d'octobre à mai

Action reconduite pour les ateliers Bien Être et nouvelle action pour les rdv Santé Mentale

➤ Action 4

Intitulé : Sensibiliser les étudiant.e.s à la Santé Sexuelle

Présentation :

Le SSE va mettre en place des rendez vous régulier sur le thème de la Santé sexuelle : informations, échanges, débat animé, danse, ateliers

Acteurs : Centre de Santé sexuelle, Planning familial, Compagnie de danse, SISTA

Budget prévisionnel :

Intervenant débat : 500€

Période de mise en œuvre :

Semestre 1 de l'année universitaire

Nouvelle action

➤ Action 5 :

Intitulé : **étudiants relais sport « accueil et surveillance »**

Présentation :

* Accès aux installations / accueil des étudiants par les pairs:

- Diverses activités peuvent être pratiquées en fonction de l'installation ouverte.
- Les **étudiants sont accueillis par des étudiants**
- Un rôle de promotion de la pratique sportive leur est également confié et toute initiative allant dans ce sens dans le périmètre de leur action est la bienvenue (ambassadeurs du service des sports auprès de leur composante).

* utilisation des installation de manière autonome / encadrement par les pairs:

- Des créneaux dédiés à la pratique en autonomie des étudiants sont réservés au niveau des installations sportives d'Emile. Allais au Bourget, à la halle sportive du campus de Jacob et sur le site d'Annecy .

- Les étudiants « relais sport encadrement » sont chargés de veiller au respect du règlement et à une utilisation sécurisée et respectueuse du matériel à disposition

- Un rôle de promotion de la pratique sportive leur est également confié et toute initiative allant dans ce sens dans le périmètre de leur action est la bienvenue.

Acteurs : SDS / CLOUS /STAPS / LIBM

Budget prévisionnel :

- Accueil sur 27 semaines à la halle de Jacob et 4 semaines de de mai :

Détail 1 semaine : 5,25h X 3 jours X 16,31 = 257 euros

Sur 27 semaines : 6936 euros

Accueil des 4 semaines de mai : 3h par soir X 4 jours X 4 semaines =782,8 euros

TOTAL ACCUEIL : 7718,8 euros

- Surveillance des pratiques en autonomie sur les 3 campus : 39375 euros

* Jacob : 19h par semaine X 27 semaines X 20,4 = 10465 euros

Et 20 samedis de 3h de surveillance X 20,4 = 612 euros

ET 4 semaines de mai de 5 jours de 3h de surveillance : 1224

Total Jacob : 12301 euros

* Bourget : 29,5h par semaine X 27 semaines X 20,4 = 16248,6

Et 20 samedis de 3h de surveillance X 20,4 = 612 euros

ET 4 semaines de mai de 5 jours de 3h de surveillance : 1224

Total Bourget : 18084,6

* Annecy : 30 semaine de 6h de surveillance à 20 euros 40 = 3672

TOTAL SURVEILLANCE : 34057,6 euros

Gardiennage : 7500 euros

- Masse salariale : 41776,4 euros

- Fonctionnement : 7500

Total : 49 276,4 euros

Période de mise en œuvre : de fin août à fin mai

Action reconduite.

➤ **Action 6**

Intitulé : étudiants relais sport « tuteur »

Présentation :

- * accompagner les étudiants dans une reprise d'activité :
- * test ou échange
- * Proposition d'activité / conception d'un programme simplifié (visé par un enseignant)
- * Bonne utilisation du matériel et de la salle de musculation.
- * Maintien du contact et motivation

Acteurs et partenaires : SDS / STAPS

Budget prévisionnel :

-Permanence semaine 1 de chaque semestre: 3X 2h sur les deux premières semaines sur chaque site :3X2X20,40 euros (X3 sites)= **367,2 euros**

-Créneau réservé : 2h,1 semaine sur 2 sur les 3 campus :
12 X 2 X 3 X 20,40 = **1468,8 euros**

-Accompagnement / test : 3 sites X 30h : **1890 euros**

Total masse salariale : 3726 euros

Période de mise en œuvre : de fin août à fin mai

Nouvelle action ou action reconduite : action reconduite

➤ **Action 7**

Intitulé : **accompagnement personnalisé par un enseignant**

Présentation :

Inciter les étudiants qui ne fréquentent pas le service des sports à avoir une activité physique « notamment sur les créneaux de pratique en autonomie » en lui proposant des exercices adaptés en collaboration avec les « étudiants tuteurs »

Acteurs et partenaires : SDS

Budget prévisionnel :

15h par campus réparties sur les 3 campus = 45h

Total masse salariale : 2055,60 euros

Période de mise en œuvre : de fin août à fin mai

Nouvelle action ou action reconduite : nouvelle action

➤ **Action 8**

Intitulé : **semaine lance toi avec ton pote**

Présentation :

Inciter les étudiants qui ne fréquentent pas le service des sports à pratiquer une activité physique . Miser sur le fait d'être encouragé et accompagné par un ami ou une amie qui fréquente le service des sports.

	<p>Acteurs et partenaires : SDS</p> <p>Budget prévisionnel : 32 H = 1495,40 euros</p> <p>Total masse salariale : 1495,40 euros</p> <p>Période de mise en œuvre : première semaine du second semestre Nouvelle action ou action reconduite : partiellement reconduite</p> <p>➤ Action 9</p> <p>Intitulé : ateliers bien-être en présentiel et distancié</p> <p>Présentation : Un temps pour soi, pour évacuer le stress à travers la pratique du yoga et du Pilates avec la possibilité de le pratiquer depuis chez soi en les suivant à distance</p> <p>Acteurs et partenaires : SDS</p> <p>Budget prévisionnel : Yoga :2046 euros Pilates: 2046</p> <p>Total masse salariale :4092 euros</p> <p>Période de mise en œuvre : 11 semaines en S1 et 11 en S2 Nouvelle action ou action reconduite :nouvelle action</p>
Budget prévisionnel total du PC	Budget total TTC pour l'année universitaire :

Actions Semestre 1	Fonctionnement	Investissement	Masse salariale
Sourire à l'Université	2 000		
ERSanté	8 200		8 761
Ateliers Bien Être 1/2	11 317		
RDV santé mentale			
RDV Santé sexuelle	2 000		
ER « accueil et surveillance »	3 750		20 888
ER tuteurs			1 863
Accompagnement personnalisé			1 028
Ateliers bien-être 2/2			2 046
Total	27 267		34 586

Actions Semestre 2	Fonctionnement	Investissement	Masse salariale
Sourire à l'Université	2 000		
ERSanté	7 900		8 761
Ateliers Bien être 1/2	11 317		
RDV santé mentale	1 500		
ER « accueil et surveillance »	3 750		20 888
ER « tuteurs »			1 863
Accompagnement personnalisé			1 027
Semaine lance toi avec ton pote			1 495
Ateliers bien-être 2/2			2 046
Total	26 467		36 080

TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2024 : 61 853 €

TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2025 : 62 547 €



Fiche Action - Projets collaboratifs Année universitaire 2024/2025

Les projets collaboratifs ont pour objectif de permettre un travail en transversalité de différents acteurs de l'université sur une même thématique (vice-présidence, directions, services, composantes). Différentes actions relatives à la vie étudiante et de campus sont proposées pour chaque projet. Elles font l'objet d'une collaboration entre plusieurs services lors de leur élaboration, mise en œuvre et évaluation. La coordination des projets collaboratifs est assurée par le Service Vie Etudiante et de Campus.

Projet collaboratif N°4 Thématique : Université connectée

Porteurs : Vice-Présidente Vie de campus, Culture, CSTI et Animation de la lutte contre les discriminations, Service Vie Etudiante et de Campus, Bibliothèques Universitaires, DIRCOM

Objectifs	Faciliter l'accès au numérique des étudiants via une banque de matériel informatique afin de garantir une égalité d'accès aux ressources numériques et favoriser la réussite étudiante. Développer la communication en matière de vie étudiante en faveur de la communauté étudiante.
Description des actions	<p style="color: #e67e22;">➤ Action 1</p> <p style="color: #e67e22;">Intitulé : Prêt d'ordinateurs portables</p> <p>Présentation : Dans un objectif de lutte contre la fracture numérique, cette action a pour objectif de maintenir un dispositif de prêt d'ordinateurs portables répondant aux besoins d'étudiants en difficulté d'accès à un matériel personnel. Pour cela, deux modalités de prêts seront reconduites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des prêts courts d'une durée d'un mois, renouvelable une fois, accessibles au sein des BU. • Des prêts longs pour la durée de l'année universitaire, accordés suite à une évaluation sociale assurée par le service social et une validation en commission FSDIE aide sociale. Le suivi des stocks, la mise à disposition du matériel et la remise à jour des PC est assurée par le SVEC. <p>La répartition du stock de PC est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 105 ordinateurs gérés par les BU • 65 ordinateurs gérés par le SVEC et répartis sur les 3 campus selon les besoins <p>En 2023, 577 prêts ont été assurés au sein des BU et sont répartis de la façon suivante : 338 prêts au mois et 239 prêts sur place. Concernant les prêts de longue durée, 63 attributions ont été proposées.</p>

Le dispositif de prêt au sein des BU mis en place à la rentrée 2020 a connu un succès immédiat et a été renforcé avec 15 ordinateurs complémentaires, amenant le stock d'ordinateur à 105. Les BU constatent une détérioration progressive du matériel du fait d'un roulement important de celui-ci et sollicite son renouvellement progressif, le matériel arrivant en fin de garantie en 2026. Il est à noter que 2 ordinateurs ont été achetés l'an dernier afin de remplacer des ordinateurs en mauvais état. Les BU proposent de renouveler 15 ordinateurs de prêt (8 au premier semestre et 7 au second semestre). Les achats seront assurés en collaboration avec la Direction du Numérique.

Acteurs : SVEC, BU, Service social, DN

Budget prévisionnel :

Période de mise en œuvre : année universitaire 2024/2025

Nouvelle action ou action reconduite : action reconduite

➤ **Action 2**

Intitulé : Communication vie étudiante

Présentation : La reconduction d'un poste de chargé de communication vie étudiante à temps complet est prévue afin de développer les actions de communication en matière de vie étudiante, et ce en lien avec les différents services à l'étudiant ainsi que les composantes. Le chargé de communication vie étudiante interviendra de façon privilégiée sur les actions développées dans le cadre des projets collaboratifs. Concernant les perspectives d'évolution des actions de communication en matière de vie étudiante, une implication plus importante des étudiants relais des différents services est envisagée, tout comme une évolution des liens avec les associations étudiantes en matière de communication. De plus, les relais assurés par les chargés de communication au sein des composantes pourraient être développés.

Dans le cadre de la communication en matière de vie étudiante, un travail est en cours afin d'impliquer les étudiants relais des différents services dans les publications réalisées sur les réseaux sociaux de l'université. Aussi, il est prévu que le chargé de communication vie étudiante coordonne un groupe de travail d'étudiants relais afin de proposer des publications dont les contenus seront réalisés par ces étudiants vacataires. L'objectif est de faire évoluer la communication institutionnelle vers une communication intégrant des publications par des pairs. A cet effet, un nouvel outil sera prévu et un compte spécifique sera créé à l'attention des étudiants relais. Le budget de cette action correspond au montant du compte prévu pour les étudiants relais.

Acteurs et partenaires : DIRCOM, services à l'étudiant

Budget prévisionnel : 30 150€ - Ce budget prévoit 29 000€ pour le poste de chargé de communication vie étudiante rattaché à la DIRCOM et 1 500€ pour un outil de communication des étudiants relais.

Période de mise en œuvre : Année universitaire 2024-2025

	Nouvelle action ou action reconduite : Action reconduite pour le poste de chargé de communication et nouvelle action pour l'outil de communication			
Budget prévisionnel total du PC	Budget total TTC pour l'année universitaire :			
	Actions Semestre 1	Fonctionnement	Masse salariale	Investissement
	Prêt d'ordinateurs portables	6 000€		
	Communication vie étudiante	1 500€	14 500€	
	Total	7 500€	14 500€	
	Actions Semestre 2	Fonctionnement	Masse salariale	Investissement
	Prêt d'ordinateurs portables	5 250€		
	Communication vie étudiante		14 500€	
	Total	5 250€	14 500€	
		<p>TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2023 : 22 000€ TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2024 : 19 750€</p> <p>Dans le cadre d'éventuelles évolutions et adaptations des actions, le surplus budgétaire sera susceptible d'être investi dans l'optimisation des actions qui le nécessitent.</p>		
Participation étudiante	<p>La mise en œuvre des projets collaboratifs devra permettre un travail en collaboration avec les étudiants relais qui pourront participer à l'élaboration, la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des différentes actions. Ils seront par ailleurs mobilisés dans une démarche d'aller-vers afin de mieux faire connaître les actions de vie étudiante.</p> <p>Il s'agira également de soutenir et valoriser les initiatives et projets des associations étudiantes. De plus, les avis d'étudiants exprimés dans le cadre des comités CVEC seront à prendre en compte afin d'alimenter les différentes actions.</p>			
Modalités d'évaluation	<p>Chaque action fera l'objet d'un bilan qualitatif et quantitatif. Des outils d'évaluation seront mis en œuvre tels que des enquêtes de satisfaction auprès des étudiants, des sondages afin de recueillir les avis des services et partenaires participants, des outils pour le comptage du nombre de participations, etc.</p>			



Fiche Action - Projets collaboratifs

Année universitaire 2024/2025

Les projets collaboratifs ont pour objectif de permettre un travail en transversalité de différents acteurs de l'université sur une même thématique (vice-présidence, directions, services, composantes). Différentes actions relatives à la vie étudiante et de campus sont proposées pour chaque projet. Elles font l'objet d'une collaboration entre plusieurs services lors de leur élaboration, mise en œuvre et évaluation. La coordination des projets collaboratifs est assurée par le Service Vie Etudiante et de Campus.

Projet collaboratif N°5

Thématique : Égalité

Porteurs : Vice-Présidente Vie de campus, Culture, CSTI et Animation de la lutte contre les discriminations, Service Vie Etudiante et de Campus, Service de Santé Etudiante, Mission Handicap

Objectifs	Promouvoir un environnement universitaire plus favorable au bien-être des étudiants qu'importe leur sexe, leur genre, leur orientation sexuelle, leur handicap, dans une perspective positive et bienveillante de l'environnement étudiant.
Description des actions	<p>➤ Action 1</p> <p>Intitulé : Actions de sensibilisation Égalité</p> <p>Présentation :</p> <p>Cette année les actions de sensibilisation aux Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) et de sensibilisation à l'inclusion seront regroupées au sein d'une même action plus globale et élargie. L'objectif de cette action est de maintenir un temps de sensibilisation aux VSS à l'attention des étudiants primo-arrivants lors de l'évènement Vôga, et de développer de nouvelles actions sur des thématiques diversifiées telles que le racisme, la LGBTQIA+ phobie, l'inclusion, ...</p> <p>Acteurs : SVEC, Mission Handicap, SSE, composantes, associations locales</p> <p>Budget prévisionnel : 7 700€</p> <p>Période de mise en œuvre : année universitaire 2024/2025</p> <p>Nouvelle action ou action reconduite : action reconduite</p> <p>➤ Action 2</p>

Intitulé : Festival Plus d'Égalité

Présentation : Le Festival Plus d'Égalité est un événement récurrent, organisé depuis plusieurs années à l'université. Il est élaboré en co-construction avec différents services à l'étudiant. L'objectif de ce festival est de sensibiliser la communauté étudiante sur les différences, de permettre l'expression et le débat autour de ces sujets et enfin d'informer sur les ressources existantes. Sur un temps donné, divers événements seront proposés afin d'encourager les étudiants à s'interroger sur les thématiques de l'égalité et des discriminations tout en les rendant acteurs sur ces sujets. Ce festival, proposant un temps fort de l'année sur la thématique de l'égalité, pourra valoriser des actions aux formats diversifiés tels que des expositions, conférences/débats, ateliers, animations ou encore une distribution de protections menstruelles durables. Les associations étudiantes seront par ailleurs invitées à proposer ou valoriser des actions en lien avec ces thématiques dans le cadre du Festival.

Acteurs et partenaires : Services à l'étudiants, composantes, associations étudiantes, CROUS, Ville de Chambéry

Budget prévisionnel : 25 000€

Période de mise en œuvre : Février ou mars 2025

Nouvelle action ou action reconduite : action reconduite

➤ **Action 3**

Intitulé : Distributeur de protections menstruelles

Présentation : Ce projet initié au cours de l'année universitaire 2022/2023 s'inscrit dans une dynamique de lutte contre la précarité étudiante, plus particulièrement la précarité menstruelle dont les conséquences néfastes ont pu être renforcées en raison du contexte particulier de ces dernières années. Véritable enjeu de santé publique, l'objectif est de réduire les impacts (physiques, mentales et sociales) négatifs ressentis et d'améliorer les conditions de vie au quotidien des étudiants. Il vise ainsi à sensibiliser la communauté étudiante à cette problématique et à lui permettre d'avoir accès gratuitement à des protections menstruelles composées de matériaux naturels.

Pour cette troisième année, le projet se matérialise via l'achat de nouveaux stocks permettant le réassort régulier des distributeurs installés sur les campus et dans les IFSI au cours de l'année 2024-2025. Le SVEC continuera à assurer le suivi global et commun du dispositif en collaboration notamment avec les SEP qui assurent le réassort des distributeurs sur les campus ainsi que les IFSI (le réassort du distributeur de l'IFSI de Chambéry étant assuré par le BDE de l'IFSI).

Acteurs et partenaires : SVEC, SEP du Bourget et de Jacob, IFSI Annecy et IFSI Chambéry

Budget prévisionnel : 7 000€

Période de mise en œuvre : Année universitaire 2024/2025

	Nouvelle action ou action reconduite : action reconduite			
Budget prévisionnel total du PC	Budget total TTC pour l'année universitaire :			
	Actions Semestre 1	Fonctionnement	Masse salariale	Investissement
	Actions de sensibilisation	6 500€		
	Distributeurs de protections menstruelles	4 000€		
	Total	10 500€		
	Actions Semestre 2	Fonctionnement	Masse salariale	Investissement
	Actions de sensibilisation	1 200€		
	Festival Plus d'Égalité	25 000€		
	Distributeurs de protections menstruelles	3 000€		
Total	29 200€			
	<p>TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2024 : 10 500€ TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2025 : 29 200€</p> <p>Dans le cadre d'éventuelles évolutions et adaptations des actions, le surplus budgétaire sera susceptible d'être investi dans l'optimisation des actions qui le nécessitent.</p>			
Participation étudiante	<p>La mise en œuvre des projets collaboratifs devra permettre un travail en collaboration avec les étudiants relais qui pourront participer à l'élaboration, la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des différentes actions. Ils seront par ailleurs mobilisés dans une démarche d'aller-vers afin de mieux faire connaître les actions de vie étudiante.</p> <p>Il s'agira également de soutenir et valoriser les initiatives et projets des associations étudiantes. De plus, les avis d'étudiants exprimés dans le cadre des comités CVEC seront à prendre en compte afin d'alimenter les différentes actions.</p>			
Modalités d'évaluation	<p>Chaque action fera l'objet d'un bilan qualitatif et quantitatif. Des outils d'évaluation seront mis en œuvre tels que des enquêtes de satisfaction auprès des étudiants, des sondages afin de recueillir les avis des services et partenaires participants, des outils pour le comptage du nombre de participations, etc.</p>			



Fiche Action - Projets collaboratifs

Année universitaire 2024/2025

Les projets collaboratifs ont pour objectif de permettre un travail en transversalité de différents services de l'université sur une même thématique. Différentes actions relatives à la vie étudiante et de campus sont proposées pour chaque projet. Elles font l'objet d'une collaboration entre plusieurs services lors de l'élaboration, la mise en œuvre ainsi que l'évaluation de celles-ci. Le portage des projets collaboratifs est assuré et coordonné par le Service Vie Etudiante et de Campus.

Projet collaboratif N°6

Thématique : Vie culturelle

Porteurs : Vice-Présidente Vie de campus, Culture, CSTI et Animation de la lutte contre les discriminations, Service Vie Etudiante et de Campus, Bibliothèques Universitaires

Objectifs

La culture est un levier indispensable pour le bien-être et la réussite des étudiants.

Sur les campus et hors les murs, les événements culturels permettent des moments privilégiés, des temps forts d'échanges et de rencontres. Le lien avec les partenaires culturels locaux est indispensable dans la proposition d'une offre riche et variée, d'où l'importance de développer le partenariat et co-construire l'offre culturelle.

Dans ce cadre, l'université maintient le groupe de travail Culture afin de travailler conjointement, entre services universitaires et composantes, à rendre l'étudiant acteur de sa vie de campus par la découverte et la participation à des activités artistiques inscrites dans l'ouverture à la vie sociale. Il a également pour rôle de relayer les informations culturelles et d'en renforcer la visibilité.

La newsletter culture mensualisée est un levier de communication important auprès de la communauté étudiante. Elle permet un rappel des actions de l'offre et apporte une régularité dans la diffusion de l'information. Les étudiants relais culture viennent en renfort dans son élaboration tout en étant ambassadeurs de l'offre. Leur rôle est clé dans la stratégie de communication sur l'offre culturelle à travers les 3 campus.

Pour la troisième année consécutive, la construction de la programmation culturelle se fait en concertation avec le GT Culture afin de proposer une offre annualisée et adaptée (spectacles, activités, ateliers, etc.) hors maquettes de formation ; et sur la base d'enquêtes et bilans réalisés au cours des années précédentes et permettant une meilleure connaissance des besoins en termes d'attentes et de pratiques culturelles de la communauté étudiante.

Description des actions

➤ Action 1

Intitulé : Événements culturels sur les campus

Présentation :

En lien étroit avec le Groupe de Travail Culture, le SVEC souhaite poursuivre son engagement pour faire de la culture un axe fort de la vie étudiante à l'USMB.

Aussi, la proposition d'activités culturelles variées sur les campus pourrait être renforcée avec notamment :

- Des ateliers (re)découverte sur des thématiques artistiques différentes (danse, écriture, aquarelle, photographie, jeu d'acteur,...)
- Des interventions de partenaires culturels afin de permettre une participation active des étudiants et de les encourager à se rapprocher d'eux (actions de sensibilisation à l'art et de valorisation de l'offre existante)
- Des actions culturelles ciblées sur le campus : le but est d'amener la culture directement sur le lieu d'étude et ainsi proposer des moments conviviaux (la nuit de la lecture en collaboration avec les BU, des offres thématiques, etc...)

Pour s'assurer de correspondre le mieux possible aux attentes des étudiants et aux spécificités de chaque campus, le programme des actions culturelles sur les campus sera établi à la lumière des enquêtes bilans réalisées sur l'année 2023-2024 auprès des étudiants.

Acteurs : SVEC, BU, Partenaires culturels

Budget prévisionnel : 10 000€

Période de mise en œuvre : De septembre 2024 à avril 2025

Nouvelle action ou action reconduite : Action reconduite

➤ Action 2

Intitulé : Événements culturels hors les murs

Présentation :

L'intérêt de cette action est d'encourager les étudiants à assister à des spectacles et se rendre dans des lieux qu'ils ne fréquenteraient pas par eux-mêmes. Dans ce cadre, il sera à nouveau proposé une billetterie étudiante dématérialisée sur l'Espace Etudiant, permettant l'accès à des places de spectacle, de cinéma, de festival ou encore des visites ou médiation culturelles.

Une soirée culturelle et festive valorisant différents projets culturels étudiants pourrait être reconduite en 2025 au sein d'une structure culturelle.

Les liens avec les partenaires culturels du territoire pourront être renforcés et développés afin d'étendre la diversité des événements culturels proposés aux étudiants.

Acteurs et partenaires : SVEC, DRI, Partenaires culturels

Budget prévisionnel : 45 000€

Période de mise en œuvre : Année universitaire 2024/2025

Nouvelle action ou action reconduite : Action reconduite

➤ **Action 3**

Intitulé : Concours artistique Prix des Talents

Présentation :

Le concours "Prix des Talents" a vu le jour suite aux résultats d'une l'enquête culture effectuée au premier semestre de l'année 2021-2022, qui avait mis entre autres en lumière le souhait des étudiants de se rencontrer et de partager leur passion avec des pairs, ainsi que de participer de façon active à des actions culturelles.

Au cours des trois précédentes éditions, le concours "Prix des Talents" s'est développé et une reconduction de celui-ci est envisagée pour une quatrième édition.

De même que pour les éditions précédentes, ce concours aura pour objectif de :

- Valoriser la pratique artistique étudiante auprès de la communauté étudiante
- Rendre actrice la communauté étudiante dans le cadre de l'offre culturelle de l'USMB

Le "Prix des Talents" est ouvert à tous les étudiants de l'USMB et des IFSI de Chambéry et d'Annecy, qui souhaitent participer seuls ou en groupe. De plus, c'est un concours qui se veut participatif, la communauté étudiante étant invitée à s'exprimer et à voter pour désigner les lauréats. Lors de la clôture du concours, une exposition ainsi qu'une cérémonie de remise des prix est envisagée afin de donner de la visibilité aux œuvres étudiantes plébiscitées et de récompenser les gagnants.

Le GT culture est également partie prenante de ce projet. Il participe activement pour le choix de la thématique et le vote du jury.

Acteurs et partenaires : Membres du GT culture, SVEC

Budget prévisionnel : 3 000€ - Le budget prévoit l'achat de matériel pour l'exposition des œuvres étudiantes ainsi que des lots pour les étudiants lauréats du concours.

Période de mise en œuvre : Année universitaire 2024-2025

Nouvelle action ou action reconduite : Action reconduite

➤ **Action 4**

Intitulé : Prêt de jeux de société

Présentation :

Un peu moins d'une centaine de jeux de société ont été achetés au cours de l'année universitaire 2023/2024. Ils seront mis à disposition des étudiants au sein de chaque BU et peuvent être empruntés par les étudiants en prêt sur place ou pour une durée maximum de deux semaines. Des puzzles collaboratifs sont notamment disposés directement dans les BU, à la portée des étudiants afin qu'ils puissent y participer sur un temps restreint. Lors du second semestre de

l'année 2023-2024, quatre soirées "jeux de société" ont été organisées sur les campus et animées par des étudiants relais en collaboration avec les BU. Cette action ayant connu un succès et afin de la développer pour l'année 2024-2025, les étudiants relais pourront animer des soirées jeux dès le premier semestre, avec une fréquence d'une fois tous les quinze jours.

Un budget est prévu pour le second semestre pour les éventuels rachats de pièces de remplacement et de nouveaux jeux qui seraient plébiscités.

Acteurs et partenaires : BU, SVEC

Budget prévisionnel : 1 200€

Période de mise en œuvre : Année universitaire 2024/2025

Nouvelle action ou action reconduite : Action reconduite

➤ **Action 5**

Intitulé : Etudiants Relais Culture

Présentation :

Les Etudiants Relais Culture (ERC), rattachés au SVEC, contribueront à rendre visible et à développer la programmation culturelle de l'USMB à destination des étudiants de l'université et des IFSI de Chambéry et d'Annecy.

Présents sur les trois campus, ils interviendront en soutien aux activités du SVEC sur des missions portant sur :

- Les actions d'information et de communication sur l'offre culturelle de l'USMB auprès des étudiants
- L'animation et la promotion des actions culturelles de l'USMB au sein des campus d'études et lors d'évènements extérieurs
- La participation au Groupe de Travail Culture de l'USMB
- L'évaluation de l'offre culturelle de l'USMB et le développement de nouvelles actions culturelles

Acteurs et partenaires : SVEC, partenaires culturels de l'université

Budget prévisionnel : 8 190€ - Ce budget prévoit l'intervention de 3 étudiants (soit un ERC par campus) pour un total de 364 heures sur l'année. (Ce total comprend 57 heures de formation).

Période de mise en œuvre : De septembre 2024 à mai 2025

Nouvelle action ou action reconduite : Action reconduite

Budget prévisionnel total du PC	Budget total TTC pour l'année universitaire :			
	Actions Semestre 1	Fonctionnement	Masse salariale	Investissement
	Actions culturelles sur les campus	5 000€		
	Actions culturelles hors les murs	25 000€		
	ERC		3 870€	
	Total	30 000€	3 870€	
	Actions Semestre 2	Fonctionnement	Masse salariale	Investissement
	Actions culturelles sur les campus	5 000€		
	Actions culturelles hors les murs	20 000€		
	Concours artistique	3 000€		
Prêt de jeux de société	1 200€			
ERC		3 580€		
Total	29 200€	3 580€		
	<p>TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2024 : 33 870€ TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2025 : 32 780€</p> <p>Dans le cadre d'éventuelles évolutions et adaptations des actions, le surplus budgétaire sera susceptible d'être investi dans l'optimisation des actions qui le nécessitent.</p>			
Participation étudiante	<p>La mise en œuvre des projets collaboratifs devra permettre un travail de collaboration avec les étudiants relais qui pourront participer à l'élaboration, la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des différentes actions. Ils seront par ailleurs mobilisés dans une démarche d'aller-vers afin de mieux faire connaître les actions de vie étudiante.</p> <p>Il s'agira également de soutenir et valoriser les initiatives et projets des associations étudiantes. De plus, les avis d'étudiants exprimés dans le cadre des comités CVEC seront à prendre en compte afin d'alimenter les différentes actions.</p>			
Modalités d'évaluation	<p>Chaque action fera l'objet d'un bilan qualitatif et quantitatif. Des outils d'évaluation seront mis en œuvre tels que des enquêtes de satisfaction auprès des étudiants, des sondages afin de recueillir les avis des services et partenaires participants, des outils pour le comptage du nombre de participations, etc.</p>			